

E/SR.1355 à 1363

Fascicule liminaire



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-HUITIÈME SESSION

22-26 mars 1965

NATIONS UNIES

New York, 1965

AVERTISSEMENT

Les *Documents officiels du Conseil économique et social* comprennent les comptes rendus des séances, les annexes à ces comptes rendus et les suppléments. Les comptes rendus des séances contiennent les corrections apportées à la demande des délégations et toutes autres modifications qu'exigent les travaux d'édition. On trouvera dans le présent fascicule un répertoire des documents mentionnés au cours de la session.

*

* * *

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Sigles et abréviations

| | |
|----------------|--|
| AID | Association internationale de développement. |
| AEA | Agence internationale de l'énergie atomique. |
| BIRD Banque | Banque internationale pour la reconstruction et le développement. |
| CAC | Comité administratif de coordination. |
| FAO | Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. |
| FISE | Fonds des Nations Unies pour l'enfance. |
| FMI Fonds | Fonds monétaire international. |
| SFI | Société financière internationale. |
| UNESCO | Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. |

CORRECTIONS DU FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL AU COMPTE RENDU
DE LA 1361ÈME SEANCE, REÇUES TROP TARD POUR ÊTRE INCORPORÉES
DANS LE TEXTE DÉFINITIF

Paragraphe 32, lire la dernière phrase comme suit:

Il faut se rappeler que le Fonds travaille dans un secteur bien délimité et que les moyens dont il dispose doivent servir aux fins que l'on s'y est proposé.

Paragraphe 33, lire les deuxième et troisième phrases comme suit:

Quoi qu'il en soit, le Fonds se rend compte des limites de ses possibilités et reconnaît qu'il n'est pas en mesure de s'occuper des problèmes que pose l'harmonisation des politiques économiques et financières des Etats membres. Il ne cherche pas non plus à influencer sur les décisions politiques que doivent prendre les Etats. Le principal rôle du Fonds est de ...

Paragraphe 34, deuxième phrase:

Au lieu de normal lire naturel

Remplacer le paragraphe 35 par le texte suivant:

35. Le Fonds n'est nullement hostile aux tendances actuelles vers l'intégration économique et, sans être à même de fournir une assistance financière aux groupements régionaux, il les considère avec la plus grande sympathie et accorde son assistance et son appui aux gouvernements d'Etats membres qui en font partie.

Ajouter, après le paragraphe 38, un nouveau paragraphe ainsi conçu:

39. Le Fonds reconnaît les obligations qui lui incombent en tant qu'organisme membre de la famille des Nations Unies. Il se félicite des relations qu'il entretient avec M. de Seynes et ses collaborateurs. Il relève que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a des sphères de compétence distinctes des siennes. Il sera heureux d'apporter son concours pour les questions de son ressort. Les organismes des Nations Unies, en particulier le Conseil économique et social et le Fonds, poursuivent des objectifs communs. M. Schweitzer espère sincèrement qu'ils progresseront de concert en direction de ces objectifs.

Renuméroté en conséquence le dernier paragraphe.

TABLE DES MATIERES

| | <i>Pages</i> | | <i>Pages</i> |
|---|--------------|---|--------------|
| Liste des délégations | vii | POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR: | |
| Ordre du jour | xiv | Examen de l'ordre du jour provisoire de la | |
| Répertoire des documents | xv | trente-neuvième session et détermination de | |
| | | la date à laquelle commencera la discussion | |
| 1355ème séance (<u>séance d'ouverture</u>) | | de chaque question | 22 |
| <i>Lundi 22 mars 1965, à 15 h 30</i> | | POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR: | |
| OUVERTURE DE LA SESSION | 1 | Confirmation de la nomination de membres | |
| HOMMAGE A LA MEMOIRE DE M. GHEORGHE | | des commissions techniques du Conseil . . . | 23 |
| GHEORGHIU-DEJ, PRESIDENT DE LA RE- | 1 | | |
| PUBLIQUE POPULAIRE ROUMAINE | | 1359ème séance | |
| DECLARATION DU PRESIDENT PAR INTE- | 1 | <i>Mercredi 24 mars 1965, à 15 heures</i> | |
| RIM | | POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR: | |
| POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR: | | Elections | |
| Election du Président et des Vice-Présidents | | Commissions techniques | 25 |
| pour 1965 | 1 | Comité spécial de coordination | 27 |
| POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR: | | Comité de l'habitation, de la construction et | |
| Adoption de l'ordre du jour | 2 | de la planification | 27 |
| POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR: | | Conseil d'administration du Fonds spécial . | 28 |
| Dessalement de l'eau dans les pays en voie de | | Conseil d'administration du Fonds des Na- | |
| développement | 2 | tions Unies pour l'enfance | 28 |
| | | Groupe de travail spécial de la protection | |
| | | sociale | 29 |
| | | 1360ème séance | |
| 1356ème séance | | <i>Jeudi 25 mars 1965, à 10 h 55'</i> | |
| <i>Mardi 23 mars 1965, à 11 heures</i> | | POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: | |
| POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR: | | Rapport du Fonds monétaire international . . . | 31 |
| Programme de travail de l'Organisation des | | | |
| Nations Unies dans les domaines économique | | 1361ème séance | |
| et social et dans celui des droits de l'homme | 7 | <i>Jeudi 25 mars 1965, à 15 heures</i> | |
| | | POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR: | |
| 1357ème séance | | Rapport du Fonds monétaire international (<u>fin</u>) | 39 |
| <i>Mardi 23 mars 1965, à 15 heures</i> | | | |
| POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: | | 1362ème séance | |
| Examen et réévaluation du rôle et des fonc- | | <i>Vendredi 26 mars 1965, à 10 h 50</i> | |
| tions du Conseil | 11 | POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: | |
| | | a) Rapport de la Banque internationale pour | |
| 1358ème séance | | la reconstruction et le développement et | |
| <i>Mercredi 24 mars 1965, à 11 heures</i> | | de l'Association internationale de dévelop- | |
| DECLARATION DU PRESIDENT | 19 | pement; | |
| POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: | | b) Rapport de la Société financière inter- | |
| Examen et réévaluation du rôle et des fonc- | | nationale | 47 |
| tions du Conseil (<u>suite</u>) | 19 | | |
| POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR: | | 1363ème séance (<u>séance de clôture</u>) | |
| Question de la réunion du Groupe de travail | | <i>Vendredi 26 mars 1965, à 14 h 30</i> | |
| spécial pour la question d'une déclaration | | POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR: | |
| sur la coopération économique internationale | 21 | a) Rapport de la Banque internationale pour | |
| | | la reconstruction et le développement et | |

| | <i>Pages</i> | | <i>Pages</i> |
|--|--------------|--|--------------|
| de l'Association internationale de développement (<u>fin</u>); | | REUNIONS DU COMITE ADMINISTRATIF DE COORDINATION, DU BUREAU DU CONSEIL ET DU PRESIDENT DU COMITE DE COORDINATION. | 61 |
| b) Rapport de la Société financière internationale (<u>fin</u>) | 55 | DATE LIMITE DE RECEPTION DES DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT CONSULTATIF EMANANT D'ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES | 61 |
| POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR: | | DATE D'OUVERTURE DE LA TRENTE-NEUVIEME SESSION. | 61 |
| Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (<u>reprise des débats de la 1358ème séance et fin</u>) | 60 | CLOTURE DE LA TRENTE-HUITIEME SESSION | 61 |
| POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR: | | | |
| Incidences financières des décisions du Conseil | 61 | | |

LISTE DES DELEGATIONS

Membres du Conseil

ALGERIE

Représentant:

S. E. M. Tewfik Bouattoura, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

M. Hocine Djoudi, conseiller, membre de la mission permanente.

ARGENTINE

Représentant:

S. E. le Dr Constantino Ramos, directeur de la Division politique, membre du Ministère des relations extérieures et du culte.

Suppléants:

M. Lucio García del Solar, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies, chargé d'affaires par intérim;

M. Raúl A. J. Quijano, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, membre de la mission permanente;

Le Dr Eduardo Bradley, conseiller aux affaires économiques, membre de la mission permanente;

Le Dr Juan C. Beltramino, conseiller, membre de la mission permanente.

Conseiller:

M. Juan Carlos Giménez Melo, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

AUTRICHE

Représentant:

S. E. le Dr Kurt Waldheim, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

Le Dr Walther R. Backes, conseiller d'ambassade, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies;

Le Dr Georg Reisch, secrétaire d'ambassade, membre de la mission permanente.

CANADA

Représentant:

S. E. M. Paul Tremblay, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

M. Marvin Gelber, membre du Parlement;

M. Gordon E. Cox, ministre, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers:

M. J. R. Barker, membre du Département des affaires extérieures;

M. John O. Parry, membre du Département des affaires extérieures;

M. V. G. Turner, premier secrétaire, membre de la mission permanente;

M. R. W. MacLaren, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

CHILI

Représentant:

S. E. M. José di Gregorio, ambassadeur.

Suppléants:

M. Javier Illanes, conseiller, représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. Hugo Cubillos, ministre conseiller, membre de l'ambassade à Washington.

Secrétaire de la délégation:

M. Uldaricio Figueroa, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

EQUATEUR

Représentant:

S. E. le Dr Leopoldo Benites, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers:

M. Gustavo Polit, ministre conseiller, membre de l'ambassade à Washington;

Le Dr Hugo Játiva, conseiller, membre de la mission permanente;

Le Dr Gonzalo Alcívar, conseiller, membre de la mission permanente.

ETATS-UNIS D'AMERIQUE

Représentant:

S. E. M. Franklin H. Williams, ambassadeur, représentant au Conseil économique et social, membre de la mission permanente.

Conseillers:

Mlle Marjorie S. Belcher, conseiller aux affaires économiques et sociales, membre de la mission permanente;

Mlle Kathleen Bell, membre du Bureau des affaires économiques et sociales internationales au Département d'Etat;

M. Clarence I. Blau, conseiller principal aux affaires économiques et sociales, membre de la mission permanente;

M. Arthur Ross.

FRANCE

Représentant:

M. Jean-Marcel Jeanneney, ancien ministre.

Suppléant:

M. Maurice Viaud, ministre plénipotentiaire, membre de la mission permanente.

Conseillers:

M. Michel Combal, secrétaire d'ambassade, membre de la mission permanente;

M. Jean-Claude Renaud, conseiller commercial, membre de la mission permanente;

M. Jean Dupré de Saint-Maur, attaché financier, membre de l'ambassade à Washington.

GABON

Représentant:

S. E. M. Aristide Issembe, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

M. Simon Pither, conseiller, membre de la mission permanente;

M. Maurice le Flem.

IRAK

Représentant:

S. E. le Dr Adnan M. Pachachi, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

M. Ala'uddin H. Aljubouri, conseiller, membre de la mission permanente.

Conseillers:

Le Dr Salim Abdelkader Saleem, conseiller, membre de la mission permanente;

M. Burhan Mohammed Nouri, premier secrétaire, membre de la mission permanente;

M. Abdul Hussein Alisa, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

JAPON

Représentant:

S. E. M. Akira Matsui, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

S. E. M. Koh Chiba, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. Masahisa Takigawa, conseiller, membre du Bureau des Nations Unies au Ministère des affaires étrangères.

Conseillers:

M. Ryoza Mogi, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente;

M. Kunion Muraoka, troisième secrétaire, membre de la mission permanente;

M. Shigeo Iwai, secrétaire, membre du Bureau des Nations Unies au Ministère des affaires étrangères;

Mlle Kazusa Hattori, attaché, membre de la mission permanente.

LUXEMBOURG

Représentant:

S. E. M. Pierre Wurth, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

M. J. H. Lubbers, conseiller d'ambassade, membre de la mission permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. Paul Mertz, chef adjoint de la Section des organisations internationales au Ministère des affaires étrangères;

M. F. R. A. Walraven, chef de division, membre du Ministère des affaires étrangères à La Haye;

M. Jules Woulbroun, conseiller aux affaires économiques, membre de la mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies;

M. André Onkelinx, secrétaire d'ambassade, membre de la mission permanente de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies.

PAKISTAN

Représentant:

M. S. Osman Ali, secrétaire au Gouvernement du Pakistan.

Suppléant:

M. S. A. M. S. Kibria, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

PEROU

Représentant:

S. E. le Dr Alberto Arca Parró, sénateur, ambassadeur.

Suppléant:

Le Dr Jorge Pablo Fernandini, ministre, membre de la mission permanente.

ROUMANIE

Représentant:

S. E. le Pr Mihail Haseganu, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

M. Emeric Dimbu, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

Conseillers:

M. Aurel Costescu, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente;

M. Romulus Neagu, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD*Représentant:*

Sir Keith Unwin, ministre, membre de la mission permanente.

Suppléants:

- M. John G. Taylor, premier secrétaire, membre de la mission permanente;
M. W. E. Hamilton Whyte, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

Conseiller:

- Mlle Lucy M. Deas, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

TCHECOSLOVAQUIE

Représentant:

- S. E. le Pr Jiří Hájek, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

- Le Dr Ladislav Šmíd, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseiller:

- M. Luděk Handl, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

UNION DES REPUBLIQUES SOCIALISTES
SOVIETIQUES**Représentant:**

- S. E. M. G. P. Arkadyev, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, chef du département des organisations économiques internationales au Ministère des affaires étrangères.

Suppléant principal:

- M. E. N. Makeev, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

- M. M. M. Tarassov;
M. Y. A. Ostrovsky;
M. E. V. Koudryavtsev.

Conseillers:

- M. S. S. Gabelko;
M. I. N. Mossine.

Experts:

- M. N. N. Alenotchkine;
M. V. I. Pirogov;
M. N. I. Pilimonov;
M. A. V. Grodsky;
M. L. I. Verenikine.

Membres supplémentaires des comités de session

CAMEROUN

Représentant:

- M. Jean-Baptiste Beleoken, conseiller aux affaires économiques et sociales, membre de la mission permanente.

Suppléants:

- M. Salomon Bakoto, premier secrétaire, membre de la mission permanente;
M. Francis Nkwain, troisième secrétaire, membre de la mission permanente;
M. Elias Bah-Chamfor, attaché commercial, membre de la mission permanente.

DANEMARK

Représentant:

- S. E. M. Hans R. Tabor, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

- Mme Nonny Wright, conseiller d'ambassade, membre de la mission permanente.

Conseiller:

- M. Børge V. Blønd, deuxième secrétaire d'ambassade, membre de la mission permanente.

GHANA

Représentant:

- M. N. A. Quao, conseiller, membre de la mission permanente.

Suppléants:

- M. J. B. Wilmot, premier secrétaire, membre de la mission permanente;
M. J. V. Gbeho, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

Conseiller:

- Mme C. G. Wilmot, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

INDE

Représentant:

- S. E. M. B. N. Chakravarty, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

- M. Narendra Singh, conseiller, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conseillers:

- M. S. K. Singh, premier secrétaire, membre de la mission permanente;
M. J. R. Hiremath, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

IRAN

Représentant:

- Le Dr Manoutcher Fartash, conseiller d'ambassade, représentant permanent adjoint auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

- Le Dr Houshang Amirmokri, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

Conseillers:

- Le Dr Saeed Goudarznia, troisième secrétaire, membre de la mission permanente;
M. Morteza Jalili, attaché, membre de la mission permanente.

MADAGASCAR

Représentant:

S. E. M. Louis Rakotomalala, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléant:

M. A. Ramaholimihaso, conseiller aux affaires économiques, membre de la mission permanente.

Conseiller:

Mme L. Ramaholimihaso, attaché culturel, membre de la mission permanente.

MEXIQUE

Représentant:

M. Enrique Pérez López.

Suppléants:

M. Alvaro Carranco Avila;
Mme Mercedes Cabrera.

Conseiller:

M. Gabino Vázquez Alfaro.

REPUBLIQUE ARABE UNIE

Représentant:

S. E. M. Mohamed Awad El-Kony, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant

permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

M. Shaffie Abdel Hamid, conseiller, membre de la mission permanente;
Le Dr Saad Khalil, conseiller, membre de la mission permanente.

Conseillers:

M. Mahmoud Aboul Nasr;
M. Bahaa El Dine Reda.

REPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Représentant:

S. E. M. John S. Malecela, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Suppléants:

M. A. B. C. Danieli, conseiller, membre de la mission permanente;
M. E. P. Mwaluko, conseiller, membre de la mission permanente.

Conseiller:

M. W. E. Waldron-Ramsey, conseiller juridique et économiste chargé des recherches, membre de la mission permanente.

Membres de l'Organisation des Nations Unies
représentés par des observateurs

AUSTRALIE

Observateurs:

M. J. C. Ingram, conseiller, membre de la mission permanente;
M. A. C. Wilson, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

CHINE

Observateurs:

M. P. Y. Tsao, conseiller, membre de la mission permanente;
M. David T. Fu, troisième secrétaire, membre de la mission permanente.

COLOMBIE

Observateurs:

S. E. M. Alfonso Patiño, ambassadeur, représentant suppléant auprès de l'Organisation des Nations Unies;
M. Alfonso Venegas, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

COSTA RICA

Observateur:

M. José Marfa Aguirre, attaché aux affaires économiques et sociales, membre de la mission permanente.

CUBA

Observateurs:

Le Dr Miguel J. Alfonso, conseiller, membre de la mission permanente;

Le Dr Pedro Alvarez Tabfo, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

FINLANDE

Observateur:

M. Richard Muller, attaché, membre de la mission permanente.

GRECE

Observateur:

M. C. P. Caranicas, ministre, chargé des affaires économiques, membre de l'ambassade à Washington.

HAITI

Observateur:

S. E. M. Raoul Siclait, ambassadeur, membre de la mission permanente.

IRLANDE

Observateur:

M. T. F. O'Sullivan, conseiller, membre de la mission permanente.

ISRAEL

Observateur:

M. Uzi Nedivi, conseiller, membre de la mission permanente.

NEPAL

Observateur:

M. Devendra Raj Upadhyia, conseiller.

NORVEGE

Observateur:

M. Magne Reed, premier secrétaire d'ambassade.

NOUVELLE-ZELANDE

Observateurs:

M. B. E. Bolt, premier secrétaire, membre de la mission permanente;

M. B. J. Lynch, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

PHILIPPINES

Observateur:

M. Francisco M. Rodriguez, adjoint technique, membre de la mission permanente.

POLOGNE

Observateur:

M. Wlodzimierz Natorf, premier secrétaire, membre de la mission permanente.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE
DE BIELORUSSIE*Observateurs:*

M. S. A. Bronnikov, premier secrétaire, membre de la mission permanente;

M. A. E. Sltnikov, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

REPUBLIQUE SOCIALISTE SOVIETIQUE
D'UKRAINE*Observateurs:*

M. Y. M. Matseiko, premier secrétaire, membre de la mission permanente;

M. Y. N. Kochubei, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

SUEDE

Observateurs:

M. Per Olof V. Forshell, premier secrétaire d'ambassade, membre de la mission permanente;

Mlle Irene Larsson, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

THAILANDE

Observateur:

M. Nissai Vejjajiva, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

YUGOSLAVIE

Observateur:

M. Zoran Lazarević, deuxième secrétaire, membre de la mission permanente.

Non-membre de l'Organisation des Nations Unies
représenté par des observateurs

SUISSE

M. Anton Hegner, deuxième secrétaire, membre du Bureau de l'observateur permanent;

Mlle Francesca Pometta, deuxième secrétaire, membre du Bureau de l'observateur permanent.

Institutions spécialisées

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

M. L. H. Segovia, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

M. F. M. Abdel-Rahman, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

M. J. L. Orr, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

M. Morris Greene, sous-directeur, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

M. Arthur Gagliotti, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

M. Asdrúbal Salsamendi, chef adjoint, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

Le Dr Rodolphe L. Coigney, directeur du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies;

Mme Sylvia Meagher, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

BANQUE INTERNATIONALE
POUR LA RECONSTRUCTION
ET LE DEVELOPPEMENT

SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE
DE DEVELOPPEMENT

M. George D. Woods, président;

M. J. Burke Knapp, vice-président de la Banque et de l'Association internationale de développement;

M. M. Rosen, vice-président exécutif de la Société financière internationale;

M. Federico Consolo, représentant spécial auprès des organismes des Nations Unies;

M. Lewis Perinbam, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

M. Pierre-Paul Schweitzer, président du Conseil d'administration et directeur général;
 M. Gordon Williams, représentant spécial auprès de l'Organisation des Nations Unies;
 M. J. Gold, conseiller juridique;
 M. H. Merghani, directeur du service de l'Afrique;
 M. D. S. Savkar, directeur du service de l'Asie;

M. E. Sturc, directeur du Service des restrictions des changes;
 M. J. M. Fleming, directeur adjoint du Service des études et de la statistique;
 M. W. L. Hebbard, secrétaire adjoint;
 M. J. H. Reid, chef de la Section d'information;
 M. A. L. Coleby, conseiller personnel du Directeur général.

*

* *

Agence internationale de l'énergie atomique

M. Evgeny Piskarev, représentant du Directeur général, membre du Bureau de liaison avec l'Organisation des Nations Unies.

Organisation intergouvernementale

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

M. A. Balensi, sous-secrétaire exécutif au Département des relations extérieures;
 M. G. Hortling, conseiller au Département des relations extérieures.

Organisations non gouvernementales

CATEGORIE A

CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

Mme Roberta M. Lusardi.

CONFEDERATION INTERNATIONALE
DES SYNDICATS CHRETIENS

M. Gerard Thormann;
 Le Dr Valmore Acevedo.

CATEGORIE B

ALLIANCE MONDIALE DES UNIONS CHRETIENNES
FEMININES

Mme A. I. Anderson;
 Mme George Britt;
 Mme James G. Forsyth.

CENTRE INTERNATIONAL D'INFORMATION
POUR LE CREDIT COMMUNAL

M. Charles S. Ascher.

CHAMBRE DE COMMERCE
DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE

M. George J. Pantos.

CONFERENCE INTERNATIONALE DES CHARITES
CATHOLIQUES

Le Dr Louis C. Longarzo.

CONSEIL INTERNATIONAL DES FEMMES

Mme T. S. Acogny.

CONSEIL INTERNATIONAL DES SERVICES JUIFS
DE PREVOYANCE ET D'ASSISTANCE SOCIALE

Le Dr Eugene Hevesi.

FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES
DE CARRIERES LIBERALES ET COMMERCIALES

Mme Paul Kunelius.

FEDERATION INTERNATIONALE DES FEMMES
DIPLOMEES DES UNIVERSITES

Le Dr Dorothy Stratton.

FEDERATION INTERNATIONALE
DES FEMMES JURISTES

Mme Rose Hirschman;
 Mme Anna R. Kumin.

FEDERATION INTERNATIONALE
POUR L'HABITATION, L'URBANISME
ET L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES

M. Charles S. Ascher.

FEDERATION MONDIALE
POUR LA SANTE MENTALE

Mme Myer Cohen;
 Mme Merrell Clark.

INSTITUT INTERNATIONAL DES SCIENCES
ADMINISTRATIVES

M. Charles S. Ascher.

JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE

Mme Lenore Hines Alden;
 M. Al Helo.

**NOUVELLES EQUIPES INTERNATIONALES —
UNION DES DEMOCRATES CHRETIENS**

Le Dr Manuel Pelaez del Casal.

SOCIETE INTERAMERICAINE D'URBANISME

M. Charles S. Ascher;
M. Lawrence M. Orton.

**UNION INTERNATIONALE DES VILLES
ET POUVOIRS LOCAUX**

M. Charles S. Ascher.

**UNION MONDIALE
DES ORGANISATIONS FEMININES CATHOLIQUES**

Mlle Catherine Schaefer;
Mlle Alba Zizzamia;
Mme Albert Spillman.

ORDRE DU JOUR DE LA TRENTE-HUITIEME SESSION
adopté par le Conseil, à sa 1355ème séance, le 22 mars 1965

1. Election du Président et des Vice-Présidents pour 1965.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Rapport du Fonds monétaire international.
4. a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement;
b) Rapport de la Société financière internationale.
5. Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement*.
6. Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme.
7. Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil.
8. Question d'une réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale**.
9. Elections.
10. Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil.
11. Incidences financières des décisions du Conseil.
12. Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question.

*A sa 1358ème séance, le 24 mars 1965, le Conseil a décidé d'inscrire ce point à l'ordre du jour provisoire de sa trente-neuvième session.

**A sa 1358ème séance, le 24 mars 1965, le Conseil a décidé d'attendre pour examiner cette question qu'ait eu lieu la vingtième session de l'Assemblée générale.

REPERTOIRE DES DOCUMENTS

Note. — On trouvera ci-dessous les documents mentionnés au cours de la trente-huitième session. Le point pertinent de l'ordre du jour n'est indiqué que pour les documents de cette session. La mention d'un point de l'ordre du jour suivie d'un astérisque signifie que le document a été publié dans le fascicule correspondant des *Documents officiels du Conseil économique et social, trente-huitième session, Annexes*.

| Cotes des documents | Titres | Points de l'ordre du jour | Observations et références |
|--------------------------------|--|---------------------------------|---|
| E/3725 | Rapport du Groupe de travail créé aux termes de la résolution 875 (XXXIII) du Conseil pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale | | <u>Documents officiels du Conseil économique et social, trente-cinquième session, Annexes, point 3 de l'ordre du jour.</u> |
| E/3992 | Note du Secrétaire général transmettant au Conseil le rapport annuel de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale pour le développement (1963-1964) | 4 | Miméographié. Pour le rapport, voir Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Association internationale de développement, <u>Rapport annuel, 1963-1964, Washington (D. C.)</u> . |
| E/3992/Add.1 — E/3993/Add.1 | Note du Secrétaire général transmettant au Conseil un aperçu des activités de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, de l'Association internationale de développement et de la Société financière internationale entre le 1er juillet 1964 et le 1er mars 1965 | 4 | Miméographié. |
| E/3993 | Note du Secrétaire général transmettant au Conseil le huitième rapport annuel de la Société financière internationale (1963-1964) | 4 | Miméographié. Pour le rapport, voir Société financière internationale, <u>Huitième rapport annuel 1963-1964, Washington (D. C.)</u> . |
| E/3997 | Examen du plan des conférences et du calendrier des conférences pour 1965. — Amendements qui en découlent pour le règlement intérieur du Conseil; note du Secrétaire général | | Miméographié. |
| E/4000 | Ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Conseil; note du Secrétaire général | 2 | Miméographié. Pour l'ordre du jour, voir p. xiv ci-dessus. |
| E/4003 | Note du Secrétaire général transmettant au Conseil le rapport annuel du Fonds monétaire international pour l'exercice financier qui a pris fin le 30 avril 1964 | 3 | Miméographié. Pour le rapport, voir <u>International Monetary Fund, Annual Report of the Executive Directors for the Fiscal Year Ended April 30, 1964, Washington (D. C.)</u> . Une version française de la 1ère partie, de la 2ème partie et des chapitres 6 et 7 de la 3ème partie du rapport, établie par le Fonds, était à la disposition des membres du Conseil. |
| E/4003/Add.1 | Note du Secrétaire général transmettant au Conseil un aperçu des activités du Fonds entre le 1er mai et le 31 janvier 1965 | 3 | Miméographié. |

| Cotes des documents | Titres | Points de l'ordre du jour | Observations et références |
|---------------------------|---|---------------------------------|---|
| E/4006 | Le dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement, notamment en ce qui concerne le calcul du prix de revient: rapport du Secrétaire général | 5* | |
| E/4007 | Note du Secrétaire général | 9 | <u>Idem.</u> |
| E/4008 et Add.1 à 3 | Election d'un tiers des membres des commissions techniques du Conseil: note du Secrétaire général | 9 | Miméographié. Pour la liste des membres, voir <u>Documents officiels du Conseil économique et social, trente-huitième session, Supplément No 1, "Autres décisions prises par le Conseil au cours de sa trente-huitième session"</u> . |
| E/4009 et Add.1 et 2 | Election de sept membres du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification: note du Secrétaire général | 9 | Miméographié. Pour la liste des membres, voir <u>Documents officiels du Conseil économique et social, trente-huitième session, Supplément No 1, "Autres décisions prises par le Conseil au cours de sa trente-huitième session"</u> . |
| E/4010 | Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session: note du Secrétaire général | 12 | Miméographié. |
| E/4011 | Note du Secrétaire général | 6* | |
| E/4012 | Communication du représentant permanent de l'Irak transmettant un mémoire explicatif relatif au point de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session intitulé "Relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole" | 12 | Miméographié. Renvoyé à la trente-neuvième session. |
| E/4013 et Add.1 | Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil: note du Secrétaire général | 10 | Miméographié. Pour la liste des membres dont la nomination a été confirmée, voir <u>Documents officiels du Conseil économique et social, trente-huitième session, "Autres décisions prises par le Conseil au cours de sa trente-huitième session"</u> . |
| E/4014 | Pouvoirs des représentants à la trente-huitième session du Conseil: rapport du Président et des Vice-Présidents | | Miméographié. |
| E/AC.24/L.240 | Déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales à la 258ème séance du Comité de coordination | | <u>Idem.</u> |
| E/AC.24/L.240/ Add.1 | Note explicative du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales | | <u>Idem.</u> |
| E/L.1069 et Add.1 et 2 | Election de membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance: note du Secrétaire général | 9 | Miméographié. Pour la liste des membres, voir <u>Documents officiels du Conseil économique et social, trente-huitième session, Supplément No 1, "Autres décisions prises par le Conseil au cours de sa trente-huitième session"</u> . |

| Cotes des documents | Titres | Points de l'ordre du jour | Observations et références |
|--|---|---------------------------------|---|
| E/L.1070 | Organisation des travaux de la trente-huitième session du Conseil: document de travail établi par le Secrétaire général | 2 | Miméographié. |
| E/L.1071 | Organisation des travaux de la trente-neuvième session: note du Secrétaire général | 12 | Miméographié. Remplacé par E/L.1071/Rev.1. |
| E/L.1072 | Déclaration du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales à la 1358ème séance du Conseil | 7 | Miméographié. Pour le résumé, voir E/SR.1358, par. 8 à 11. |
| E/RES/1051 (XXXVIII) et 1052 (XXXVIII) | Résolutions adoptées par le Conseil à sa trente-huitième session | | <u>Documents officiels du Conseil économique et social, trente-huitième session, Supplément No 1, résolutions 1051 (XXXVIII) et 1052 (XXXVIII).</u> |
| ST/ECA/82 | <u>Le dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement</u> | 5 | Publication des Nations Unies, No de vente: 64.II.B.5. |
| ST/ECA/86 | <u>Dessalement de l'eau: calcul du prix de revient et autres considérations techniques et économiques</u> | 5 | Publication des Nations Unies, No de vente: 65.II.B.5. |



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1355^e séance
(Séance d'ouverture)

Lundi 22 mars 1965,
à 15 h 30

NEW YORK

SOMMAIRE

| | Pages |
|--|-------|
| Ouverture de la session | 1 |
| Hommage à la mémoire de M. Gheorghe Gheorghiu Dej, président de la République populaire roumaine | 1 |
| Déclaration du Président par intérim | 1 |
| Point 1 de l'ordre du jour: Election du Président et des Vice-Présidents pour 1965 | 1 |
| Point 2 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour | 2 |
| Point 5 de l'ordre du jour: Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement | 2 |

Président par intérim: M. Akira MATSUI (Japon).

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République de Corée, République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Société financière internationale, Association internationale de développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Ouverture de la session

1. Le **PRESIDENT PAR INTERIM** déclare ouverte la trente-huitième session du Conseil économique et social.

Hommage à la mémoire de M. Gheorghe Gheorghiu Dej, président de la République populaire roumaine

Sur proposition du Président par intérim, les membres du Conseil observent une minute de silence en hommage à la mémoire de M. Gheorghe Gheorghiu Dej.

2. M. **ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques), M. **HAJEK** (Tchécoslovaquie), M. **VIAUD** (France), M. **PACHACHI** (Irak), M. **DJOUDI** (Algérie) et M. **S. KHALIL** (République arabe unie) adressent leurs condoléances à la famille du défunt ainsi qu'au gouvernement et au peuple roumains.

Déclaration du Président par intérim

3. Le **PRESIDENT PAR INTERIM** adresse, au nom du Conseil, ses félicitations au représentant de l'URSS à l'occasion du récent exploit des astronautes soviétiques.

POINT I DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président et des Vice-Présidents pour 1965.

4. Le **PRESIDENT PAR INTERIM** invite les membres du Conseil économique et social à désigner des candidats aux fonctions de Président.

5. M. **Osman ALI** (Pakistan) propose la candidature de M. Akira Matsui (Japon), président par intérim.

6. M. **TREMBLAY** (Canada) et M. **ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuient cette proposition.

M. Matsui (Japon) est élu président par acclamation.

7. Le **PRESIDENT** invite les membres du Conseil à désigner des candidats aux fonctions de premier vice-président.

8. M. **BENITES** (Equateur) propose la candidature de M. Adnan Pachachi (Irak).

9. M. **ARKADYEV** (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. **CHIBA** (Japon) appuient cette proposition.

M. Pachachi (Irak) est élu premier vice-président par acclamation.

10. Le **PRESIDENT** invite les membres du Conseil à désigner des candidats aux fonctions de deuxième vice-président.

11. M. **WALDHEIM** (Autriche) propose la candidature de M. Jiří Hájek (Tchécoslovaquie).

12. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) et M. VIAUD (France) appuient cette proposition.

M. Hájek (Tchécoslovaquie) est élu deuxième vice-président par acclamation.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Adoption de l'ordre du jour (E/4000, E/L.1070)

13. Le PRESIDENT attire l'attention sur le paragraphe 2 de la note du Secrétaire général relative à l'ordre du jour provisoire de la trente-huitième session du Conseil économique et social (E/4000) et sur le paragraphe 3 du document de travail préparé par le Secrétaire général au sujet de l'organisation des travaux de la trente-huitième session (E/L.1070).

14. M. VIAUD (France) propose d'inscrire à l'ordre du jour un nouveau point intitulé "Election du Président du Comité de coordination", car cette élection est urgente et n'est couverte par aucun des points de l'ordre du jour actuel.

15. M. Keith UNWIN (Royaume-Uni) déclare que, tout en partageant le désir du représentant de la France de voir cette élection avoir lieu le plus tôt possible, il doute qu'il soit normal de traiter en séance plénière un point qui sera examiné par le Comité de coordination.

16. M. PACHACHI (Irak) reconnaît que le Conseil devrait décider d'élire le Président du Comité de coordination à la session actuelle, mais il ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en faire un point séparé de l'ordre du jour. Pour autant qu'il s'en souvienne, ce n'est pas la procédure habituelle.

17. M. KATTANI (Secrétaire du Conseil) dit que, dans le passé, il n'y a pas eu de point séparé de l'ordre du jour pour cette question.

18. Le PRESIDENT propose de convoquer le Comité de coordination immédiatement après la séance ou le lendemain pour élire le Président du Comité.

Il en est ainsi décidé.

19. M. DJOUDI (Algérie) propose d'inverser l'ordre des points 6 et 7. Ainsi, la question libellée "Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme" deviendrait le point 6 et la question libellée "Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil" serait le point 7.

Il en est ainsi décidé.

20. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) propose que les élections au Comité de l'assistance technique et au Comité du développement industriel soient retardées en attendant qu'une décision soit prise à propos de l'élargissement du Conseil, ainsi qu'il est suggéré au paragraphe 2 de la note du Secrétaire général (E/4000). Si le Conseil devait procéder à ces élections immédiatement et si certains des membres ainsi élus devenaient par la suite membres du Conseil, de nouvelles élections devraient être organisées. Il serait plus simple de prévoir une séance unique de courte durée au cours de laquelle le Conseil

pourrait procéder aux élections une fois que l'Assemblée générale aura établi la composition du Conseil pour 1966.

21. M. CHIBA (Japon) est du même avis. Il serait également opportun de retarder les élections au Conseil d'administration du Fonds spécial en attendant qu'une décision soit prise à propos de la fusion envisagée du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique.

22. M. VIAUD (France) appuie la proposition du représentant du Royaume-Uni en ce qui concerne l'ajournement des élections au Comité de l'assistance technique et au Comité du développement industriel, car c'est la seule procédure possible. En revanche, il n'approuve pas la proposition du représentant du Japon, étant donné que la fusion entre le Programme élargi et le Fonds spécial est simplement un projet tandis que l'élargissement du Conseil sera inscrit à l'ordre du jour de la vingtième session de l'Assemblée générale.

23. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) appuie la proposition d'ajournement présentée par le représentant du Royaume-Uni. D'un autre côté, comme le représentant de la France, il ne voit aucune raison pour différer les élections au Conseil d'administration du Fonds spécial.

24. Le PRESIDENT suggère que le Conseil adopte l'ordre du jour provisoire (E/4000), étant entendu que les élections au Comité de l'assistance technique et au Comité du développement industriel ne figurent plus au point 9 (Elections).

Compte tenu des modifications indiquées ci-dessus, l'ordre du jour figurant dans le document E/4000 est adopté.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR

Dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement (E/4006, ST/ECA/86)

25. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur le rapport du Secrétaire général (E/4006), notamment sur les paragraphes 16 à 18. Le Conseil est également saisi d'un rapport intitulé Dessalement de l'eau: calcul du prix de revient et autres considérations techniques et économiques (ST/ECA/86); le Conseil doit aussi tenir compte de la première étude publiée sous le titre: Le dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement (ST/ECA/82).

26. M. TREMBLAY (Canada) dit que son gouvernement a depuis peu porté son attention sur les problèmes complexes, à la fois techniques et économiques, du dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement et a soigneusement étudié le rapport du Secrétaire général sur la question (E/4006). Il approuve entièrement les propositions relatives à de nouvelles études formulées au paragraphe 18 de ce rapport. Le rapport sur le calcul du prix de revient (ST/ECA/86) venant seulement d'être publié, le Gouvernement canadien n'a pas encore pu l'étudier. Toutefois, ce rapport devrait fournir l'occasion d'évaluer les méthodes de calcul du prix de revient dans le cadre et à l'échelle des activités envisagées pour l'avenir concernant le dessalement de l'eau.

27. Le Canada s'intéresse particulièrement aux indications fournies par des travaux récents selon lesquelles la forme d'énergie nucléaire la mieux adaptée au dessalement de l'eau serait celle de réacteurs nucléaires modérés à l'eau lourde. Ayant acquis une vaste expérience de ces réacteurs, le Canada pourrait apporter une contribution importante à l'évolution des techniques de dessalement de l'eau.

28. M. CHIBA (Japon) note avec satisfaction qu'une assistance technique en matière de dessalement de l'eau est maintenant accordée à six des pays en voie de développement qui avaient été étudiés dans le premier rapport (ST/ECA/82) et qu'une assistance à court terme est prêtée par le Secrétariat pour la préparation des demandes d'assistance au Fonds spécial. Sa délégation est heureuse également de la signature entre les Etats-Unis et l'URSS d'un accord de coopération pour la mise au point de procédés de dessalement de l'eau. Il exprime l'espoir que les résultats des travaux entrepris dans le cadre de cet accord seront rendus publics, si possible par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies. Il a appris avec plaisir que l'on prépare actuellement un cycle d'études interrégional sur l'utilisation économique du dessalement et que des dispositions ont été prises pour coordonner ce cycle d'études et le colloque international sur le dessalement de l'eau organisé à Washington par le gouvernement des Etats-Unis.

29. Le groupe d'étude sur le dessalement a fort judicieusement terminé ses travaux sur le calcul du prix de revient. Son rapport (ST/ECA/86) devrait être utilisé à bon escient. Aussi le représentant du Japon appuie-t-il la recommandation figurant au paragraphe 16 du rapport du Secrétaire général (E/4006). Il appuie également la recommandation qui figure au paragraphe 17 concernant le renforcement de la coopération entre les divers organismes qui s'occupent des problèmes du dessalement et l'intensification du rôle du Secrétariat en tant que service d'échanges de renseignements et centre de coopération en matière de dessalement. Il réserve la position de sa délégation en ce qui concerne les propositions relatives à de nouvelles études figurant au paragraphe 18 jusqu'à ce que la prochaine session du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement se soit tenue.

30. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne l'importance toujours croissante du dessalement de l'eau. Ainsi qu'il a été noté à juste titre dans la préface au rapport sur le dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement (ST/ECA/82), même les pays où l'eau est abondante auront à faire face dans un proche avenir à de graves problèmes régionaux dans ce domaine. Le problème consistant à assurer un approvisionnement en eau suffisant à une population mondiale en accroissement rapide, dépasse de beaucoup la simple technique du dessalement. A la fin du siècle la population mondiale atteindra près de 7 milliards d'habitants. Or, les pays en voie de développement, où le taux de natalité est le plus élevé, s'aperçoivent déjà que leur développement économique est sérieusement handicapé par l'absence de réserves d'eau suffisantes. Le rapport étudie certaines des méthodes

que ces pays utilisent pour résoudre le problème, et s'il est évident que les installations de dessalement auront un rôle important à jouer, il est également facile de voir que des solutions vraiment efficaces devront être recherchées sur un plan beaucoup plus vaste.

31. L'URSS elle-même, bien qu'ayant des fleuves et des lacs en abondance, continue à connaître le problème de la sécheresse périodique, particulièrement dans les régions de l'Asie centrale; près de 80 p. 100 des fleuves du pays se trouvent en Sibérie et en Extrême-Orient, et 20 p. 100 d'entre eux seulement débouchent dans les zones à forte densité de population et très industrialisées. Des efforts considérables ont été déployés pour redistribuer les vastes ressources en eau de la nation; à l'aide de grands canaux, de barrages, de bassins de retenue et de systèmes d'irrigation, des régions désertes dans diverses parties du pays ont été mises en culture et des régions entières ont été ouvertes au développement. En même temps, le problème des sols salins est en train de recevoir une solution heureuse grâce à de nouveaux réseaux d'irrigation hautement mécanisés et grâce à certaines cultures qui, comme le riz, prospèrent dans ces sols.

32. Néanmoins, le problème de l'extraction d'eau potable à partir de l'eau salée et de l'eau saumâtre est l'un des problèmes les plus aigus auxquels le monde moderne ait à faire face, notamment les pays en voie de développement. Même les barrages les plus importants ne sauraient apporter une solution définitive à ce problème; ainsi, en dépit du complexe d'Assouan qui est actuellement en construction en République arabe unie, le désert subsistera dans 37 p. 100 du territoire de ce pays. Il est donc naturel que les pays en voie de développement voient dans les vastes étendues des océans une source possible d'approvisionnement en eau, d'autant plus qu'il apparaît que l'énergie nucléaire pourrait être utilisée pour produire de grandes quantités d'eau potable à très bas prix. L'URSS a déjà accumulé une expérience considérable dans ce domaine et un certain nombre d'installations de dessalement fonctionnant à l'énergie nucléaire doivent être construites dans diverses régions du pays. L'utilisation de l'énergie nucléaire pour le dessalement présente un autre avantage: le combustible utilisé ne pose aucun problème de transport et par conséquent les installations nécessaires peuvent être créées n'importe où. De l'avis de la délégation de l'URSS, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) jouera un rôle important dans l'utilisation de l'énergie nucléaire pour cet aspect particulier du dessalement. Cela a été souligné dans l'accord relatif au dessalement de l'eau qui a récemment été conclu entre l'URSS et les Etats-Unis.

33. Le moment est venu de s'attaquer sérieusement au problème du dessalement, avec la collaboration étroite des savants du monde entier. C'est avec raison que l'on recommande au paragraphe 17 du rapport du Secrétaire général (E/4006), d'encourager des échanges de renseignements techniques et que l'on souligne que le Secrétariat de l'ONU pourrait jouer le rôle de service à ces fins. La délégation de l'Union soviétique appuie également la proposition tendant à organiser un cycle d'études interrégional sur les

applications économiques du dessalement. Toutefois, le représentant de l'URSS suggère que le cycle d'études ne porte pas seulement sur les travaux de l'ONU et des institutions spécialisées compétentes, mais également sur ceux des autres organisations et instituts scientifiques intéressés de certains pays, afin d'éviter les doubles emplois et les frais inutiles et de concentrer les efforts.

34. Une partie des ressources disponibles au titre du programme ordinaire d'assistance technique et du Fonds spécial devrait être consacrée au dessalement. Une aide bilatérale pourrait également jouer un rôle très utile, comme l'URSS a pu le constater dans ses rapports avec certains pays en voie de développement. Entre-temps, cependant, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour ce qui est de la coopération internationale. Rappelant que l'URSS a récemment signé avec les Etats-Unis un accord qui prévoit une coopération entre les deux pays en vue de mettre au point des méthodes de dessalement de l'eau, M. Arkadyev exprime l'espoir que l'ONU et ses institutions spécialisées appuieront une coopération internationale dans ce domaine.

35. M. PACHACHI (Irak) dit que son pays possède d'abondantes ressources d'eau douce, mais qu'il comprend parfaitement l'importance du dessalement, notamment pour les pays en voie de développement du Moyen-Orient. Tout au long de son histoire, l'Irak a pu disposer des ressources en eau nécessaires, grâce à ses deux grands fleuves. Non seulement il a mis en valeur ces ressources pour son usage personnel, mais il a proposé de détourner une partie des eaux au bénéfice de ses voisins. La délégation irakienne est particulièrement heureuse de noter que des projets de dessalement ont été entrepris dans la République arabe unie, en Arabie Saoudite et dans le Koweït.

36. Du point de vue technique, il reste encore beaucoup à faire dans le domaine du dessalement et le Secrétariat devrait poursuivre ses études techniques en collaboration avec les autres institutions intéressées, comme l'UNESCO et l'AIEA. Il est particulièrement important d'explorer la possibilité d'utiliser l'énergie nucléaire aux fins du dessalement. Comme l'a souligné le représentant du Japon, l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle important tant en encourageant les échanges de renseignements qu'en organisant des cycles d'études et des colloques. Avant tout, l'ONU pourrait fournir une aide directe aux pays en voie de développement à partir de sources telles que le Fonds spécial et le Fonds d'équipement des Nations Unies que l'on se propose de créer. Tout en reconnaissant la valeur de l'aide bilatérale, M. Pachachi souligne que la majeure partie de l'aide en matière de dessalement devrait venir de sources internationales.

37. M. BLAU (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'étant donné l'accroissement de la population mondiale et de l'industrialisation dans le monde, aucun problème n'est plus urgent que la question de l'approvisionnement en eau. Les récentes découvertes et les progrès qui sont sur le point d'être réalisés permettent d'espérer que l'on mettra au point des méthodes satisfaisantes pour utiliser les vastes ressources mondiales d'eau salée et saumâtre pour la consom-

mation humaine et à des fins agricoles et industrielles. La délégation des Etats-Unis est satisfaite des documents que le Secrétariat a préparés, notamment le rapport ayant trait aux méthodes de calcul du prix de revient (ST/ECA/86) qui devrait être d'une grande utilité pour les ingénieurs et le personnel de direction qui envisagent des travaux dans ce domaine. M. Blau rappelle que les Etats-Unis ont signé un accord avec le Gouvernement de l'URSS en vue de coopérer avec lui à la mise au point de méthodes de dessalement de l'eau et qu'ils poursuivent leurs efforts en vue de réunir en collaboration avec l'UNESCO un colloque international sur le dessalement de l'eau à Washington (D.C.), en octobre 1965. Le Gouvernement des Etats-Unis a également pris des dispositions, de concert avec le Gouvernement d'Israël pour fournir une assistance à ce pays dans le domaine du dessalement.

38. Parlant ensuite du rapport du Secrétaire général (E/4006), M. Blau approuve la recommandation selon laquelle le Conseil devrait attirer l'attention des gouvernements sur la méthode de calcul proposée (par. 16) et tendant à ce que le Secrétariat serve de centre d'échange de renseignements et de coopération dans le domaine du dessalement (par. 17). Néanmoins, il est prématuré de recommander que le Secrétariat procède à de nouvelles études (par. 18). Il serait plus sage de tirer parti des travaux déjà accomplis par des organismes internationaux et par des Etats Membres avant d'entreprendre de nouvelles études.

39. Mme RAMAHOLIMIHASO (Madagascar) se déclare satisfaite des études préparées par le Secrétariat et de l'accord conclu entre les Etats-Unis et l'URSS. L'étude sur le dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement peut présenter une grande importance pour ces pays, qui s'efforcent d'accroître leurs ressources naturelles et de surmonter leurs difficultés économiques. Ainsi, Madagascar fait tout son possible pour accroître les ressources en eau dans les régions arides situées au sud du pays afin d'augmenter la production agricole, de développer l'industrie et d'attirer les touristes. Elle s'intéresse donc particulièrement aux méthodes de calcul du prix de revient décrites dans le rapport du groupe d'étude sur le dessalement (ST/ECA/86), car le gouvernement devra inévitablement supporter le coût du dessalement de l'eau de mer.

40. M. MWALUKO (République-Unie de Tanzanie) dit que son pays a d'abondantes chutes de pluie, mais que les régions du centre, du nord et de l'ouest souffrent souvent de la sécheresse. La Tanzanie s'efforce dans toute la mesure possible d'accroître ses ressources en eau grâce aux rivières souterraines, mais l'eau obtenue au moyen de puits artésiens est, dans bien des cas, impropre à la consommation humaine. Ce pays, qui se développe rapidement et dont la population augmente régulièrement, prend un vif intérêt aux techniques décrites dans les documents du Secrétariat, notamment à l'utilisation de l'énergie nucléaire et aux moyens de réduire le coût du dessalement. M. Mwaluko pense lui aussi que l'ONU peut jouer un rôle utile en servant de centre d'échanges de renseignements et qu'en matière de dessalement, la majeure partie de l'assistance tech-

nique devrait être dispensée par l'intermédiaire des organismes des Nations Unies.

41. M. S. KHALIL (République arabe unie) dit que la question de l'approvisionnement en eau est capitale pour son pays, dont le territoire est désertique dans la proportion de 97 p. 100. La République arabe unie a commencé à utiliser les eaux du Nil grâce à la construction du barrage d'Assouan et prend actuellement un vif intérêt aux possibilités de dessalement. Elle a déjà procédé à des recherches spéciales, dont elle a communiqué les résultats au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. M. Khalil appuie vivement le point de vue du représentant de l'Irak, selon lequel une aide devrait être apportée pour la solution des problèmes de dessalement par l'intermédiaire de l'ONU et des institutions qui lui sont reliées. Les recherches dans ce domaine étant très coûteuses, il est indispensable que les pays en voie de développement bénéficient à la fois de l'aide des Nations Unies et de celle qui peut leur être fournie au titre d'accords bilatéraux. En outre, M. Khalil estime qu'une partie des ressources du futur Fonds d'équipement des Nations Unies devrait être affectée aux recherches sur le dessalement.

42. M. DE GREGORIO (Chili), dit que le Chili, dont les ressources minérales se trouvent en grande partie dans des régions désertiques, porte un intérêt spécial au dessalement. La délégation chilienne aurait aimé examiner en détail les documents dont est saisi le Conseil, mais elle ne les a malheureusement pas reçus à temps. Elle fera sans aucun doute des commentaires à ce sujet à la session d'été. Le Chili est heureux de l'accord intervenu entre les Etats-Unis et l'URSS et espère qu'il donnera des résultats de valeur pour les pays en voie de développement et autres.

43. M. PISKAREV (Agence internationale de l'énergie atomique) dit que l'intérêt que l'Agence porte aux utilisations de l'électricité d'origine nucléaire l'a conduit naturellement à s'intéresser au dessalement. On pourrait utiliser un réacteur nucléaire pour produire l'énergie (thermique ou électrique) nécessaire pour le dessalement. Il faut établir une distinction entre les progrès réalisés dans la technique du dessalement et les progrès de la technique relative aux différentes sources d'énergie qui pourraient être utilisées pour le dessalement. Pour ce qui est du dessalement proprement dit, les travaux se poursuivent concernant un certain nombre de techniques différentes pour dessaler l'eau de mer ou l'eau saumâtre. Plus de 30 usines de dessalement fonctionnent actuellement ou sont en construction, dont la capacité va de 250 000 à plus de 3 millions de gallons par jour. Presque toutes ces usines sont situées dans des régions arides ou sur des îles. Les procédés les plus courants utilisent directement la chaleur, la plupart du temps au moyen de distillateurs-éclair. Les techniques actuelles permettent de produire de l'eau à moins d'un dollar les mille gallons, à condition que la production soit de l'ordre d'un million de gallons par jour ou plus. Ce prix est beaucoup trop élevé pour des applications agricoles, pour lesquelles le coût devrait être inférieur à 10 cents les mille gallons, mais il est acceptable pour de

nombreuses applications à l'échelon municipal ou industriel. On prévoit qu'au cours des 10 prochaines années, le coût de l'eau dessalée pourra être diminué de moitié ou des deux tiers, ce qui permettra d'utiliser cette eau pour certains types d'agriculture. On y parviendra en améliorant les techniques de dessalement, en agrandissant les usines et en utilisant l'énergie fournie à meilleur prix par de grands réacteurs nucléaires. L'énergie nucléaire n'est pas actuellement utilisée pour le dessalement, mais des études ont montré que l'on peut envisager favorablement son utilisation dans de grandes usines. Cela s'applique particulièrement aux installations mixtes qui produisent simultanément de l'électricité et de l'eau. La plupart des usines de dessalement actuelles ont été construites au cours des 10 dernières années et il est vraisemblable que les progrès dans la technique du dessalement seront rapides, quelle que soit la source d'énergie. Etant donné que le coût de l'énergie constitue un élément majeur du coût de l'eau dessalée, l'énergie nucléaire pourra servir au dessalement dans la mesure où l'on parviendra à abaisser son prix de revient.

44. On voit donc qu'à l'heure actuelle l'énergie nucléaire ne peut être envisagée que lorsque la demande d'eau dessalée pour la consommation urbaine et industrielle, ou la demande combinée d'eau dessalée pour cette même consommation et d'électricité, justifie une usine de grandes dimensions. En d'autres termes, elle ne peut être envisagée que pour un ensemble urbain ou industriel suffisamment grand. Il est avant tout nécessaire de passer des études théoriques aux installations de démonstration, particulièrement pour les installations mixtes. C'est seulement ainsi qu'il sera possible d'obtenir des chiffres précis quant au prix de revient. Un projet de démonstration efficace devrait avoir une puissance d'environ 300 mégawatts (thermiques) et coûterait environ 25 millions de dollars. Il est probable qu'une installation de ce genre sera construite au cours des prochaines années.

45. L'Agence a organisé un groupe d'Etats membres qui se réunit périodiquement pour examiner les derniers progrès techniques et ses propres activités en matière de dessalement. Il a récemment publié en anglais un rapport technique sur ce sujet: Desalination of Water Using Conventional and Nuclear Energy^{1/} (Dessalement de l'eau avec l'énergie classique et l'énergie nucléaire). Il est disposé à favoriser la recherche et à accorder un contrat de recherche à un institut en Israël.

46. En vue de créer éventuellement des installations nucléaires de démonstration, l'Agence a étudié les possibilités de construire des usines de dessalement et de production d'électricité dans le sud de la Tunisie. Ses observateurs sont invités à prendre part à des groupes d'étude réunis à la suite des accords bilatéraux conclus par les Etats-Unis, d'une part, avec Israël et, d'autre part, avec la République arabe unie. La Troisième Conférence internationale sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins

^{1/} Agence internationale de l'énergie atomique, Technical Reports, Series No 24, Vienne, 1964.

pacifiques dont l'Agence a été chargée des aspects scientifiques, a montré que l'électricité d'origine nucléaire est sur le point de concurrencer dans le monde entier l'électricité classique. Un certain nombre de pays étudient les moyens d'utiliser l'électricité d'origine nucléaire pour le dessalement, en particulier l'Union soviétique et les Etats-Unis, qui ont récemment conclu un accord de coopération en matière de dessalement. Dans cet accord, ils s'engagent à partager les renseignements qu'ils échangent avec l'Agence et à inviter, dans les cas appropriés, les observateurs de l'Agence à des colloques et à des réunions scientifiques. Cela confirme le rôle de l'Agence en tant que centre de la coopération internationale pour les aspects nucléaires du dessalement. A cet égard, l'Agence a présenté une proposition au Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement. Elle a également pris part aux discussions du groupe d'étude qui a préparé le rapport sur les méthodes de calcul du prix de revient (ST/ECA/86). Elle envisage favorablement une plus grande coopération dans ce domaine avec l'ONU et les institutions spécialisées.

47. M. WHYTE (Royaume-Uni) dit que la délégation britannique s'intéresse vivement au dessalement de l'eau dans les pays en voie de développement et au rôle que l'ONU peut jouer en tant que centre d'échange de renseignements et de coordination des activités dans ce domaine. Le rapport sur les méthodes de calcul du prix de revient (ST/ECA/86) mérite d'être très soigneusement étudié; M. Whyte propose donc que la question du dessalement de l'eau soit inscrite à l'ordre du jour de la trente-neuvième session du Conseil, lorsque ce rapport pourra être examiné de façon plus approfondie. Entre-temps, le Secrétariat doit poursuivre les travaux prévus dans la résolution 1033 A (XXXVII) du Conseil.

48. M. CHIBA (Japon) suggère que la proposition du représentant du Royaume-Uni soit discutée lors de l'examen du point 12 (Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question).

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 20.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 23 mars 1965,
à 11 heures

NEW YORK

S O M M A I R E

Point 6 de l'ordre du jour:

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme 7

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

Les observateurs des Etats non membres suivants: République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

Programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme (E/4011)

1. Le **PRESIDENT** appelle l'attention des membres du Conseil sur la note du Secrétaire général (E/4011), dans laquelle celui-ci, conformément aux dispositions de la résolution 1046 (XXXVII) du Conseil, rend compte des progrès réalisés en vue de lui présenter à la trente-neuvième session un programme de travail de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines

économique et social et dans celui des droits de l'homme.

2. M. WURTH (Luxembourg) dit que l'établissement d'un programme de travail rationnel et l'évaluation de ses incidences budgétaires présentent maintes difficultés d'ordre technique et administratif. Aussi, pour faciliter la tâche du Secrétariat, les auteurs de la résolution 1046 (XXXVII) ont-ils délibérément évité d'entrer dans les détails. En fait, cette résolution ne constitue qu'une étape dans le sens d'une meilleure présentation du budget de l'Organisation. L'amélioration de la présentation budgétaire du programme de travail de l'ONU dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme est particulièrement urgente: étant donné les ressources limitées de l'Organisation et l'ampleur croissante de ses activités, il importe, en effet, d'établir un ordre de priorité. M. Wurth compte sur une discussion approfondie de la question à la trente-neuvième session du Conseil.

3. La consultation des secrétariats des commissions économiques régionales est une initiative heureuse. De même, la consultation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sera extrêmement utile. Ce qui intéresse la délégation luxembourgeoise, c'est moins un état des ressources budgétaires et un programme de travail présentés séparément que l'intégration du programme de travail dans le budget. C'est pourquoi, bien qu'elle attende avec un vif intérêt la première partie du rapport promis au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général (E/4011), elle attache plus d'importance à la deuxième partie, dans laquelle se trouveront intégrées les données concernant le programme de travail (par grands services) et les ressources financières. Elle estime également qu'à la longue, à la lumière de l'expérience acquise, le système esquissé dans la résolution 1046 (XXXVII) pourrait être élaboré plus en détail.

4. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit que le genre de renseignements demandé revêt une grande importance. En effet, s'il veut assurer une concentration maximum des efforts et des ressources dans certains domaines où il est particulièrement nécessaire d'intervenir, le Conseil doit pouvoir disposer de la documentation nécessaire pour analyser le programme de travail et ses incidences budgétaires. A cet égard, il convient de signaler que, jusqu'ici, les rapports pertinents ont été soumis trop tard. Ces rapports devraient être présentés le plus tôt possible pour permettre aux gouvernements de prendre des décisions en temps utile. Il faut espérer notamment que le rapport annoncé au paragraphe 3 de la note du Secrétaire général (E/4011) sera distribué suffisamment longtemps avant l'ouverture de la trente-neuvième session.

5. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) s'étonne que rien n'ait encore été fait pour permettre l'élargissement du Conseil, au sujet duquel des recommandations ont été faites touchant une conférence aux fins d'une révision de la Charte. Il est regrettable en effet que les neuf membres supplémentaires prévus ne puissent participer aux décisions du Conseil. Il semble que même les pays en voie de développement aient renoncé à insister pour la convocation de cette conférence, alors que la participation de certains de leurs représentants pourrait donner en fait une orientation nouvelle aux programmes de l'ONU dans les domaines économique et social. La nécessité de renforcer la participation des pays en voie de développement au Conseil économique et social trouve d'ailleurs sa justification dans la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale qui examine la question de l'action de l'ONU dans le domaine social, notamment dans les pays en question.

6. Les pays en voie de développement doivent entreprendre d'importantes réformes sociales. La tâche du Conseil économique et social est de les y aider le plus possible, en les faisant bénéficier de l'expérience des pays plus développés. La délégation de l'URSS a attiré à maintes reprises l'attention sur l'insuffisance des activités de l'Organisation dans le domaine social. En effet, des problèmes tels que le relèvement des niveaux de vie des populations et la répartition plus équitable des revenus ne sont jamais étudiés. De même, il n'est jamais question d'étudier la possibilité de faire bénéficier les populations d'avantages sociaux tels que les services médicaux gratuits, l'enseignement généralisé, la formation technique et professionnelle, et l'amélioration du niveau des études. En ce qui concerne le sous-emploi, il semble que le Conseil ait estimé avoir résolu le problème en adoptant une résolution à cet égard. Il faudrait au contraire insister auprès des pays intéressés pour qu'ils s'attaquent très sérieusement à ce problème.

7. L'Article 55 de la Charte charge le Conseil économique et social d'étudier un certain nombre de problèmes, indépendamment de toute action déjà entreprise à leur sujet par les institutions spécialisées ou les pays intéressés eux-mêmes. De fait, dans le domaine social, les institutions spécialisées s'attendent en quelque sorte que l'ONU leur définisse une ligne de conduite. Les organes des Nations Unies qui s'occupent des problèmes sociaux devraient, à cette fin, faire appel aux pays qui possèdent une certaine expérience dans des domaines particuliers et qui pourraient fournir de judicieux conseils. Ainsi, par exemple, l'URSS, pour ne citer qu'elle, connaît parfaitement la question du service médical gratuit. Un autre problème important est celui de l'enfance. Il ne suffit pas de le confier à l'attention du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE); il convient d'en assurer la planification à l'échelon national. En effet, il ne s'agit pas simplement de fournir du lait aux enfants; il faut leur assurer des écoles, une formation physique et des loisirs. Le Conseil ne s'est guère occupé non plus jusqu'ici du problème de l'analphabétisme, alors qu'il est impossible d'améliorer le niveau de l'enseignement dans les pays sans s'attaquer à ce problème, qui affecte même des pays développés. L'ONU pourrait

utilement étudier une méthode employée avec succès par des pays d'Amérique latine, Cuba notamment, ou des Etats arabes qui ont mobilisé avec succès leurs ressources nationales dans ce domaine. Le problème général de l'éducation est lié de très près à celui du développement. L'alphabétisation est donc, au départ, d'une grande importance. Non moins important est le problème agraire; dans une grande partie du monde, les paysans travaillent des terres sur lesquelles ils n'ont aucun droit et d'immenses domaines appartiennent à quelques richissimes propriétaires, souvent étrangers. Cette situation est d'autant plus grave que bon nombre de pays en voie de développement ont une économie à prédominance agricole. L'ONU devrait aider les gouvernements des pays nouvellement indépendants à améliorer le régime foncier, notamment en organisant des échanges de vues à ce sujet. M. Arkadyev croit savoir qu'un seul fonctionnaire du Secrétariat est affecté à l'étude de ces questions, ce qui est nettement insuffisant. L'ONU doit préparer dès maintenant la conférence mondiale sur la réforme agraire qui se réunira au printemps de 1966 pour traiter des questions de régime foncier.

8. Les problèmes du chômage et du sous-emploi sont également d'une importance capitale, notamment lorsque ces maux frappent non seulement les travailleurs âgés mais également les couches jeunes de la population. Les conséquences de ce fléau social se font sentir sur tous les aspects de la vie économique et sociale. Il est évident qu'il s'agit là d'un problème qui ne peut être résolu que de l'intérieur; néanmoins, l'ONU peut utilement conseiller les gouvernements, jouer le rôle de catalyseur et vulgariser l'expérience acquise dans ce domaine. Le prochain rapport de l'ONU sur les problèmes sociaux devrait être entièrement consacré aux problèmes du chômage et du sous-emploi de la jeunesse.

9. Il faudrait également étudier d'autres problèmes, notamment les conditions de travail, les conséquences de l'automation, l'importance du secteur public dans la vie économique et sociale, l'organisation des services médicaux, l'éradication des séquelles du colonialisme dans la vie économique et sociale. L'ONU devrait s'attaquer à ces problèmes de manière plus approfondie, en insistant sur le renforcement de la souveraineté nationale et l'élimination de la mainmise étrangère sur l'économie des pays nouvellement indépendants, le développement de l'instruction et l'utilisation des techniques modernes. Toutes ces questions étroitement liées entre elles méritent d'être étudiées avec soin, mais l'ordre du jour des divers organes de l'ONU est surchargé de problèmes artificiels ou d'importance secondaire. Dans le domaine des droits de l'homme notamment, il reste énormément à faire. Par exemple, il a fallu une recommandation spéciale de l'Assemblée générale pour que l'on s'attache au problème de la discrimination raciale. La mise en œuvre des divers principes, déclarations et conventions sur les droits de l'homme, le colonialisme, la discrimination raciale, l'apartheid, le travail forcé et l'esclavage, le génocide, l'égalité de traitement de l'homme et de la femme, la liberté politique, est loin d'être assurée. Il faudrait se reporter à la résolution 1015 (XXXVII) du Conseil, qui peut constituer une bonne base de

travail dans ce domaine. L'Année internationale des droits de l'homme ne doit pas être marquée uniquement par des cérémonies, mais aussi et surtout par l'application effective et universelle des droits de l'homme. Tous les Etats Membres devraient commencer par ratifier les nombreuses conventions dans ce domaine.

10. M. Arkadyev espère que le rapport qui sera soumis au Conseil à sa trente-neuvième session sera plus concret et plus satisfaisant que les précédents. Il est certes louable de s'intéresser aux problèmes du développement communautaire, mais il importe que, dans des domaines aussi importants que celui du développement de l'agriculture, l'ONU élabore des rapports utiles, susceptibles d'être mis en pratique par les pays intéressés. Il faut avant tout s'attacher aux problèmes essentiels.

11. M. ARCA PARRO (Pérou) comprend qu'on se soit étonné de la brièveté de la note du Secrétaire général (E/4011). Sans doute la résolution 1046 (XXXVII) était-elle assez vague sur ce point; peut-être aussi le Secrétariat cherche-t-il encore sa voie. Il est temps en tout cas qu'il entre plus résolument dans le vif du sujet. Il ne suffit plus de procéder, dans les limites de la Décennie des Nations Unies pour le développement, à une nouvelle récapitulation du travail accompli, si utile soit-elle; il faut déterminer dans quelle mesure les programmes entrepris ont été menés à bien et ont atteint les résultats escomptés. Il faut donc faire un bilan, analyser les raisons des réussites ou des échecs et assurer, à la lumière de l'expérience acquise, une répartition plus rationnelle des ressources selon les priorités qui s'imposent. Le jugement des experts de l'ONU doit être confronté avec les témoignages des pays bénéficiaires et d'institutions non gouvernementales. On pourra alors déterminer si les organes économiques et sociaux des Nations Unies ont répondu à ce qu'on attendait d'eux et l'on disposera d'une base utile pour procéder ensuite à l'examen et à la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil au regard de la Charte. En précisant et en élargissant peut-être dès à présent la portée de la résolution 1046 (XXXVII), on permettrait au Secrétariat de poursuivre sa tâche sur une base un peu plus solide.

12. M. PACHACHI (Irak) note que le débat sur le fond des questions a lieu d'ordinaire à la session d'été. La raison pour laquelle la question du programme de travail est inscrite à l'ordre du jour de la présente session est double: premièrement, le rapport précédent a été jugé insuffisant, ainsi qu'il ressort du troisième considérant de la résolution 1046 (XXXVII); deuxièmement, un rapport d'une telle importance est généralement présenté trop tard. On a donc demandé au Secrétariat de présenter, à la trente-huitième session, un rapport sur les progrès réalisés dans la préparation du programme de travail. Il faut bien admettre que la note du Secrétaire général (E/4011) est assez mince et n'apporte aucune lumière sur ce que sera le rapport destiné à la trente-neuvième session. Une des grandes faiblesses du Conseil est que le volume des travaux augmente alors que baisse le niveau d'expertise dont ils bénéficient; mais on ne peut compter sur l'apport d'avis éclairés si le Secrétariat communique son rapport si tard que les gouvernements n'ont pas la possibilité de l'étudier comme il convient. M. Pachachi espère que les gouvernements seront en possession du prochain rapport un mois au moins avant l'ouverture de la trente-neuvième session.

13. M. HILL (Sous-Secrétaire adjoint aux affaires économiques et sociales) assure le Conseil qu'en dépit de sa brièveté, le rapport représente le fruit de nombreuses consultations et de longues réflexions; le Secrétariat a le ferme espoir de présenter à la trente-neuvième session un rapport plus satisfaisant que celui qui l'a précédé, et qui permettra au Conseil d'examiner le programme de travail en pleine connaissance de ses incidences budgétaires. Les documents seront distribués en temps voulu et il sera tenu compte des remarques et suggestions du représentant de l'Union soviétique.

14. Le PRESIDENT propose au Conseil de prendre acte de la note du Secrétaire général (E/4011), d'encourager le Secrétariat à poursuivre activement ses travaux et de le prier de présenter son rapport en temps opportun pour que les gouvernements puissent lui accorder toute l'attention voulue avant l'ouverture de la trente-neuvième session.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h 45.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mardi 23 mars 1965,
à 15 heures

NEW YORK

S O M M A I R E

| | Page |
|---|------|
| <i>Point 7 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil</i> | 11 |

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Grèce, Irlande, Israël, Italie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suède, Thaïlande, Trinité et Tobago, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil

1. Le **PRESIDENT** invite les membres du Conseil à présenter des observations préliminaires.
2. M. **TREMBLAY** (Canada) dit que ce n'est pas seulement le passage des années qui a rendu nécessaire l'examen et la réévaluation de l'activité du Conseil, c'est aussi la décision de faire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement un organe de l'Assemblée générale. La Conférence n'est que l'organisme spécialisé le plus récent parmi tant d'autres. On a vu en même temps se développer les institutions spécialisées qui depuis quelques années participent de plus en plus étroite-

ment aux travaux de l'ONU proprement dite. Cette évolution qui se poursuit dans le sens de la spécialisation reflète la transformation des besoins d'un monde lui-même sujet à des mutations profondes. Il n'est pas surprenant qu'elle entraîne à son tour des modifications dans le rôle que joue le Conseil économique et social lui-même étant donné que les fondateurs de l'ONU pouvaient mal prévoir le rôle que les Nations Unies auraient à jouer 20 ans plus tard. Il est regrettable qu'au cours des 20 dernières années le débat réfléchi sur les tendances qui se faisaient jour dans les domaines économique et social ait été repoussé à l'arrière-plan à cause de la nécessité pressante d'un effort de développement économique et social. Chaque fois qu'à été créé un nouvel organisme, le Conseil aurait dû pouvoir se retirer du débat, la responsabilité de l'action précise étant déléguée à des spécialistes. Dans le cas de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, le processus a atteint un stade plus avancé; il serait ridicule pour les 27 membres du Conseil élargi de délibérer sur les besoins du commerce des pays en voie de développement alors qu'un organisme aux cadres plus amples et mieux qualifiés a fait de ces besoins sa préoccupation principale. Le Conseil devrait donc être heureux de remettre à des organismes spécialisés les responsabilités qui lui incombaient dans ce domaine et dans d'autres.

3. Cela ne veut pas dire que le Conseil soit devenu inutile. Au contraire, son rôle est devenu à la fois plus complexe et plus difficile à exercer. Il a deux responsabilités principales. En premier lieu, il a une obligation sur le plan législatif à l'égard de ses commissions techniques et de ses organes subsidiaires puisque les résolutions émanant de ces organismes doivent être approuvées par le Conseil avant d'entrer en vigueur sur le plan international. Le Conseil devrait faire preuve d'une grande circonspection lorsqu'il examine les textes recommandés et ses membres devraient résister à la tentation de prendre uniquement la parole pour que leurs interventions figurent au compte rendu. En second lieu, il lui incombe d'agir dans des domaines qui ne rentrent dans le cadre des attributions d'aucun organe spécialisé. En examinant ces questions, le Conseil devra tenir compte de l'importance relative des différentes activités. Toutefois, c'est dans l'évaluation et la coordination des efforts déployés par la communauté internationale en vue du développement que le Conseil sera appelé à jouer son rôle le plus important.

4. En créant des organismes spécialisés pour s'occuper de problèmes déterminés, le Conseil s'est heurté à une nouvelle difficulté: il lui faut veiller à ce que ces organismes fonctionnent harmonieusement dans le cadre d'un système créé par la majo-

rité des membres. Mais si l'on veut attacher un sens à la notion d'effort conjoint, il doit exister un organisme qui s'efforce d'évaluer tous les aspects du développement; en vertu de la Charte des Nations Unies, ce rôle incombe au Conseil économique et social. Rien de nouveau dans tout cela. Les développements les plus importants qui ont caractérisé l'œuvre du Conseil au cours des deux années écoulées se sont produits précisément dans le domaine de la coordination. Il convient de préciser le sens du mot "coordination". La coordination est souvent envisagée comme une fonction purement restrictive qui consiste à s'assurer que les ressources limitées dont on dispose sont affectées aux activités les plus urgentes; mais il est un aspect plus important de la coordination: c'est l'évaluation des activités courantes des Nations Unies en vue d'identifier les lacunes, de changer s'il y a lieu les priorités ou d'indiquer de nouvelles orientations. Le Conseil économique et social devrait devenir non seulement un centre de pensée internationale à l'égard des problèmes et politiques du développement, mais aussi un catalyseur qui donnera l'élan nécessaire à l'action entreprise par d'autres organes des Nations Unies. En raison de l'extrême diversité des organes spécialisés, on court le risque d'aborder le développement économique et social de manière trop empirique. C'est au Conseil qu'il revient de veiller au bon fonctionnement du mécanisme international complexe qu'est l'ONU.

5. Certains membres craignent que le Conseil, s'il devient plus puissant, n'intervienne dans les travaux essentiels des organismes spécialisés, et notamment de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. De l'avis de la délégation canadienne, le Conseil n'a pas à participer aux travaux courants de la Conférence mais à veiller à ce qu'elle fonctionne sans heurt. Les gouvernements représentés au Conseil le sont aussi à la Conférence et dans les autres organes; la coordination qui existe au sein de chaque gouvernement devrait donc assurer la coordination à l'échelon international. Le Conseil devrait développer son rôle de coordination sur le plan des politiques. C'est une tâche difficile mais qui en vaut la peine. Peut-être serait-il souhaitable de modifier tant soit peu les méthodes de travail du Conseil et d'étudier la question en détail à la trente-neuvième session. Par-dessus tout il faut éviter de chercher à consolider à tout prix la position du Conseil, mais l'utiliser au profit de tous.

6. M. WALDHEIM (Autriche) fait observer que le Conseil économique et social est chargé par la Charte du développement harmonieux des activités de l'Organisation des Nations Unies à proprement parler dans les domaines économique et social ainsi que dans celui des droits de l'homme et de la coordination des activités entreprises dans ces domaines par l'ensemble des organismes des Nations Unies. Ses fonctions sont les suivantes: premièrement, être une tribune où l'on puisse procéder à un niveau élevé à des échanges de vues sur la politique et le développement économique et social; deuxièmement, coordonner le programme et les activités des organismes des Nations Unies; troisièmement, donner des directives générales et assumer la responsabilité générale

des activités économiques et sociales des organismes des Nations Unies.

7. L'augmentation du nombre des Etats Membres ainsi que les changements intervenus dans la composition même de l'ONU au cours des 20 dernières années font qu'une révision de la composition des principaux organes est indispensable. Pleinement consciente de la nécessité de procéder à une telle adaptation l'Autriche a été un des premiers pays à ratifier les amendements à la Charte qui prévoient une augmentation des membres des deux Conseils. Une répartition géographique mieux équilibrée et une représentation plus large des nouveaux pays d'Afrique et d'Asie contribueraient à accroître la confiance dans le Conseil.

8. Il faudrait laisser aux gouvernements le temps d'étudier les problèmes ainsi posés et de faire des propositions constructives. Un des principaux problèmes à régler sera la répartition des responsabilités entre le Conseil économique et social et le Conseil du commerce et du développement qui vient d'être créé, mais le Conseil économique et social ne pourra prendre de décision en la matière tant que les fonctions des nouveaux organes n'auront pas été précisées. C'est pourquoi la délégation autrichienne pense, comme les représentants qui l'ont précédée, que cette question devrait être inscrite à l'ordre du jour de la trente-neuvième session et des sessions suivantes aussi longtemps qu'une solution acceptable n'aura pas été trouvée. Le Conseil est pleinement compétent pour procéder à une telle réévaluation mais cela ne préjuge en rien la décision que l'Assemblée générale pourra prendre, ainsi qu'elle en a le pouvoir, sur le rôle et les fonctions futurs du Conseil. Les comptes rendus de la discussion consacrée à cette question à la présente session et à la session précédente devraient aider l'Assemblée dans cette tâche.

9. En vertu du Chapitre X de la Charte, le Conseil est chargé de coordonner l'activité de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme. Avec l'expansion des activités de l'ONU dans les domaines du commerce et du développement, le besoin de coordination se fait sentir plus que jamais. Le Gouvernement autrichien ne souhaite nullement s'opposer aux activités des nouveaux organes chargés des questions du commerce, notamment à une planification efficace de leur programme, mais il est absolument indispensable, à son avis, qu'un organe assure la coordination de l'ensemble des activités économiques de la famille des Nations Unies. M. Waldheim espère qu'on procédera à la réévaluation des fonctions du Conseil sans idée préconçue et dans un esprit de coopération, et qu'on saura passer outre aux préjugés et aux désillusions passées pour faire du Conseil élargi un forum où puissent être réglés de façon satisfaisante les problèmes du développement économique et social.

10. M. WURTH (Luxembourg) dit que l'examen et la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil revêtent une importance particulière en raison de l'expansion continue des activités économiques des Nations Unies. Bien que cette expansion se trouve temporairement ralentie du fait de la crise financière,

la création d'un mécanisme spécialisé dans le domaine du commerce et du développement a marqué le début d'une grande expansion des activités économiques et sociales. La tâche de l'Assemblée générale dans ce domaine s'est considérablement alourdie et compliquée au cours des dernières années; l'Assemblée aura donc plus que jamais besoin du Conseil économique et social. La Charte reconnaît trois responsabilités principales au Conseil. Tout d'abord, le Conseil économique et social est en quelque sorte l'organe directeur pour les programmes économiques et sociaux de l'Organisation proprement dite. Dans ce domaine, l'intégration du budget et du programme de travail de l'ONU rendrait la tâche du Conseil plus facile et son action plus efficace. En deuxième lieu, le Conseil est l'organe coordinateur en ce qui concerne les activités économiques de l'ONU et des institutions spécialisées. En troisième lieu, le Conseil est l'organe suprême habilité à formuler les politiques économiques à l'échelle mondiale.

11. Il appartient aux Etats Membres eux-mêmes d'assurer le fonctionnement efficace du Conseil. Il y a deux façons d'y parvenir. D'abord, le Conseil doit être suffisamment représentatif. L'Assemblée générale a déjà pris des décisions en vue de porter le nombre des membres du Conseil à 27; les neuf membres supplémentaires des comités de session participent déjà aux travaux. Ensuite, il faut que le Conseil dispose d'un mécanisme bien adapté à ses travaux. Le moment d'entreprendre une réévaluation de son rôle et de ses fonctions semble donc être venu. Néanmoins, pour adapter sans heurt le mécanisme du Conseil à ses fonctions nouvelles, il faut se garder d'agir trop hâtivement. La délégation luxembourgeoise est prête à participer à une discussion de cette question lors de la trente-neuvième session, mais il ne semble pas opportun d'adopter un calendrier trop strict.

12. M. THORMANN (Confédération internationale des syndicats chrétiens) est heureux que l'on ait reconnu, de façon générale, la nécessité de réexaminer et de réévaluer le rôle et les fonctions du Conseil. Cette nécessité résulte non seulement de l'application des recommandations de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, mais également de diverses tendances persistantes. Au cours de la dernière décennie, on s'est inquiété à plusieurs reprises du peu de succès rencontré par l'Organisation dans son ensemble, et par le Conseil en particulier, lorsqu'il s'est agi d'exécuter les tâches prévues aux Chapitres IX et X de la Charte. On reconnaît universellement qu'il faut atteindre les objectifs visés à l'Article 55 de la Charte, et les moyens de les atteindre existent; pourtant les résultats obtenus sont décevants. La Confédération internationale des syndicats chrétiens exprime l'espoir que les discussions en cours marqueront un nouveau départ et ouvriront la voie à une politique féconde.

13. En instituant le statut consultatif pour les organisations non gouvernementales, les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies ont été inspirés par le désir de faire en sorte que les initiatives gouvernementales et intergouvernementales correspondraient toujours aux espoirs et aux aspirations de

l'humanité. Ces organisations se trouvent dans une position particulièrement favorable pour aider l'ONU à accorder l'attention nécessaire aux aspects sociaux du progrès économique. A la trente-septième session du Conseil, le Secrétaire général lui-même a souligné que les progrès économiques n'avaient de sens que s'ils étaient étroitement rattachés aux aspirations sociales (1320ème séance, par. 8). Pourtant, comme le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales l'a déclaré devant le Comité de coordination (E/AC.24/L.240), à cette même session, il existe une tendance à traiter des questions économiques et sociales en dehors des mécanismes du Conseil. M. Thormann espère que l'augmentation du nombre des membres du Conseil — qui devrait être prochaine — permettra de corriger cette tendance en faisant du Conseil un organisme plus représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

14. M. RAMOS (Argentine) dit que c'est en raison de la complexité des problèmes en cause que sa délégation a approuvé l'inscription du point en discussion à l'ordre du jour de la session en cours. Pour la même raison, cette question devrait être maintenue à l'ordre du jour de la trente-neuvième session, à laquelle le Conseil pourra l'examiner à la lumière des décisions que le Conseil du commerce et du développement aura prises à sa première session. Lors de l'examen des relations entre le Conseil économique et social et le Conseil du commerce et du développement, il ne faudra pas négliger les aspects juridiques de ces relations. Aux termes de l'Article 22 de la Charte, l'Assemblée générale peut créer les organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Le Conseil du commerce et du développement est un organe subsidiaire de l'Assemblée générale à qui l'on a confié des responsabilités très importantes notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement. Par ailleurs, aux termes de l'Article 7 de la Charte, le Conseil économique et social constitue l'un des principaux organes de l'Organisation des Nations Unies. Les deux principales responsabilités du Conseil sont d'administrer les programmes économiques et sociaux des Nations Unies et de coordonner les travaux dans ce domaine de l'ONU et des institutions qui s'y rattachent. Cette fonction de coordinateur a été précisée aux paragraphes 20 et 22 de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

15. Pour ce qui est de ses fonctions futures, le Conseil devrait étudier avec soin tous les aspects de la question, notamment ses relations avec le mécanisme du commerce et du développement; en particulier, il devrait déterminer quelles fonctions sont considérées comme subsidiaires et quelles mesures doivent être prises pour éviter les doubles emplois. Ce qu'il faut, c'est une réévaluation d'ensemble des fonctions du Conseil à la lumière des principes de la Charte, des directives de l'Assemblée générale et des décisions du Conseil du commerce et du développement. Il est clair que le Conseil économique et social est l'organe chargé de la formulation des politiques économiques et sociales.

16. Il serait utile que le Secrétariat prépare un document qui rendrait plus facile au Conseil l'examen

de ce point lors de la prochaine session, compte tenu du présent débat, des décisions prises à la première session du Conseil du commerce et du développement et des dispositions juridiques ayant trait à cette question.

17. M. WILMOT (Ghana) dit que sa délégation maintient l'opinion qu'elle a exprimée à la trente-septième session, à savoir que la réévaluation est une question trop importante pour être entreprise par un organisme autre que l'Assemblée générale. Il est évident que cette question ne pourrait être discutée avec fruit à l'heure actuelle, étant donné que la situation ne se précisera que lorsque le Conseil du commerce et du développement se sera réuni et aura pris des décisions. Par conséquent, c'est à sa trente-neuvième session au plus tôt que le Conseil économique et social pourra commencer vraiment son travail de réévaluation.

18. M. Wilmot est heureux que l'URSS ait ratifié l'amendement à la Charte concernant l'augmentation du nombre des membres du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social. La délégation ghanéenne a toujours soutenu que la composition des principaux organes des Nations Unies devait refléter la composition de l'ensemble de l'Organisation. C'est pourquoi il a parrainé les résolutions adoptées par l'Assemblée générale au sujet de l'élargissement de la composition des comités de session et des deux Conseils. Toute réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil devrait commencer par un examen de sa composition: le Conseil ne saurait fonctionner de façon satisfaisante s'il n'est pas représentatif de l'ensemble des Membres de l'Organisation.

19. Les pays en voie de développement portent et porteront toujours le plus vif intérêt à cette question. M. Wilmot appuie la suggestion du représentant de l'Argentine tendant à ce que le Secrétariat prépare un document destiné à faciliter au Conseil l'examen de la question à sa trente-neuvième session. Dans l'intervalle, on pourrait demander au Secrétaire général de s'assurer de l'opinion des Etats Membres de l'ONU et membres des institutions spécialisées et de l'Agence internationale de l'énergie atomique de façon que le Conseil en ait connaissance pour sa trente-neuvième session.

20. M. DE GREGORIO (Chili) déclare qu'au stade actuel tout commentaire a nécessairement un caractère préliminaire et ne peut pas entraîner d'engagements. De l'avis de la délégation chilienne, le Conseil devrait devenir l'agent d'exécution, doté de pleins pouvoirs, pour certaines activités économiques et sociales des Nations Unies; ces activités devraient toutefois être strictement définies. L'importance du Conseil a forcément quelque peu diminué à mesure que s'affirmaient la force et l'indépendance d'autres organismes des Nations Unies. En outre, de nombreux organismes internationaux n'entretiennent que des liens de courtoisie avec le Conseil. Néanmoins, ce dernier a réussi à faire converger l'attention sur des problèmes économiques d'importance fondamentale et il est devenu évident que leur solution nécessite la création d'un dispositif spécial doté des pleins pouvoirs. En conséquence, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

a été organisée et est devenue un organe permanent. Le Chili accordera son plein appui à ce nouveau dispositif. Ce dernier doit être aussi indépendant que possible et doit jouir de pouvoirs les plus étendus possibles. Il devrait devenir la tribune mondiale où se régleraient les questions liées au commerce et au développement: c'est là une opinion qui a été exprimée par la Commission spéciale de coordination latino-américaine dans une déclaration adoptée à Lima en décembre 1964.

21. Il serait toutefois prématuré d'examiner en détail ce que devraient être les nouvelles fonctions du Conseil. Bien que le Conseil du commerce et du développement existe déjà, le mandat de ses organes subsidiaires n'a pas encore été fixé de façon définitive. La composition du Conseil n'a pas été suffisamment modifiée pour permettre aux pays d'Afrique et d'Asie qui ont récemment accédé à l'indépendance d'être dûment représentés. La seule façon dont ils pourront faire connaître leurs vues sera donc au cours d'une séance ordinaire de l'Assemblée générale. Dans ces circonstances, le Chili ne peut accepter que l'on discute quant au fond des futures fonctions du Conseil, mais il ne s'oppose pas à un échange de vues préliminaire. Naturellement, aucune discussion au sein du Conseil ne saurait préjuger des décisions que seule l'Assemblée générale peut prendre.

22. M. MWALUKO (République-Unie de Tanzanie) déclare qu'un examen et une réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil ne peuvent être effectués que par un organe véritablement représentatif. Ce n'est pas le cas du Conseil. Environ 11 p. 100 seulement de ses membres sont africains, alors que les Etats africains occupent environ 30 p. 100 des sièges de l'Assemblée générale. Bien que l'Assemblée générale ait cherché à corriger cette situation en adoptant la résolution 1991 (XVIII), les pays développés n'ont jusqu'à présent pas ratifié l'amendement à la Charte qui a été proposé. Ce sont précisément ces pays qui ont entraîné le déclin de l'efficacité du Conseil en exploitant leur position dominante pour le diriger à leur propre gré et qui insistent maintenant pour que l'on procède à un examen et à une réévaluation. A cet égard, M. Mwaluko approuve l'Union soviétique qui a ratifié récemment l'amendement à la Charte. La délégation de la Tanzanie est en faveur d'un examen et d'une réévaluation, mais à condition qu'ils soient faits au lieu opportun. Etant donné que la crise constitutionnelle que traverse l'Organisation affecte tous les aspects de ses activités, ce lieu opportun est l'Assemblée générale et M. Mwaluko espère que l'Assemblée pourra examiner cette question à sa vingtième session.

23. M. CHIBA (Japon) estime que l'on peut entreprendre un examen du rôle du Conseil sans porter atteinte au droit de l'Assemblée générale de prendre les décisions finales. La création du nouveau dispositif relatif au commerce et au développement aura une grande influence sur la structure des Nations Unies et il faut éviter les doubles emplois. Toutefois, certains aspects des affaires économiques n'entreront pas dans le cadre du nouveau dispositif et le Conseil assumera toujours en vertu de la Charte d'importantes responsabilités en ce qui concerne les affaires

sociales et les droits de l'homme. De plus, il sera toujours chargé de coordonner toutes les activités des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans celui des droits de l'homme, et ses fonctions à cet égard pourraient même être étendues. Il devra également continuer d'évaluer les programmes. Une étude complète de son nouveau rôle pourrait être entreprise à la prochaine session ou à une session ultérieure.

24. M. ARCA-PARRO (Pérou) déclare qu'il ne semble y avoir aucun désaccord sur la nécessité de procéder à un examen et à une réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil, et que les divergences de vues ne portent que sur l'étendue de cet examen. Certains sont pessimistes quant à l'avenir du Conseil. Au cours de sa longue association avec le Conseil, le représentant du Pérou a été fréquemment témoin d'un certain pessimisme au sujet de propositions qui ont été par la suite menées à bonne fin. Par exemple, des doutes ont été tout d'abord exprimés quant à la nécessité de créer la Commission économique pour l'Amérique latine qui, depuis lors, a non seulement fourni une assistance importante aux pays de cette région, mais a encore créé toute une nouvelle philosophie du développement qui a conduit à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et au mouvement vers l'intégration économique en Amérique latine. De même, la Commission de la population s'est révélée être un organe très important malgré les doutes exprimés au moment de sa création. Etant donné que l'Organisation a enregistré de tels succès dans les domaines économique et social, on pourrait penser que le mandat original du Conseil est encore satisfaisant. Mais de grands changements ont eu lieu dans le monde depuis la création de la Charte. Outre l'évolution politique qui a provoqué une augmentation considérable du nombre des Membres de l'Organisation des Nations Unies, il y a eu des progrès scientifiques sans précédent; la situation démographique a évolué de façon inattendue; la mise en valeur de l'énergie nucléaire et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique ont ouvert de nouvelles perspectives. Quelle qu'ait été la perspicacité des fondateurs des Nations Unies, ils ne pouvaient pas prévoir tous ces progrès. Il est donc naturel que l'Organisation fasse son inventaire et voie où elle a atteint ses buts originaux, où elle ne les a pas atteints et où elle les a dépassés. Une étude de la situation juridique pourrait être opportune, comme l'a suggéré le représentant de l'Argentine. Il est évident que le Conseil est trop restreint, mais le principe d'après lequel il devrait être élargi n'est pas clair. La raison pour laquelle sa composition a été fixée à l'origine à 18 membres n'est pas évidente. Il aurait peut-être été plus judicieux de décider que le nombre de ses membres représenterait un pourcentage donné de celui des membres de l'Assemblée. En même temps, le Conseil doit représenter toutes les tendances de la communauté mondiale. Cela signifie que l'on doit tenir compte du fait que, si le monde est divisé en deux groupes principaux de pays, les pays développés et les pays en voie de développement, il existe de nombreuses subdivisions à l'intérieur de ces groupes. Cette question est d'une grande complexité. Avant qu'elle puisse être examinée en détail, il serait

nécessaire d'avoir une documentation de base et l'on pourrait prier le Secrétariat de la préparer.

25. M. HASEGANU (Roumanie) remarque que le nombre et l'importance des problèmes dont est saisi le Comité augmentent chaque année et qu'une réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil permettrait d'établir ce qui a été constructif et utile dans ses travaux au cours des années passées, ainsi que ce qui les a retardés. Une telle réévaluation est d'autant plus pertinente qu'un nouvel organe économique, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, a été créé. Toutefois, d'un point de vue pratique, une discussion utile de cette question ne pourrait avoir lieu qu'après que le Conseil du commerce et du développement aura été constitué et aura organisé ses travaux. Le représentant de la Roumanie partage l'opinion selon laquelle la discussion au sein du Conseil ne devrait pas préjuger les travaux et les décisions du Conseil du commerce et du développement à sa première session. M. Haseganu sera plus à même d'exprimer une opinion à la trente-neuvième session.

26. M. VIAUD (France) déclare que les fonctions du Conseil sont clairement définies aux Chapitres IX et X de la Charte. Son but principal est de stimuler l'action conjointe des gouvernements et des organes internationaux intéressés en vue de faire progresser les pays en voie de développement dans les domaines économique et social. Tout doute persistant au sujet de son rôle ne peut être résolu que par un retour à la Charte.

27. De plus, la Charte donne au Conseil une double fonction: permettre aux Etats membres de confronter leurs vues sur les principaux problèmes économiques mondiaux, et assurer la coordination des activités des Nations Unies et des institutions spécialisées dans les domaines économique et social. Certaines de ses activités, la main-d'œuvre, l'éducation, les questions financières, sont déjà de la compétence des institutions spécialisées. Mais chaque fois qu'une activité nouvelle a poussé l'Organisation à entreprendre une action concrète, le Conseil économique et social n'a pas hésité à créer les organes dont il avait besoin pour s'en acquitter; tel a été le cas dans les domaines de l'assistance technique, de l'industrialisation, etc... Il n'a jamais été dans les habitudes du Conseil de se substituer aux organes techniques créés par lui ou de les maintenir sous un contrôle étroit. La controverse qui s'est élevée quant aux rôles respectifs du Conseil et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a fait naître, de l'avis de la délégation française, un faux problème. Le Conseil n'est pas à même de traiter des problèmes techniques du commerce international. C'est là la responsabilité de la Conférence. En revanche, il a le devoir, au niveau qui est le sien, de faire entrer en ligne de compte l'influence que le commerce peut avoir sur le progrès économique des pays sous-développés. Les débats annuels du Conseil économique et social sur la situation économique mondiale et les problèmes du développement peuvent fournir aux gouvernements et aux organismes internationaux qui participent à ses travaux le stimulant intellectuel nécessaire pour aborder dans un cadre d'ensemble les problèmes économiques mondiaux.

28. De même dans l'exercice de ses fonctions de coordination, le Conseil économique et social doit se considérer comme l'organe irremplaçable au sein duquel les activités des Nations Unies et des institutions spécialisées sont articulées et harmonisées. Cette tâche ne peut être accomplie convenablement que si le Conseil évite de s'enliser dans les détails et borne son action à la discussion des activités prioritaires. Pour cela, il lui faut veiller à ce que le programme de travail et le budget soient ajustés continuellement l'un à l'autre. Le Comité administratif de coordination est en mesure d'apporter à cet égard un concours précieux au Conseil. L'association du Président du Conseil et du Président du Comité de coordination aux travaux du Comité administratif de coordination est de nature à améliorer beaucoup la coordination entre les deux organes. Quant à l'examen comparé du programme de travail et du budget, il pourrait être confié à un organe moins important que le Comité de coordination, par exemple le Comité spécial de coordination ou tout autre organe que le Conseil jugerait utile de créer.

29. Le problème de l'avenir du Conseil économique et social et de la revision de ses activités dépend en grande partie de la division rationnelle des responsabilités entre le Conseil et l'Assemblée générale. Certains des pays représentés depuis longtemps au Conseil estiment que cette dernière ne peut pas remplir sa tâche sans se reposer sur des organes subsidiaires moins importants qui préparent ses discussions. D'autres membres, qui sont entrés plus récemment à l'Organisation, estiment que le Conseil n'est plus représentatif et ne s'acquitte plus de ses fonctions de façon satisfaisante. Il y a une certaine vérité dans ces deux points de vue. Si l'on veut que le Conseil puisse assumer convenablement les responsabilités qui lui viennent de la Charte, il est évident qu'il doit être pleinement représentatif. La délégation française a été d'avis qu'il devait être élargi lorsque la question s'est posée. Mais son rôle au sein de l'Organisation ne sera vraiment utile, même dans l'hypothèse où il compterait 27 membres, que si les pays qui forment maintenant la majorité de l'Assemblée générale attachent une réelle importance à ses activités et acceptent de le considérer comme l'organe compétent pour préparer les discussions et les recommandations de l'Assemblée générale sur les problèmes intéressant l'Organisation dans les domaines économique et social.

30. M. PACHACHI (Irak) dit que si les activités économiques et sociales de l'ONU ont pris de l'importance au cours des années, le Conseil, par contre, a perdu de son efficacité dans ce domaine. C'est ce paradoxe qui est à la base de toutes les difficultés que rencontre le Conseil. M. Pachachi pense, comme le représentant de la France, qu'aux termes de la Charte, le Conseil a été désigné clairement comme l'organe central de l'ONU chargé du développement économique et social. Le représentant de l'Irak se félicite de ce que l'on envisage d'élargir le Conseil, ce qui permettra de corriger les défauts de sa composition.

31. Par conséquent, le problème essentiel ne réside plus dans les dispositions de la Charte ni dans la composition du Conseil. Il tient à ses méthodes

de travail. Aux termes de la Charte, le Conseil est chargé de formuler une politique économique et sociale d'ensemble et d'assurer la coordination des activités. Sur ni l'un ni l'autre de ces points, le Conseil n'a répondu aux espoirs, d'une part parce que sa composition ne reflétait pas les différents courants d'opinion au sein de la communauté internationale et d'autre part, comme l'a souligné M. Viaud, parce qu'il s'est enlisé dans les détails. Le Conseil a confié le soin d'assurer la coordination au Comité administratif de coordination, mais cet organe présente certaines faiblesses de structure. C'est un comité consultatif plutôt qu'un comité de coordination et il ne prend ses décisions que sur la base de compromis de caractère général. Tant que le Conseil se contentera de cette forme de coordination, il ne pourra pas s'acquitter des fonctions qui lui sont assignées par la Charte. Si le Conseil veut renforcer son influence et ses attributions en matière de coordination, il doit resserrer son dispositif de coordination. Les compromis n'ont rien de répréhensible, mais dans les domaines économique et social ils peuvent être poussés trop loin.

32. Pour renforcer son rôle de responsable de l'élaboration des politiques, le Conseil doit concentrer son attention sur certains problèmes fondamentaux au lieu de gaspiller son énergie en s'occupant de questions que de petits organes seraient mieux à même de régler. Pour formuler une politique, il doit disposer de tous les éléments nécessaires et doit établir un ordre de priorité précis en fonction des limitations budgétaires. En ce moment, il n'existe aucun dispositif approprié qui puisse aider le Conseil à atteindre cet objectif. En résumé, le Conseil doit reviser son dispositif actuel de coordination et en créer un nouveau pour s'acquitter de son rôle en matière d'élaboration des politiques.

33. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'il existe déjà une large base d'accord au sein du Conseil quant à la question de la réévaluation, ce qui montre bien que le Conseil est résolu à tenir compte de l'évolution des besoins dans le monde. Le changement est la seule alternative à la stagnation.

34. Il est donc étonnant que certains membres manifestent une certaine hésitation à commencer la réévaluation. Ils ne devraient pas oublier que le Conseil vient seulement d'aborder un long débat sur cette question et qu'il ne parviendra pas, pour le moment, à des conclusions fermes. L'une des fonctions essentielles du Conseil est de venir en aide aux millions de personnes qui souffrent de la faim, de l'ignorance et de la maladie dans les pays en voie de développement. C'est pourquoi le Secrétaire général a estimé, à la trente-septième session (1320ème séance), que le moment était venu de procéder à une réévaluation. C'est là un travail qui ne peut se faire ni facilement ni rapidement. De longs préparatifs seront nécessaires. En 1954, les gouvernements ont fait connaître leurs vues sur la question de la réévaluation et l'on pourrait adopter, dans le cas présent, une méthode analogue. Le représentant des Etats-Unis ne présente pas de proposition formelle à cet effet, mais il souligne la nécessité de chercher de nouvelles idées auprès de toutes les sources possibles.

35. On a souvent dit que la composition du Conseil était périmée et ne correspondait pas à la composition actuelle de l'Assemblée générale. Mais le fait d'avoir reconnu cette lacune a déjà abouti à l'élection, aux comités de session, de neuf autres membres qui participent pleinement aux débats. C'est manquer d'imagination que de proposer que le Conseil attende, pour commencer sa propre réévaluation, que les parlements des divers Etats Membres se soient prononcés sur la question d'un amendement de la Charte. En abordant cette question, le Conseil ne préjugera aucune question, car il ne votera pas pour le moment et, en tout état de cause, l'Assemblée générale aura la possibilité de réviser et de discuter les décisions prises par le Conseil. Il serait extrêmement utile que le Conseil dégage les problèmes qui se posent et les points sur lesquels l'accord s'est fait parmi ses membres, ne serait-ce que pour éviter de voir les mêmes questions se poser à nouveau à l'Assemblée générale.

36. C'est aussi manquer de réalisme que de recommander au Conseil de ne pas commencer sa révision en attendant que le Conseil du commerce et du développement se réunisse en avril. Il n'y aurait aucun inconvénient à entamer la discussion à la session actuelle pour la poursuivre à la session d'été, compte tenu de ce que le Conseil du commerce et du développement aura décidé. Avant la trente-neuvième session, on pourrait prier le Secrétariat de demander l'avis des institutions spécialisées et des Etats Membres, mais, quoi qu'il en soit, le Conseil devrait se mettre immédiatement au travail.

37. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) reconnaît, avec le représentant de la France, que les problèmes d'organisation du Conseil doivent être résolus par un retour à la Charte. Il n'y a rien à objecter aux fonctions du Conseil, telles qu'elles sont définies dans la Charte, mais on peut faire valoir qu'elles ne sont pas convenablement remplies. Le Conseil s'est écarté de la voie de la discussion pour s'engager dans celle de l'action. On peut l'accuser de ne pas être assez actif, mais il a du moins changé de méthode. On a également reproché au Conseil d'avoir une composition trop restreinte et insuffisamment représentative, mais on est en train de corriger ces défauts. Les 27 pays qui sont présents et qui prennent part à la session peuvent déjà examiner la question dans la mesure où elle peut être utilement débattue à la trente-huitième et même à la trente-neuvième sessions. Aucune décision définitive ne pourra être prise en 1965, car la réévaluation est un processus long et complexe. Néanmoins, on a la possibilité et l'obligation de beaucoup faire pour préparer le terrain et, à cet égard, le représentant du Royaume-Uni souscrit

à la proposition faite par le représentant de l'Argentine et tendant à ce que le Secrétariat demande aux institutions spécialisées et aux gouvernements de lui faire connaître leurs vues qui serviraient de base de discussion à la trente-neuvième session du Conseil et à la vingtième session de l'Assemblée générale. Le représentant permanent de l'Irak a suggéré qu'il appartenait au Conseil de traiter ses propres problèmes en utilisant les méthodes et procédures qui lui sont propres. En 1966, le Conseil sera peut-être prêt à examiner des propositions précises et à les adopter. Le représentant du Royaume-Uni propose d'insérer dans le rapport de la présente session une demande formelle tendant à ce que le Secrétariat recueille un ensemble de données et de suggestions préliminaires touchant les améliorations qui s'imposent dans le fonctionnement du Conseil.

38. M. HAJEK (Tchécoslovaquie) dit que le Conseil n'a pas entièrement répondu aux espérances, malgré une amélioration de ses travaux, du point de vue tant quantitatif que qualitatif. Il est donc légitime d'examiner les fonctions et la structure du Conseil et de ses organes subsidiaires ainsi que ses rapports avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, afin de donner un nouvel essor à son action. Le Conseil devrait, à l'avenir, s'attacher à l'exécution des programmes de développement, à l'aide aux réformes sociales démocratiques et à la liquidation des conséquences économiques et sociales du colonialisme. Nombre de principes énoncés dans l'Acte final de la Conférence pourraient également s'appliquer aux activités consacrées à la planification économique et sociale, à la coopération en matière de développement et au progrès scientifique. Dans toutes ces activités, il faudra tenir compte de l'expérience et des intérêts de toutes les régions du monde.

39. En procédant à la réévaluation des activités sociales du Conseil, il faudra insister davantage sur la nécessité d'intensifier le développement et le progrès des pays en voie de développement, conformément à la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale. Il convient d'étudier l'expérience tant des pays industrialisés que des pays en voie de développement pour trouver des solutions à des problèmes sociaux précis, comme l'alphabétisation, la santé, l'enseignement, l'emploi et le logement. Certains problèmes sociaux de caractère plus général ont également une incidence particulière sur le développement économique. Toutes ces activités devront être convenablement coordonnées avec celles d'autres organes des Nations Unies.

La séance est levée à 18 h 20.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session
DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 24 mars 1965,
à 11 heures

NEW YORK

S O M M A I R E

| | Pages |
|--|-------|
| <i>Déclaration du Président</i> | 19 |
| <i>Point 7 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (suite)</i> | 19 |
| <i>Point 8 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Question de la réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale</i> | 21 |
| <i>Point 12 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question</i> | 22 |
| <i>Point 10 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil</i> | 23 |

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Haïti, Irlande, Israël, Italie, Népal, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale, Association internationale de développement, Fonds monétaire international.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Déclaration du Président

1. Le PRESIDENT adresse aux Etats-Unis les félicitations du Conseil à l'occasion des derniers succès remportés par ces pays dans l'espace extra-atmosphérique.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (suite)

2. M. S. KHALIL (République arabe unie) estime qu'il est trop tôt pour discuter utilement du point 7. D'une part, le problème est beaucoup trop vaste et un examen fructueux ne sera possible que sur la base de la documentation abondante à préparer par le Secrétariat; d'autre part, on ne saurait limiter les débats à une simple question de coordination ni se contenter de déterminer les rapports qui devront s'établir entre le Conseil économique et social et le Conseil du commerce et du développement: la logique commande d'attendre que ce dernier organe ait tenu sa première session. Telle est la position de principe de la République arabe unie.

3. Cela dit, M. Khalil formule quelques remarques préliminaires à propos des idées qui ont été exposées au cours de la discussion. Selon certains, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement devrait être subordonnée au Conseil économique et social. Sans doute, la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale fait de la Conférence un organe de l'Assemblée générale et prévoit sa collaboration avec le Conseil, mais cela n'entraîne aucune relation de subordination entre ces organes: leur évolution doit être parallèle et non pas compétitive. Par ailleurs, il est exact, comme l'a dit le représentant du Canada à la 1357^e séance, qu'il serait absurde pour le Conseil de discuter des besoins des pays en voie de développement en matière de commerce et de développement alors qu'un nouvel organe, d'une composition beaucoup plus large, a précisément été créé à cet effet. C'est une raison de plus de ne pas subordonner la Conférence au Conseil, sous peine de rendre vains tous les efforts tendant à assurer plus d'efficacité dans ce domaine. Enfin, le nouveau mécanisme n'est pas encore entièrement au point; son organisation, son fonctionnement, les modalités de sa coopération avec le Conseil feront encore l'objet de discussions à la prochaine session du Conseil du commerce et du développement ainsi qu'à l'Assemblée générale.

4. Pour toutes ces raisons, la délégation de la République arabe unie est d'avis qu'il faut d'abord réexaminer les activités passées du Conseil économique et social, en s'attachant particulièrement aux points faibles, ce qui permettra de discuter utilement des moyens d'y remédier; l'Assemblée générale examinera ensuite ces rapports préliminaires sur

les activités du Conseil, après quoi on pourra aborder le rôle et les fonctions du Conseil dans l'avenir.

5. M. BENITES (Equateur) dit que sa délégation a jugé utile que le Conseil procède dès à présent à une autocritique salutaire de ses activités en vue d'améliorer ses méthodes de travail. Il n'est pas question ici d'un conflit de pouvoirs entre les divers organes de l'Organisation mais d'une meilleure utilisation de ces pouvoirs aux fins de la coopération internationale. L'Organisation doit être dynamique et elle ne saurait se faire l'instrument d'une politique d'équilibre des forces. L'interprétation dynamique de la Charte a assuré l'émancipation de nombreux peuples encore récemment sous régime colonial. Mais le paradoxe est qu'il subsiste dans un monde de plus en plus interdépendant des différences considérables de développement économique; les décisions prises à la Conférence de Genève marquent une étape dans la voie du nivellement de ces différences. C'est pourquoi l'Equateur donne son plein appui à la Conférence et au Conseil du commerce et du développement, tout en souhaitant que l'interdépendance de l'économique et du social demeure le domaine légitime du Conseil économique et social. Entre les deux organes doit s'établir une relation de complémentarité, mais il faut néanmoins réexaminer les fonctions du Conseil afin qu'il puisse s'adapter aux nécessités nouvelles. Cette tâche ne peut être abordée à la présente session. Le représentant de l'Equateur estime lui aussi que le Secrétariat doit réunir une documentation systématique concernant les suggestions, les décisions et l'action du Conseil économique et social, du Conseil du commerce et du développement et des institutions spécialisées, pour que le Conseil dispose à sa prochaine session d'une base objective pour entreprendre ces discussions.

6. M. HIREMATH (Inde) pense qu'il est prématuré d'examiner ce point de l'ordre du jour tant qu'on n'aura pas une idée plus exacte du fonctionnement du nouvel organe. Pourtant, ces échanges de vues préliminaires n'ont pas été inutiles; il est même possible d'entrevoir une ébauche d'entente selon laquelle le Conseil s'occuperait essentiellement de coordonner les activités et de définir des politiques, sans entraver l'action du Conseil du commerce et du développement. Mais ce sont là des idées qui donneront lieu à de longs débats. Il importe en tout cas que le Secrétariat fournisse en temps utile une documentation aussi complète que possible pour la prochaine session du Conseil.

7. M. DJOUDI (Algérie) dit que sa délégation souhaite que s'établissent entre les deux organes des relations de complémentarité et non de concurrence. Comme le rôle de la Conférence sera déterminé prochainement, il n'est pas indiqué de précipiter le débat. Il sera sans doute profitable de procéder à des consultations avec le Conseil du commerce et du développement. Dans l'intervalle, les échanges de vues n'auront pas manqué d'intérêt et il en sera certainement tenu compte à la prochaine session du Conseil.

8. M. DE SEYNES (Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales) est heureux de pouvoir exprimer certaines pensées au nom du Secrétaire général, dont les exposés à la trente-septième session du Conseil sont partiellement à l'origine du présent

débat (1320ème et 1326ème séances). Les idées prennent parfois, au cours d'un débat, une orientation que leur auteur n'avait pas pu prévoir exactement. Le Secrétariat a l'impression qu'en ce qui concerne la réévaluation du rôle du Conseil, elles se sont prématurément polarisées sur certains points qui ne sont pas essentiels. La délimitation des fonctions entre les nouveaux et les anciens mécanismes, par exemple, qui semble beaucoup préoccuper certaines délégations, ne constitue, aux yeux du Secrétaire général, qu'une très petite partie du problème, de loin la plus facile à résoudre. Les fonctions prévues pour la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement ont été définies avec beaucoup de précision, et les questions touchant les zones d'intérêt commun entre les nouveaux et les anciens mécanismes, loin de susciter des conflits de juridiction, doivent pouvoir se résoudre très naturellement à la lumière de l'expérience; de toute façon, l'Assemblée générale est le seul organisme indiscutablement compétent pour résoudre les conflits éventuels. M. de Seynes espère que le débat aura contribué à dissiper, dans l'esprit de certaines délégations, l'idée qu'il s'agit d'une rivalité entre deux séries d'organismes, idée qui n'était absolument pas dans l'esprit du Secrétaire général lorsqu'il a fait ses propositions au Conseil, à la trente-septième session.

9. Une autre impression se dégage également du débat et montre qu'il y a intérêt à ne pas laisser les idées se cristalliser prématurément: il semblerait, d'après certains exposés, qu'il s'agisse d'élaborer un plan d'ensemble pour donner au Conseil une vigueur supplémentaire qui lui permette de remplir sa tâche plus efficacement que par le passé. La situation étant différente pour chacune des grandes fonctions du Conseil, le Secrétariat estime qu'il conviendrait plutôt d'examiner ces fonctions une à une afin de déterminer, dans chaque cas particulier, pourquoi le Conseil n'a pu faire face aux responsabilités qui lui incombaient aux termes de la Charte et quelles mesures il faut prendre pour lui permettre de s'en acquitter. Le représentant de l'Union soviétique a mentionné un certain nombre de domaines économiques et sociaux de la plus haute importance qui, bien que relevant de la compétence du Conseil, n'ont peut-être pas toujours reçu l'attention voulue. La situation dans chacun de ces domaines et les remèdes à lui apporter doivent être examinés non pas uniquement dans un grand débat général de structure et d'organisation mais aussi, et plus encore, à l'occasion de l'examen des problèmes de fond. Le débat de structure et d'organisation, bien que nécessaire, ne devrait donc pas se conclure avant que l'étude des problèmes concrets n'ait permis de déterminer, pour chaque domaine particulier, les progrès à faire, les méthodes à adopter, les mécanismes à créer ou à améliorer, qui peuvent différer d'un sujet à l'autre.

10. Le représentant de l'Irak a parlé à la 1357ème séance de la fonction du Conseil qui consiste à formuler des politiques économiques et sociales et il a souligné la nécessité, pour le Conseil, de s'assurer, dans cette tâche difficile, le concours de toutes les compétences techniques nécessaires. M. de Seynes estime personnellement que c'est la clef du problème et que, si le pouvoir de décision politique proprement dit appartient en dernière analyse

à l'Assemblée générale, le Conseil peut jouer auprès d'elle le rôle éminent de ce qu'on appelle parfois une "chambre de réflexion", à condition qu'il dispose, dans chaque domaine particulier, des connaissances nécessaires pour se distinguer par la qualité de ses avis et de ses rapports. Le problème est ici différent selon les domaines: lorsque les connaissances techniques sont déjà groupées et analysées par une institution spécialisée, il s'agit de placer les travaux de celle-ci dans le cadre plus général du Conseil, afin de déterminer plus exactement leur place dans une politique générale de développement mondial; c'est là un problème que le Conseil économique et social n'a jamais complètement résolu. Dans d'autres domaines où les connaissances sont rassemblées par des commissions techniques, c'est-à-dire des commissions d'experts, il serait nécessaire que le Conseil étudie de plus près les rapports de ces commissions, plutôt que de se contenter d'en prendre acte, et qu'il examine pour chaque commission comment améliorer, le cas échéant, l'efficacité de ses travaux, afin d'améliorer l'efficacité du Conseil lui-même et de l'ensemble du système dont il est le centre. Enfin, dans d'autres domaines encore, dont certains semblent susciter un intérêt croissant, la mobilisation des connaissances techniques n'a pas encore été organisée mais on peut découvrir les méthodes qui permettront de le faire en étudiant les problèmes eux-mêmes qu'il s'agit de traiter.

11. Pour conclure, M. de Seynes estime donc que, si l'opinion qu'il vient d'exprimer rencontre l'assentiment du Conseil, le processus d'examen du rôle et des fonctions de cet organe devrait se poursuivre sur une période assez longue, dans chacune des instances qui dépendent du Conseil, à l'occasion de l'examen de chacun des points de l'ordre du jour, et non pas exclusivement dans un débat général d'organisation et de structure. Lorsque le Secrétaire général a fait son exposé à la trente-septième session du Conseil, il souhaitait inspirer au Conseil un "esprit de réforme", qui l'animerait dans chacune de ses actions et dans chacun de ses organes au cours des années à venir, plutôt que l'inviter à un grand débat s'inscrivant dans une période restreinte. Néanmoins, le Secrétariat est naturellement à la disposition du Conseil pour préparer, le cas échéant, la documentation que celui-ci jugerait nécessaire.

12. Mme WRIGHT (Danemark) demande que la déclaration que vient de faire le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales soit publiée in extenso.

Il en est ainsi décidé^{1/}.

13. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) précise que la délégation de l'Union soviétique n'a jamais pensé qu'il puisse y avoir la moindre rivalité entre le Conseil et la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement, ne serait-ce que parce que l'Assemblée générale a très clairement défini les relations entre les deux organes. M. Arkadyev se réserve le droit de revenir en temps opportun sur le programme de travail du Conseil dans le domaine économique.

14. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) estime qu'il serait dommage d'interrompre purement et simplement l'examen du point 7 de l'ordre du jour sans qu'aucun travail soit accompli entre la fin de la session en cours et l'ouverture de la trente-neuvième session. Peut-être serait-il bon que les délégations qui ont formulé des propositions concrètes proposent au Secrétariat qu'un passage y relatif soit inséré dans le rapport du Conseil et que ce dernier demande au Secrétaire général de rassembler et de classer les nouveaux éléments de discussion et de prendre l'avis des gouvernements.

15. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) pense que les comptes rendus analytiques des séances présentent de façon suffisamment complète les débats du Conseil et qu'il serait contraire aux décisions antérieures que le Conseil prenne aucune mesure officielle sur cette question avant sa trente-neuvième session. Rien ne s'oppose à ce que les délégations qui le souhaitent se mettent directement en rapport avec le Secrétariat, qui pourrait à son tour pressentir d'autres délégations s'il le juge nécessaire.

16. M. QUAO (Ghana) estime au contraire que pour qu'un débat utile ait lieu à la trente-neuvième session, il est nécessaire que le Secrétariat procède à quelques travaux préparatoires. Il faudrait donc que le Conseil adopte sous une forme ou sous une autre un texte présentant les propositions émises au cours de cette session et qu'il demande au Secrétariat de préparer la documentation nécessaire pour la prochaine session.

17. Le PRESIDENT propose que les délégations qui ont formulé des propositions concrètes se réunissent officieusement pour préparer un texte qui sera inséré dans le rapport du Conseil.

Il en est ainsi décidé.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Question de la réunion du Groupe de travail spécial pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale

18. M. HASEGANU (Roumanie) souligne l'importance de l'élaboration d'une déclaration sur les principes de la coopération économique internationale. L'Assemblée générale a été la première à reconnaître cette importance par sa résolution 1942 (XVIII). La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a, dans son Acte final^{2/}, reconnu elle aussi la nécessité d'un accord sur les principes de la coopération internationale et a recommandé de poursuivre les efforts dans ce sens. Le Conseil, quant à lui, a manifesté son intérêt en créant le Groupe de travail spécial.

19. Le Groupe de travail s'est vu confier une tâche complexe; pour la mener à bien, il faut qu'il soit représentatif. Jusqu'à présent, le Groupe n'a formulé qu'un petit nombre de principes. Son efficacité serait considérablement accrue si le nombre de ses membres était suffisamment augmenté pour assurer une meil-

^{1/} Le texte in extenso de la déclaration de M. de Seynes a été distribué ultérieurement sous la cote E/L.1072.

^{2/} Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11).

leure représentation, sur une base proportionnelle, de toutes les régions géographiques du monde. La délégation roumaine estime que les raisons pour lesquelles la session du Groupe de travail avait été différée existent toujours; néanmoins, elle ne s'opposera pas à l'organisation d'une session du Groupe si le Conseil le désire; fidèle à l'esprit de la résolution 1942 (XVIII) de l'Assemblée générale, la délégation roumaine appuiera toute initiative susceptible d'accélérer l'établissement définitif et l'adoption des principes de la coopération économique internationale.

20. M. BACKES (Autriche) estime que la situation n'est pas différente de ce qu'elle était en août 1964, puisque l'Assemblée générale n'a pas pu, à sa dix-neuvième session, procéder à l'examen des activités de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. C'est pourquoi il serait logique de remettre l'examen de la question de la réunion du Groupe de travail spécial à une session du Conseil ultérieure à la vingtième session de l'Assemblée générale.

21. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) pense que le représentant de la Roumanie a eu raison de souligner l'importance que présente l'élaboration d'une déclaration sur la coopération internationale. Néanmoins, les travaux du Groupe de travail spécial ne sont pas nouveaux, et le Conseil en a déjà pris acte. Il serait donc possible de combiner le point de vue du représentant de la Roumanie avec celui du représentant de l'Autriche: au cours de discussions officieuses à ce sujet, l'idée avait été émise qu'il convenait de tenir compte d'un facteur nouveau, à savoir l'institution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Pour que cette conférence ne reste pas dans l'ignorance des travaux déjà accomplis par le Groupe de travail spécial dans ce domaine, le Conseil pourrait transmettre au Conseil du commerce et du développement le rapport du Groupe de travail contenant les principes sur lesquels l'accord s'est déjà fait; rien ne s'opposerait ensuite à l'adoption de la proposition de l'Autriche. On donnerait ainsi une suite concrète aux principes qui ont déjà été élaborés.

22. M. VIAUD (France) fait observer que le projet de déclaration sur la coopération économique internationale a un objet très vaste puisque les principes qu'il doit contenir concernent aussi bien les politiques économiques et sociales que les politiques commerciales. La délégation française n'a pas d'objection à l'idée de renvoyer l'examen de ces principes au Conseil du commerce et du développement. Mais cela ne serait utile qu'en ce qui concerne les principes relatifs au commerce, les autres ne relevant pas de la compétence de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. D'autre part, le simple fait pour le Conseil économique et social d'attirer l'attention du Conseil du commerce et du développement sur les principes de politique commerciale qui figurent dans le projet de déclaration ne saurait en aucune façon avoir la valeur d'une approbation de ces principes.

23. En ce qui concerne le choix de la date à laquelle le Conseil économique et social pourrait saisir le Conseil du commerce et du développement de ces principes, il semble que le moment le plus favorable

serait celui où ce dernier examinera la recommandation de la Conférence du commerce et du développement sur les principes de la politique commerciale et sa recommandation sur les accords commerciaux à long terme.

24. Quant aux autres principes qui font l'objet des travaux du Groupe de travail spécial, le Conseil économique et social pourra en reprendre l'examen après la vingtième session de l'Assemblée générale.

25. Le PRESIDENT, tenant compte des points de vue exprimés, propose au Conseil de ne discuter cette question qu'après la vingtième session de l'Assemblée générale. Toutefois, il conviendrait entre-temps, comme le propose le représentant de l'Union soviétique, de transmettre au Conseil du commerce et du développement le rapport du Groupe de travail spécial créé aux termes de la résolution 875 (XXXIII) du Conseil pour la question d'une déclaration sur la coopération économique internationale (E/3725).

Il en est ainsi décidé.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session et détermination de la date à laquelle commencera la discussion de chaque question (E/4010, E/4012, E/L.1071)

26. Le PRESIDENT demande aux délégations si elles ont des observations à formuler sur l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session, qui est proposé dans la note du Secrétaire général (E/4010). Il rappelle, à ce sujet, que le représentant du Royaume-Uni a suggéré, à la 1355^{ème} séance du Conseil d'inscrire à cet ordre du jour une question supplémentaire concernant le dessalement.

27. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) estime que l'expression "planification sociale" qui figure à la rubrique h du point 18 n'est pas suffisamment précise. Il propose en conséquence de la remplacer par une expression telle que "les programmes et les objectifs dans le domaine social", qui serait plus proche du libellé du paragraphe 5 du dispositif de la résolution 1916 (XVIII) de l'Assemblée générale, relatif à cette question; la rubrique h serait alors ainsi conçue: "Rapport sur les programmes et les objectifs dans le domaine social pour la seconde moitié de la Décennie du développement."

28. Le PRESIDENT considère cette modification comme acceptable et déclare qu'en l'absence d'objections formelles, l'ordre du jour provisoire proposé, ainsi modifié et avec l'inscription de la question du dessalement, sera considéré comme adopté.

Il en est ainsi décidé.

29. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur la note du Secrétaire général relative à l'organisation des travaux de la trente-neuvième session (E/L.1071) et lui demande d'adopter dès maintenant un calendrier pour ses travaux, afin de faciliter au Secrétariat la préparation de la prochaine session du Conseil à Genève.

30. M. PACHACHI (Irak) demande que le point 32 intitulé "Relations avec l'Organisation des pays expor-

tateurs de pétrole", dont la discussion est prévue pour la quatrième semaine, soit examinée par le Conseil au cours de la première semaine, si possible juste après l'adoption de l'ordre du jour.

31. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) exprime l'espoir que les délégations seront saisies en temps utile avant le commencement de la trente-neuvième session de tous les documents nécessaires, en particulier ceux qui concernent les points qui seront traités au cours de la première semaine.

32. M. HIREMATH (Inde) souhaiterait obtenir des précisions sur la date à laquelle la question du dessalement sera examinée et sur l'organe qui procédera en premier lieu à son examen.

33. M. VIAUD (France) s'inquiète de savoir si le point 3 intitulé "Tendances économiques mondiales", dont l'examen est prévu au Conseil au cours de la deuxième semaine, ne sera pas renvoyé au Comité économique comme on le fait d'habitude, pour que les délégations qui le désirent puissent formuler et discuter des projets de résolution. D'autre part, l'Irak a demandé l'inscription de la question des relations avec l'Organisation des pays exportateurs de pétrole à l'ordre du jour du Conseil. Dans cet ordre d'idées, le Conseil pourrait peut-être envisager, par la suite, la possibilité d'examiner dans son ensemble la question des rapports avec les organisations intergouvernementales et régionales. C'est une simple suggestion, et il ne s'agit pas de demander d'inscription de cette question à l'ordre du jour de la trente-neuvième session. Enfin, la délégation française se permet d'insister, comme l'a fait le représentant des Etats-Unis, pour qu'il n'y ait aucun retard dans la présentation des documents nécessaires pour l'examen des diverses questions inscrites à cet ordre du jour, afin que les gouvernements intéressés aient le temps de les examiner.

34. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) répondant aux diverses questions posées, précise tout d'abord qu'il sera possible de procéder à l'examen du point 32 dès la première semaine de la session. Pour ce qui est de la question de la documentation, le Secrétariat fera tout son possible pour présenter les documents en temps voulu, bien que cela présente parfois des

difficultés du fait que certains documents sont préparés par des organismes extérieurs à l'Organisation. En ce qui concerne le dessalement, ce point sera tout d'abord examiné par le Comité économique au cours de la troisième semaine. M. Kittani tient enfin à préciser à l'intention du représentant de la France que tout point de l'ordre du jour figurant dans le document visé peut, après discussion préalable au Conseil, être renvoyé à l'un des comités, le point 3 ne constituant pas une exception à cette règle.

35. M. VIAUD (France) remercie le Secrétaire du Conseil de cette précision mais il préférerait, si la note du Secrétaire général (E/L.1071) est révisée, que le renvoi du point 3 au Comité économique soit mentionné explicitement à l'intention des gouvernements intéressés.

36. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques), se référant au paragraphe 4 de cette note, estime qu'il serait préférable, au cours de la présente session, de ne pas prendre de décision sur la constitution d'un comité chargé des questions relatives au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique. Il vaudrait mieux reporter l'examen de cette question à la trente-neuvième session.

37. Le PRESIDENT propose que le Conseil approuve le calendrier figurant dans le document E/L.1071, compte tenu des modifications et précisions qui viennent d'y être apportées.

Il en est ainsi décidé.

POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Confirmation de la nomination de membres des commissions techniques du Conseil (E/4013 et Add.1)

38. Le PRESIDENT propose au Conseil de confirmer la nomination de Mme Jeanne Rousseau, représentante du Mali, et de Mlle Nancy Kajumbula, représentante de l'Ouganda, comme membres de la Commission des questions sociales.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 5.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Mercredi 24 mars 1965,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

| | Pages |
|---|-------|
| <i>Point 9 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Elections</i> | |
| Commissions techniques | 25 |
| Comité spécial de coordination | 27 |
| Comité de l'habitation, de la construction et de la planification | 27 |
| Conseil d'administration du Fonds spécial | 28 |
| Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance | 28 |
| Groupe de travail spécial de la protection sociale | 29 |

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Brésil, Chine, Colombie, Côte-d'Ivoire, Cuba, Espagne, Ethiopie, Finlande, Grèce, Haïti, Irlande, Israël, Malaisie, Mali, Maroc, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Sénégal, Soudan, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale, Association Internationale de développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

En l'absence du Président, M. Pachachi, premier vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Elections (E/4007, E/4008 et Add.1 à 3, E/4009 et Add.1 et 2, E/L.1069 et Add.1 et 2)

A la demande du Président, M. MacLaren (Canada), M. Cubillos (Chili), M. Muraoka (Japon) et M. Neagu (Roumanie) assument les fonctions de scrutateurs.

COMMISSIONS TECHNIQUES

Commission de statistique

1. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire six membres de la Commission de statistique, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---|----|
| Japon | 18 |
| Union des Républiques socialistes soviétiques | 18 |
| Etats-Unis d'Amérique | 17 |
| Canada | 16 |
| Belgique | 13 |
| Maroc | 12 |
| Chine | 9 |
| Malaisie | 3 |

Ayant obtenu la majorité requise, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Maroc et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres de la Commission de statistique.

2. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire un membre de la Commission de statistique pour la portion non expirée du mandat de l'Indonésie (jusqu'au 31 décembre 1967).

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|--------------------|---|
| Chine | 9 |
| Malaisie | 8 |
| Pakistan | 1 |

3. Le PRESIDENT annonce qu'aucun Etat n'ayant obtenu la majorité requise il sera procédé à un deuxième tour de scrutin conformément à l'article 68 du règlement intérieur du Conseil.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|--------------------|----|
| Chine | 10 |
| Malaisie | 8 |

Ayant obtenu la majorité requise, la Chine est élue membre de la Commission de statistique.

Commission de la population

4. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire six membres de la Commission de la population, pour un mandat de quatre ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---|----|
| Etats-Unis d'Amérique | 17 |
| Japon | 17 |
| Pérou | 17 |
| Union des Républiques socialistes soviétiques | 17 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | 15 |
| Cameroun | 10 |
| Syrie | 10 |
| Grèce | 3 |

Ayant obtenu la majorité requise, les Etats-Unis d'Amérique, le Japon, le Pérou, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres de la Commission de la population.

5. Le PRESIDENT annonce qu'étant donné que le Cameroun et la Syrie ont recueilli 10 voix chacun il sera procédé à un nouveau vote pour départager ces deux Etats.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|--------------------|---|
| Cameroun | 9 |
| Syrie | 9 |

6. Le PRESIDENT annonce qu'étant donné que les deux candidats ont recueilli le même nombre de voix au premier tour de scrutin il sera procédé à un deuxième tour de scrutin conformément à l'article 68 du règlement intérieur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|--------------------|---|
| Cameroun | 9 |
| Syrie | 9 |

7. Le PRESIDENT annonce que, comme les deux candidats ont de nouveau recueilli le même nombre de voix, il allait décider entre eux en tirant au sort conformément à l'article 68 du règlement intérieur.

Son nom ayant été tiré au sort, le Cameroun est élu membre de la Commission de la population.

Commission des questions sociales

8. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire sept membres de la Commission des questions sociales, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---|----|
| Etats-Unis d'Amérique | 18 |
| Union des Républiques socialistes soviétiques | 17 |
| Pays-Bas | 15 |
| France | 14 |
| Haute-Volta | 12 |
| Israël | 12 |
| Chine | 10 |
| Syrie | 9 |
| Congo (Brazzaville) | 6 |
| Mauritanie | 4 |
| Espagne | 3 |
| Chili | 1 |
| Gabon | 1 |
| République-Unie de Tanzanie | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, la Chine, les Etats-Unis d'Amérique, la France, Israël, la Haute-Volta, les Pays-Bas et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres de la Commission des questions sociales.

9. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire un membre de la Commission des questions sociales pour la portion non expirée du mandat de l'Indonésie (jusqu'au 31 décembre 1966).

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|-------------------------------|----|
| Mauritanie | 11 |
| Congo (Brazzaville) | 5 |
| Syrie | 5 |
| Espagne | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, la Mauritanie est élue membre de la Commission des questions sociales.

Commission des droits de l'homme

10. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire sept membres de la Commission des droits de

l'homme, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---|----|
| Argentine | 18 |
| République socialiste soviétique d'Ukraine | 18 |
| Sénégal | 18 |
| Chili | 17 |
| Suède | 17 |
| Etats-Unis d'Amérique | 16 |
| Nouvelle-Zélande | 16 |
| Libye | 4 |
| Union des Républiques socialistes soviétiques | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, l'Argentine, le Chili, les Etats-Unis d'Amérique, la Nouvelle-Zélande, le Sénégal, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres de la Commission des droits de l'homme.

Commission de la condition de la femme

11. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire sept membres de la Commission de la condition de la femme, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---------------------------------------|----|
| Chili | 18 |
| Mexique | 18 |
| Pologne | 18 |
| Finlande | 17 |
| France | 17 |
| Honduras | 14 |
| Libéria | 13 |
| Mauritanie | 7 |
| Haute-Volta | 2 |
| Norvège | 1 |
| République-Unie de Tanzanie | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, le Chili, la Finlande, la France, le Honduras, le Libéria, le Mexique et la Pologne sont élus membres de la Commission de la condition de la femme.

12. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire un membre pour la portion non expirée du mandat de l'Indonésie (jusqu'au 31 décembre 1967).

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|----------------------|----|
| Japon | 15 |
| Mauritanie | 3 |

Ayant obtenu la majorité requise, le Japon est élu membre de la Commission de la condition de la femme.

Commission des stupéfiants

13. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire sept membres de la Commission des stupéfiants, conformément à la résolution 845 II (XXXII) du Conseil, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---|----|
| Hongrie | 17 |
| Mexique | 17 |
| République arabe unie | 16 |
| Iran | 13 |
| République fédérale d'Allemagne | 13 |
| Nigéria | 12 |
| République de Corée | 12 |
| Maroc | 9 |
| Jamaïque | 6 |
| Libye | 3 |
| Bolivie | 1 |
| Nouvelle-Zélande | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, la Hongrie, l'Iran, le Mexique, la Nigéria, la République arabe unie, la République de Corée et la République fédérale d'Allemagne sont élus membres de la Commission des stupéfiants.

COMITE SPECIAL DE COORDINATION

14. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire 11 membres du Comité spécial de coordination, conformément à la résolution 920 (XXXIV) du Conseil pour un mandat se terminant le 31 décembre 1965.

L'Algérie, l'Argentine, l'Autriche, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France, le Japon, le Luxembourg, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres du Comité spécial de coordination par acclamation.

COMITE DE L'HABITATION, DE LA CONSTRUCTION ET DE LA PLANIFICATION

15. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire sept membres du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---------------------------------|----|
| Colombie | 16 |
| Turquie | 16 |
| Etats-Unis d'Amérique | 15 |

| | |
|---------------------------------------|----|
| Japon | 14 |
| Inde | 13 |
| Tchécoslovaquie | 13 |
| Gabon | 11 |
| Nigéria | 8 |
| Soudan | 6 |
| Syrie | 5 |
| Pakistan | 3 |
| République-Unie de Tanzanie | 2 |
| Cameroun | 1 |
| Guatemala | 1 |
| Iran | 1 |
| Espagne | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, la Colombie, les Etats-Unis d'Amérique, le Gabon, l'Inde, le Japon, la Tchécoslovaquie et la Turquie sont élus membres du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

16. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire un membre du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification pour la portion non expirée du mandat de l'Indonésie (jusqu'au 31 décembre 1966).

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---------------------------------------|----|
| Pakistan | 13 |
| République-Unie de Tanzanie | 3 |
| Nigéria | 1 |
| Syrie | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, le Pakistan est élu membre du Comité de l'habitation, de la construction et de la planification.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS SPECIAL

17. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire quatre membres du Conseil d'administration du Fonds spécial, choisis parmi les pays économiquement développés, pour un mandat prenant effet immédiatement et se terminant le 31 décembre 1967.

Le Danemark, la France, les Etats-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds spécial par acclamation.

18. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire quatre membres du Conseil d'administration du Fonds spécial, choisis parmi les pays en voie de développement, pour un mandat prenant effet immédiatement et se terminant le 31 décembre 1967.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|---------------------|----|
| Brésil | 16 |
| Venezuela | 14 |
| Inde | 12 |
| Irak | 10 |

| | |
|--------------------|---|
| Cameroun | 9 |
| Chine | 7 |
| Tunisie | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, le Brésil, l'Inde, l'Irak et le Venezuela sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds spécial.

19. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire quatre membres du Conseil d'administration du Fonds spécial, choisis parmi les pays économiquement développés, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1966.

Le Canada, le Japon, la Suède et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds spécial par acclamation.

20. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire quatre membres du Conseil d'administration du Fonds spécial, choisis parmi les pays en voie de développement, pour un mandat de trois ans à compter du 1er janvier 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|-----------------------|----|
| Tunisie | 13 |
| Pérou | 17 |
| Pologne | 17 |
| Grèce | 14 |
| Chine | 5 |
| Philippines | 1 |

Ayant obtenu la majorité requise, la Grèce, le Pérou, la Pologne et la Tunisie sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds spécial.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

21. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire 10 membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour un mandat de trois ans à compter du 1er février 1966.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|--|----|
| Australie | 16 |
| Pérou | 16 |
| Suède | 16 |
| Suisse | 16 |
| Turquie | 16 |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Ir- lande du Nord | 15 |
| Ethiopie | 14 |
| Bulgarie | 13 |
| Philippines | 12 |
| Sénégal | 12 |
| Haïti | 11 |
| Nigéria | 9 |
| Irak | 8 |

Ayant obtenu la majorité requise, l'Australie, la Bulgarie, l'Ethiopie, le Pérou, les Philippines, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Sénégal, la Suède, la Suisse et la Turquie sont élus membres du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

**GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL
DE LA PROTECTION SOCIALE**

22. Le PRESIDENT invite le Conseil à élire un membre du Groupe de travail spécial de la protection sociale en remplacement de l'Indonésie.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|----------------------|---|
| Irak | 6 |
| Malaisie | 4 |
| Mauritanie | 4 |
| Uruguay | 3 |
| Honduras | 1 |

23. Le PRESIDENT annonce qu'aucun Etat n'ayant obtenu la majorité requise il va être procédé à un scrutin spécial limité à la Malaisie et à la Mauritanie, en vue de limiter le nombre de candidats à deux, conformément à l'article 68 du règlement intérieur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|----------------------|----|
| Malaisie | 10 |
| Mauritanie | 8 |

24. Le PRESIDENT annonce qu'il va être procédé à un nouveau scrutin, limité à l'Irak et à la Malaisie, conformément à l'article 68 du règlement intérieur.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

| | |
|----------------------------|----|
| <i>Bulletins déposés:</i> | 18 |
| <i>Bulletins nuls:</i> | 0 |
| <i>Bulletins valables:</i> | 18 |
| <i>Majorité requise:</i> | 10 |

Nombre de voix obtenues:

| | |
|--------------------|---|
| Irak | 9 |
| Malaisie | 9 |

25. Le PRESIDENT déclare qu'il a été informé que l'Irak retirait sa candidature. Comme il ne reste qu'un seul candidat, il suggère que le Conseil élise ce candidat par acclamation.

La Malaisie est élue membre du Groupe de travail spécial de la protection sociale, par acclamation.

La séance est levée à 18 h 15.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 25 mars 1965,
à 10 h 50

NEW YORK

S O M M A I R E

Page

Point 3 de l'ordre du jour:

Rapport du Fonds monétaire international. . . 31Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Chine, Colombie, Cuba, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Népal, Nouvelle-Zélande, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suède, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire International.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Fonds monétaire international
(E/4003 et Add.1)

1. Le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue au Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) et l'invite à prendre place à la table du Conseil.

2. **M. SCHWEITZER** (Directeur général du Fonds monétaire international), présentant le rapport annuel du Fonds^{1/}, déclare qu'il est convaincu de la nécessité

^{1/} Fonds monétaire international, *Annual Report of the Executive Directors for the Fiscal Year ended April 30, 1964*, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1^{er} mai au 31 janvier 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/4003 et Add.1. Une version française de l'essentiel du rapport, établie par le Fonds, était à la disposition des membres du Conseil.

de maintenir plus que jamais la coopération internationale dans le domaine économique et social; il se félicite de la constitution de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en tant qu'organe de l'Assemblée générale et compte voir s'instituer une utile collaboration entre le Fonds et le Conseil du commerce et du développement.

3. En décembre 1963, M. Schweitzer avait signalé au Conseil (1311^e séance) une évolution favorable dans la situation des paiements internationaux. D'une part, les Etats-Unis enregistraient des résultats encourageants dans leurs efforts pour réduire le déficit de leur balance des paiements; d'autre part, pour la première fois depuis plusieurs années, les cours de l'ensemble des produits de base avaient accusé une augmentation sensible. Dans le monde entier, le taux de croissance de la production et des échanges était exceptionnellement élevé. Depuis lors, les progrès se sont poursuivis, mais n'ont pas été uniformes. Dans certains pays industrialisés, la rapidité de l'expansion économique s'est révélée dangereuse pour la stabilité financière intérieure et parfois même pour celle de la balance des paiements. Dans le courant de l'exercice 1964 presque tous les principaux pays d'Europe, ainsi que le Japon, ont pris des mesures anti-inflationnistes. Ainsi, bien qu'un climat de prospérité se soit maintenu dans l'ensemble pendant toute l'année 1964, accompagné de conditions généralement favorables des marchés primaires, les forces d'expansion avaient, à la fin de l'année, perdu de leur vigueur.

4. En fait, plusieurs pays industrialisés ont éprouvé des difficultés de balance des paiements, notamment l'Italie et le Royaume-Uni. Quant aux Etats-Unis, bien qu'ils aient réussi à améliorer sensiblement certains éléments de leur situation financière internationale en 1964, leur déficit global pour l'année n'était pas sensiblement inférieur à celui de 1963. L'excédent de la balance courante s'est considérablement accru, mais a été en grande partie compensé par une augmentation marquée des sorties de capitaux privés américains, notamment sous forme de prêts bancaires et de crédit commercial à court terme. Ces sorties de capitaux sont attribuables à divers facteurs, notamment la possibilité de réaliser des investissements fructueux en Europe et au Japon ainsi que la différence des conditions de crédit et des taux d'intérêt entre l'Europe et l'Amérique du Nord. En Europe, les taux d'intérêt à court et à long terme ont augmenté pendant l'année et il y a eu un resserrement général des politiques de crédit. Aux Etats-Unis par contre, les taux d'intérêt à long terme sont restés pratiquement stables en 1964 et les taux d'intérêt à court terme n'ont augmenté que fort peu à la fin de l'année. Les nouvelles mesures financières récemment annoncées par les Etats-Unis laissent prévoir à brève échéance une réduction con-

sidérable du déficit global de leur balance des paiements. La plupart des pays de la Communauté économique européenne ont pris, en 1964, des mesures pour réduire les pressions excessives de la demande; il en est résulté un ralentissement du taux de croissance de l'ensemble de la région et un certain raffermissement de la balance commerciale globale tant pour les opérations courantes que pour les capitaux à long terme. Il faut notamment signaler le remarquable redressement qu'a opéré en quelques mois l'Italie, passant d'une grave crise de devises à un excédent considérable de sa balance des paiements. La crise n'en a pas moins considérablement ralenti la croissance économique, que les autorités s'occupent maintenant à rétablir. On observe de même un certain relâchement des mesures de contrôle au Japon, où une augmentation marquée des exportations a presque permis de rétablir l'équilibre de la balance des paiements.

5. La poursuite de l'expansion économique des pays industriels a de nouveau contribué à augmenter, tant en volume qu'en valeur, les échanges commerciaux dans le monde. Pendant la période de septembre 1963 à septembre 1964, la valeur des échanges commerciaux avait augmenté d'environ 13 p. 100 par rapport à la période de 12 mois précédente. La demande des principaux produits primaires s'est maintenue pendant toute l'année 1964 et les cours de ces produits ont été en moyenne de 5 p. 100 supérieurs à ceux de 1963. De ce fait, la valeur des exportations primaires a augmenté proportionnellement à l'expansion du commerce mondial.

6. C'est pourquoi les réserves en devises de la plupart des pays en voie de développement ont augmenté pendant toute la période 1963-1964, quoique cet accroissement se soit ralenti, sinon arrêté, vers la fin de 1964.

7. Au début de 1965, la situation paraissait plus difficile. Son évolution dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle les efforts de stabilisation de certains des principaux pays industriels pourront être compensés par l'influence expansionniste qui se manifesterait sans doute dans d'autres pays, essentiellement l'Italie, le Japon, le Canada et les Etats-Unis. M. Schweitzer est heureux que les mesures prises par les Etats-Unis pour réduire le déficit de leur balance des paiements et freiner les sorties de capitaux aient été calculées de manière à ne pas avoir d'effets nuisibles sur l'ensemble de l'économie mondiale. La balance des paiements des pays de production primaire sera peut-être moins favorable en 1965 qu'en 1964 du fait de la réduction de la demande des produits primaires et de l'augmentation des importations de ces pays eux-mêmes.

8. Les pressions exercées sur le système monétaire international étaient aggravées, au début de 1965, par les difficultés de balance des paiements du Royaume-Uni et par le déficit continu de celle des Etats-Unis. Il est important que les pays dont la balance des paiements est excédentaire évitent toute politique de nature à freiner l'expansion économique mondiale.

9. Parlant ensuite des opérations du Fonds, M. Schweitzer dit que l'année 1964 a été caractérisée

par l'importante assistance que le Fonds a apportée à des pays industrialisés. L'ensemble des tirages effectués sur le Fonds pendant cette année s'est élevé à près de 1 950 millions de dollars, soit plus du double des tirages sur le Fonds au cours de la période 1962-1963. L'essentiel de ces tirages a été effectué par trois pays industrialisés: l'Italie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, qui ont à eux trois effectué des tirages de 1 750 millions de dollars. Par contre, en 1964, les pays en voie de développement ont remboursé au Fonds un montant plus élevé que celui des nouveaux tirages, dont le total a été le plus faible des cinq dernières années. Mais, au début de 1965, les tirages effectués par les pays en voie de développement ont considérablement augmenté et plusieurs arrangements ont été conclus pour l'ouverture de lignes de crédits "stand-by". Depuis le 1er janvier, le Fonds a ouvert au bénéfice de neuf pays non industrialisés des lignes de crédits "stand-by" représentant au total près de 450 millions de dollars, dont 200 millions de dollars pour l'Inde.

10. Les tirages effectués par l'Italie et les Etats-Unis sont restés dans les limites de la tranche or et représentaient la première utilisation que ces pays faisaient des ressources du Fonds. L'achat effectué en mars 1964 par l'Italie pour l'équivalent de 225 millions de dollars a été complété par l'obtention de crédits d'un milliard de dollars négociés à l'étranger par les autorités italiennes. Le remarquable rétablissement des réserves en devises de l'Italie a permis à ce pays de rembourser au Fonds en septembre le solde des tirages effectués. Au cours de l'année, les Etats-Unis ont effectué, sur la ligne des crédits "stand-by" que le Fonds lui avait ouvert, des tirages d'un montant total de 600 millions de dollars. Ces tirages ont marqué la fin d'une longue période, couvrant pratiquement toute l'après-guerre, pendant laquelle les Etats-Unis avaient été la principale source de financement pour les membres du Fonds désireux d'effectuer des tirages. Jusqu'au début de 1964, plus de 4 milliards 300 millions de dollars de tirages ont été faits en dollars, mais, au cours des dernières années, les monnaies européennes ont progressivement remplacé le dollar. Néanmoins, des tirages en dollars continuent à être effectués et, au cours de la période pendant laquelle les Etats-Unis ont tiré en d'autres monnaies l'équivalent de 600 millions de dollars, d'autres pays ont fait des tirages pour 300 millions de dollars des Etats-Unis. Le solde non couvert des tirages effectués par les Etats-Unis ne s'élève donc qu'à 300 millions de dollars.

11. L'opération la plus importante effectuée en 1964 a été le tirage d'un milliard de dollars effectué par le Royaume-Uni au titre d'une ligne de crédits "stand-by" dont l'ouverture avait été approuvée par le Fonds en août 1964. La détérioration de la balance des paiements de ce pays pendant l'été a rendu nécessaire la pleine utilisation de la ligne de crédits "stand-by" en novembre. Dans l'intervalle, l'évolution des mouvements de capitaux à court terme a nécessité l'ouverture d'un crédit de soutien à court terme de 3 milliards de dollars, consenti au Royaume-Uni par 11 pays industriels et la Banque des règlements internationaux.

12. Pour répondre à la demande de tirage du Royaume-Uni, le Fonds a vendu une partie de ses

avoirs en or d'une valeur équivalant à 250 millions de dollars, a emprunté 405 millions de dollars en monnaies de huit participants aux Accords généraux d'emprunt et a fourni les 345 millions de dollars restants sur ses réserves monétaires. En tout, le tirage effectué par le Royaume-Uni était composé de 11 monnaies différentes, ce qui est un bon exemple de coopération entre les Etats membres du Fonds. C'est à cette occasion que le Fonds a utilisé pour la première fois les ressources mises à sa disposition par les parties aux Accords généraux d'emprunt conclus en 1962. L'opération a ainsi montré la valeur de ces accords et a donné la preuve que les membres du Fonds étaient déterminés à défendre la stabilité du système monétaire international.

13. En mars 1964, le Fonds avait ouvert une ligne de crédit "stand-by" au Japon. Aucun tirage n'a été effectué sur ce compte, qui n'a pas été renouvelé. A cette occasion, M. Schweitzer se plaît à constater la vitalité de l'économie japonaise et rend hommage à l'efficacité et à la courtoisie avec lesquelles le Gouvernement japonais a accueilli à Tokyo la réunion annuelle du Fonds en septembre 1964.

14. M. Schweitzer a insisté sur la position des membres industrialisés du Fonds, puisque ces pays absorbent plus de 70 p. 100 des importations mondiales et représentent évidemment le principal débouché pour les exportations des pays en voie de développement. La meilleure manière pour les pays développés d'aider les pays en voie de développement est de leur assurer l'accès de marchés toujours plus vastes. Par ailleurs, le développement économique des pays en voie de développement est une garantie essentielle de la stabilité de l'économie mondiale: c'est ce concept d'interdépendance de l'économie mondiale qui forme du reste la base de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

15. Comme par le passé, une grande partie des activités du Fonds en 1964 a été consacrée aux pays en voie de développement, qui sont de loin les membres les plus nombreux du Fonds et ceux qui utilisent le plus ses services consultatifs et techniques. Au cours des dix dernières années, les tirages non remboursés des pays en voie de développement n'ont cessé de s'accroître; à la fin de 1964, ils s'élevaient à près de 1 milliard 300 millions de dollars, soit un montant sept fois supérieur à celui de 1955. En 1964, 19 pays en voie de développement ont fait appel aux ressources financières du Fonds et 16 des 19 lignes de crédit "stand-by" que le Fonds maintenait ouvertes à la fin de l'année étaient au bénéfice des pays en voie de développement. C'est essentiellement en Afrique que le Fonds a étendu ses activités au cours des dernières années.

16. Deux problèmes essentiels se posent pour les pays en voie de développement: premièrement, ces pays supportent souvent une trop lourde charge pour assurer le service de leur dette extérieure. Il s'agit en grande partie de dettes résultant de crédits à court terme ouverts par des pays industrialisés. Plusieurs pays en voie de développement, qui ont trop largement fait appel aux crédits à court et à moyen terme, en sont maintenant arrivés à un point où l'incidence du service de la dette grève trop lourde-

ment leurs recettes en devises, ce qui décourage les investissements étrangers et met en danger leur croissance économique. Les crédits-fournisseurs ont un certain rôle à jouer, mais ne sauraient être utilisés sans discernement pour financer les projets de développement à long terme. Le Fonds a participé à plusieurs conférences intergouvernementales réunies pour négocier les modalités de remboursement de crédits de ce genre. C'est néanmoins aux pays créditeurs et aux pays débiteurs eux-mêmes qu'il appartient de faire preuve de modération afin d'éviter une accumulation excessive de crédits à court et moyen terme.

17. Le deuxième problème a trait à l'inflation: on s'accorde maintenant à reconnaître que l'inflation ne saurait apporter aucune contribution durable au développement économique. Néanmoins, les mesures nécessaires pour assurer la stabilité ou lutter contre une inflation latente demandent aux gouvernements la force de résister à de considérables pressions politiques, sociales ou économiques. Ces pressions ont été accentuées par les succès déjà remportés, qui rendent les peuples encore plus impatients d'améliorer leur niveau de vie. Si louable que soit ce progrès, il n'en faut pas moins savoir résister efficacement aux pressions inflationnistes si l'on veut éviter une détérioration constante de la situation financière.

18. L'apparition d'un grand nombre de nouveaux pays indépendants a fait surgir la nécessité d'une assistance technique dans le domaine des opérations de banque centrale et de contrôle monétaire. Le nouveau Service de banque centrale créé par le Fonds en 1964 s'occupe activement de la création et de l'administration de banques centrales, auxquelles il fournit également du personnel de direction. Le Département des affaires fiscales fonctionne maintenant à plein et fournit une assistance pour tous les aspects des finances publiques, de la politique fiscale et du contrôle budgétaire. Le Fonds se propose également de créer un groupe d'experts pour les problèmes fiscaux, dont les membres pourraient être envoyés en mission pour des périodes d'un an par exemple à la demande des pays intéressés. M. Schweitzer se félicite de la collaboration fructueuse qui s'est établie entre le Département des affaires fiscales du Fonds et l'ONU ainsi qu'entre d'autres services du Fonds et l'ONU au sujet de l'assistance technique fournie à la République démocratique du Congo.

19. En outre, le Fonds a créé en mai l'Institut du FMI, chargé de centraliser toutes les activités de formation. En 1964, l'Institut a organisé deux cours spéciaux en langue française pour des cadres de 17 pays francophones de l'Afrique et de l'Asie du Sud-Est. L'Institut vient de commencer son premier cours régulier d'une durée de quatre mois et demi. Le programme de formation de l'Institut comportera régulièrement des cours en français et en anglais portant sur l'analyse financière et la politique monétaire et fiscale nationale et internationale.

20. Le Fonds a également étendu son programme de publications, notamment en créant une revue trimestrielle intitulée: La Revue du Fonds et de la Banque, Finances et développement, publiée en anglais, français et espagnol. En outre, à la demande de l'ONU, le Fonds et la Banque internationale pour la reconstruc-

tion et le développement (BIRD) ont entièrement pris à leur charge la publication intitulée Direction of Trade.

21. Depuis 1947, 56 pays ont fait appel aux ressources financières du Fonds et le montant total des tirages effectués s'élève à plus de 9 milliards de dollars. Soixante pour cent environ de ce total représentent des tirages effectués par les pays industrialisés, et le reste, des tirages effectués par près de 40 pays en voie de développement répartis dans toutes les régions du monde. Le Conseil des gouverneurs du Fonds examine actuellement les propositions qui lui ont été soumises par les Administrateurs en vue de procéder à une augmentation générale de 25 p. 100 des quotes-parts des Etats membres, et à une augmentation encore plus importante des quotes-parts de 16 pays dont le développement économique récent a été particulièrement rapide. Si toutes les augmentations proposées sont approuvées, le total des quotes-parts passera du niveau actuel de quelque 16 milliards de dollars à 21 milliards de dollars environ. Cette augmentation représentera un renforcement considérable des ressources du Fonds, qui sera ainsi encore mieux à même de satisfaire les demandes d'assistance de ses membres. Les augmentations des quotes-parts sont normalement payables pour 25 p. 100 en or et, pour le solde, dans la monnaie nationale des membres. Ce principe a été maintenu, mais les administrateurs ont décidé d'adopter des procédures permettant d'atténuer les conséquences que pourraient avoir des versements supplémentaires en or sur les réserves en or des Etats membres. M. Schweitzer espère que les membres dont les quotes-parts représentent au moins les deux tiers du total des quotes-parts pourront prendre les dispositions législatives nécessaires en temps voulu pour que les augmentations prennent effet encore pendant l'année en cours.

22. L'augmentation des quotes-parts n'est qu'un aspect de l'évolution continue du système monétaire international. Les ressources supplémentaires qui seront ainsi mises à la disposition du Fonds monétaire pourront aider les Etats membres à rectifier leurs déséquilibres temporaires de balance des paiements sans qu'il leur faille recourir à des mesures préjudiciables à la prospérité nationale et internationale. A côté de cette liquidité conditionnelle, il existe un autre type important de liquidité constitué par les réserves détenues dans les divers pays. Seront-elles suffisantes à l'avenir? Le fait que les Etats-Unis et, à un degré moindre, le Royaume-Uni ont connu des déficits de balance des paiements a considérablement grossi les réserves monétaires d'autres pays. Si l'on veut réduire sensiblement ces déficits, on devra considérer de façon plus pressante, encore qu'à long terme, l'éventualité de pouvoir recourir à d'autres types de réserves. Ce problème des liquidités internationales a déjà retenu l'attention du Fonds monétaire et d'autres organismes, mais la diversité des opinions formulées appelle de toute évidence des études complémentaires et approfondies sur cette question. Toute solution devra tenir compte du fait que cette constitution de réserves dépend d'une décision internationale volontaire et que les procédures appelées à contrôler ou à influencer cette croissance des réserves mondiales devront prendre en considération les intérêts de tous les pays, quel que

soit leur stade de développement. M. Schweitzer est d'avis que les exemples récents de coopération financière internationale permettent d'augurer favorablement la capacité d'évolution du système monétaire international actuel.

23. M. VIAUD (France) félicite le Directeur général de ses efforts pour amplifier et diversifier le rôle du Fonds monétaire international. Au cours de l'exercice écoulé, le Fonds monétaire a accru son aide financière aux Etats membres ayant des difficultés de balance des paiements et son assistance technique à l'intention surtout des pays en voie de développement, et il s'est associé aux études concernant le fonctionnement du système monétaire international.

24. L'aide financière a surtout bénéficié aux pays en voie de développement en leur permettant de faire face aux aléas de leur balance des paiements, mais il est intéressant de noter qu'en 1964 les remboursements effectués par ces pays ont excédé le montant de leurs tirages. La hausse des cours mondiaux des matières premières est sans doute à l'origine de cette situation, qui a permis d'autre part de limiter le recours au mécanisme des financements compensatoires. Ce dernier mécanisme conserve néanmoins toute son utilité, car cette hausse n'est pas irréversible. En fait, le problème des débouchés qui se pose pour les pays en voie de développement ne pourra être résolu, de l'avis de la France, que par une réglementation internationale des échanges assurant à ces pays des prix stables et rémunérateurs pour leurs matières premières et des avantages préférentiels pour leurs produits manufacturés.

25. M. Viaud souligne le rôle joué par la France et les pays de la Communauté économique européenne pour mettre le Fonds en mesure de répondre aux demandes de tirage qui lui sont adressées. Depuis 1959, le montant des francs utilisés par le Fonds représente l'équivalent d'environ 850 millions de dollars. Quant au montant net des tirages opérés par les pays tiers en monnaies des pays du Marché commun, il a dépassé 2 milliards de dollars. Le Fonds a jugé bon de reconstituer ses avoirs en devises de ces pays et il en détenait plus d'un milliard de dollars à la fin de 1964. Ces chiffres indiquent que la Communauté est devenue la principale source à laquelle le Fonds puisse s'alimenter désormais pour faire face aux besoins de ses membres.

26. En matière d'assistance technique, M. Viaud signale les avis éclairés et les recommandations utiles du Fonds, comme aussi les services réels rendus par les missions d'experts et par l'Institut du FMI. Il applaudit à la création d'un vingtième poste d'Administrateur, qui élargit la participation des Etats africains au Conseil d'administration et y assure une représentation géographique mieux équilibrée.

27. Quant à l'augmentation des quotes-parts, si le Gouvernement français en a admis le principe à la réunion annuelle tenue à Tokyo en septembre 1964, il n'en a pas approuvé les modalités. Les dispositions particulières prévues par la suite pour atténuer l'incidence sur les pays à monnaie de réserve du versement en or du quart de l'augmentation des quotes-parts n'étaient pas, à son avis, justifiées, compte tenu de la

pratique suivie jusqu'à présent par le Fonds pour le règlement sur les manières dont les quotas doivent être réglés.

28. Enfin, l'amélioration du système monétaire mondial est un problème difficile sur lequel il est inévitable que des opinions divergentes soient exprimées, même si l'objectif visé est commun à tous. Pour sa part, la France a préconisé une plus grande rigueur dans la façon dont les principaux pays industriels règlent entre eux leurs déficits et leurs excédents de balances des paiements; elle demeure convaincue qu'une réforme profonde des mécanismes monétaires mondiaux servirait à la fois les intérêts des pays industriels et ceux des pays en voie de développement: en effet, si les défauts actuels devaient conduire à un dérèglement économique important, ce serait ces derniers, dont l'économie est encore fragile, qui risqueraient, à n'en pas douter, d'en souffrir davantage.

29. M. HIREMATH (Inde) estime que la recommandation sur les quotes-parts vient à son heure et témoigne de l'unanimité de vues sur la nécessité d'augmenter les liquidités internationales et, à cette fin, les ressources du Fonds monétaire international. Celles-ci suffiront-elles à faire face aux appels de fonds légitimes? Il n'est pas possible de l'affirmer, mais les pays en voie de développement ne peuvent guère s'adresser qu'au Fonds monétaire pour les aider à résoudre leurs difficultés imprévues; donc, le renforcement de cette institution a beaucoup d'importance pour eux. M. Hiremath se félicite de l'adoption de procédures visant à atténuer l'incidence des versements en or; la possibilité d'effectuer des tirages spéciaux permettant de répartir ces versements sur cinq ans sera très appréciée par les pays en voie de développement. Quant à la formule permettant d'atténuer l'incidence secondaire des versements en or sur les pays à monnaie de réserve, elle semble constituer un compromis judicieux.

30. L'augmentation des quotes-parts n'est toutefois qu'une étape dans la voie de la création d'un système monétaire international ordonné. Le fait que les tirages de trois pays industriels ont dépassé le double du total des tirages effectués par tous les pays durant les deux années précédentes — et il faut y ajouter encore l'assistance "stand-by" de certaines banques centrales et de certains pays au Royaume-Uni — montre combien s'impose une coopération internationale accrue et combien se justifient des études suivies dans ce domaine.

31. Deux tendances se dégagent de l'évolution probable du commerce mondial et des paiements internationaux. D'une part, vu la réduction progressive du déficit de la balance des paiements des Etats-Unis, il faudra chercher d'autres moyens d'augmenter les liquidités internationales, alors qu'autrefois on pouvait compter sur les dollars tenus en réserve par de nombreux pays. Des consultations s'imposent à cette fin. D'autre part, l'expérience récente en matière de commerce et de paiements met en relief la nécessité d'éviter que, pour résoudre leurs difficultés de balance des paiements, les pays évolués n'imposent aux pays en voie de développement des conditions de récession.

32. M. Schweitzer a été pessimiste à propos de la demande mondiale des produits des pays en voie de développement en 1965. Or, à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement, le taux annuel de croissance économique n'a atteint que la moitié de l'objectif prévu. Une nouvelle baisse de la demande mondiale constituerait une entrave de plus aux efforts déployés par ces pays pour hâter leur développement. Il serait malencontreux que les pays développés adoptent, pour résoudre leurs propres difficultés, des politiques qui amèneraient une chute brutale de la demande des produits en provenance des pays en voie de développement. Les changements de structure auxquels procèdent ces derniers nécessitent d'importantes importations de capitaux; c'est là un problème suffisamment angoissant sans qu'il faille y ajouter le risque de changements cycliques dans la demande mondiale des produits de base et la baisse qui en résulterait pour les recettes d'exportation escomptées. Les arrangements de financement compensatoire, qui ont permis de libéraliser les conditions de tirage pour les pays d'exportation primaire dont les recettes ont subitement baissé, sont assurément utiles, mais on ne saurait y voir qu'un palliatif. La solution réelle est d'éviter que le problème ne se pose, et cela dépend essentiellement des pays développés.

33. En conclusion, M. Hiremath félicite le Fonds monétaire de ses efforts, qui ont permis d'apporter aux pays en voie de développement une assistance sous diverses formes nouvelles qui ne sont pas moins appréciées que l'aide financière directe. Il espère que tous les membres apporteront leur plein appui au Fonds.

34. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) félicite M. Schweitzer de son rapport extrêmement détaillé, qui montre bien à quel point on se préoccupe partout dans le monde d'améliorer le système monétaire international et d'augmenter les ressources en liquidités. Le Fonds monétaire international a un rôle important à jouer à cet égard et doit conserver ce rôle. Ses fonctions bien définies — que d'aucuns jugent trop limitées — ont permis son grand succès; sir Keith rappelle à ce propos les transactions dont son pays a lui-même été le bénéficiaire et souligne qu'il s'agissait seulement, dans chaque cas, d'opérations à court terme et non d'assistance à long terme. Il souligne aussi l'importance des missions périodiques d'experts, qui permettent d'obtenir des renseignements importants pour le Fonds monétaire comme pour les pays intéressés. Les possibilités offertes par les arrangements "stand-by" ont montré que le Fonds est assez souple pour adapter sa politique aux besoins d'un monde en évolution. Il est bon que les membres ne puissent pas user inconditionnellement de leurs droits de tirage; le Fonds doit imposer des conditions lorsque ses ressources sont limitées — mais les arrangements "stand-by" permettent d'obtenir le cas échéant des sommes importantes à très bref délai. Il y a lieu de mentionner aussi la décision régissant le choix des devises utilisées par le Fonds monétaire dans ses transactions: aux dollars sont venues s'ajouter un grand nombre de monnaies convertibles lorsqu'elles se trouvent bien placées sur le plan international, et le Fonds a contribué de la sorte à la stabilité monétaire internationale.

35. Il convient de mentionner en troisième lieu la décision prise, au début de 1963^{2/}, sur les mesures financières visant à compenser les fluctuations des exportations de certains pays qui ne disposeraient que de faibles ressources ou dont les réserves seraient inexistantes. Au cours des deux années écoulées, un grand nombre de pays ont tiré parti de la clause leur permettant de demander l'augmentation de leur quote-part, mais il faut constater que deux pays seulement ont demandé à effectuer des tirages sur la "tranche" spéciale dite de financement compensatoire. Cela signifie sans doute que le genre de diminution qui avait été envisagé pour les recettes d'exportation ne s'est heureusement pas généralisé au cours des deux années précédentes.

36. Tout semble indiquer que le Fonds s'emploiera à l'avenir, comme il l'a fait par le passé, à adapter son action à l'évolution des besoins. C'est ainsi que le Conseil d'administration a recommandé aux Gouverneurs l'augmentation des quotes-parts. Il importe en effet que le Fonds assure sa propre liquidité et que les droits de tirage de ses membres augmentent en même temps que leurs besoins. Il est donc important que les pays qui ont, à un moment donné, une balance positive agissent de concert avec les pays en déficit. Il faut espérer que tous les Etats membres du Fonds, particulièrement les pays à devises fortes, voudront bien accepter les augmentations que le Conseil d'administration a prévues pour eux.

37. Certains pays estiment que les liquidités internationales sont déjà trop importantes. Toutefois, l'augmentation des quotes-parts est une méthode qui semble offrir d'excellentes garanties contre le risque qu'ils craignent, étant donné qu'à l'exception de la tranche or les droits de tirage sur le Fonds sont soumis à de sévères conditions et que le Fonds ne peut fixer ses propres conditions. L'augmentation des quotes-parts devrait, pour le moment, assurer l'augmentation des liquidités conditionnelles dans le monde, mais le débat continue en ce qui concerne les moyens d'accroître les réserves détenues par les différents pays. Il convient de souligner qu'une créance sur le Fonds constitue en soi une précieuse réserve; ce genre de sûreté peut être créée par le fait de mettre une monnaie à la disposition du Fonds. Le Royaume-Uni exprime l'espoir que la solution du problème des liquidités sera trouvée dans le cadre des activités du Fonds.

38. On a beaucoup parlé ces deux derniers mois d'un retour éventuel à l'or. Si l'on entend par là une formule similaire à celle qui prévalait avant 1931, on ne peut s'empêcher de penser que ce serait s'engager dans la mauvaise voie. La recherche d'une solution à ce problème doit se poursuivre dans une atmosphère de coopération et de bonne volonté. Le Président de la République française a récemment reconnu que le Fonds est l'organe approprié pour ces discussions.

39. On entend assez souvent dire dans certains milieux des Nations Unies que les discussions internationales sur le problème des liquidités sont trop

axées sur les besoins des pays développés, aux dépens des pays en voie de développement. On tend également à confondre liquidité et assistance à long terme pour le développement. Le problème de la liquidité est un problème qui touche surtout les pays développés et, s'il doit être résolu, c'est autant dans l'intérêt des pays en voie de développement que dans celui des autres pays. Les liquidités doivent en effet être suffisantes pour permettre l'expansion du commerce international, qui est une des conditions essentielles au développement des pays en voie de développement. Or les difficultés de balance des paiements de certains des principaux pays exportateurs de capitaux ne peuvent que ralentir cette expansion. Mais cette interdépendance entre le commerce et le développement, d'une part, et la liquidité internationale, d'autre part, ne doit pas conduire à transformer progressivement le Fonds en un nouvel organisme d'assistance. Le Fonds a une fonction bien définie à remplir et il faut se garder de diminuer son efficacité en lui confiant des tâches dont d'autres organes peuvent mieux s'acquitter.

40. En conclusion, le Fonds a une contribution spéciale à apporter, directement ou indirectement, aux problèmes des pays en voie de développement. Les quotes-parts de ces pays sont en cours d'augmentation et, de plus, certaines facilités leur sont accordées au titre de la tranche de financement compensatoire. Le rapport annuel du Fonds, dont le Conseil est saisi, mentionne le problème de l'endettement international, que le Directeur général du Fonds a également rappelé. Le Gouvernement du Royaume-Uni espère que le Fonds sera en mesure de consacrer une attention accrue à ce problème, en consultation avec la BIRD, d'autres organisations internationales intéressées et les pays créditeurs aussi bien que les pays débiteurs. Enfin, sir Keith tient à féliciter le Fonds pour l'assistance technique fournie en matière de banques centrales et de contrôle monétaire, et pour la formation qu'il assure dans ces domaines, notamment par l'intermédiaire de l'Institut du FMI. Il donne au Directeur général du Fonds l'assurance qu'il pourra compter à l'avenir sur l'entière coopération du Royaume-Uni.

41. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) constate qu'en 1964 l'expansion de l'activité économique internationale s'est poursuivie, bien qu'avec certains fléchissements. La prospérité continue des pays industrialisés a contribué à accroître le volume des importations en provenance des pays en voie de développement et à améliorer les cours des produits de base. En 1964 également, la coopération internationale accrue sur le plan monétaire a contribué à corriger les déséquilibres externes et à stabiliser les marchés de devises. Le problème des ressources dont les autorités monétaires doivent disposer dans les différents pays pour combler les déficits de leur balance des paiements continue à être étudié de très près. A cet égard, on est parvenu à la conclusion que le système monétaire international actuel répond bien aux nécessités d'une expansion ordonnée du commerce mondial et des finances internationales, mais qu'il serait bon, néanmoins, d'augmenter la liquidité internationale parallèlement au développement du commerce mondial et à l'intensification des mouvements de capitaux à la suite du retour à la converti-

^{2/} Fonds monétaire international, *Annual Report of the Executive Directors for the Fiscal Year ended April 30, 1963*, Washington (D.C.), p. 196 à 199.

bilité des monnaies. Cela ne signifie pas qu'il faille, pour le moment, modifier radicalement les institutions et mécanismes du système monétaire international actuel, puisque le niveau de la liquidité internationale est, semble-t-il, suffisant pour faire face aux besoins prévisibles.

42. Une liquidité internationale suffisante est une condition importante pour le développement de l'activité économique et du commerce mondial, dont dépend l'accroissement des exportations des pays en voie de développement, l'un des facteurs essentiels de leur progrès économique et social. Ce développement est un problème à long terme. Il appartient au Fonds d'aider les pays en voie de développement à couvrir le déficit provisoire de leurs balances des paiements, en leur accordant des crédits destinés à compléter leurs ressources propres et éviter qu'ils n'adoptent des mesures précipitées qui pourraient nuire à leur économie. De fait, le Fonds leur a fourni une aide importante depuis sa création, puisque le montant des tirages effectués par ces pays représente 37 p. 100 du total des tirages. Outre le droit de tirage normal, le Fonds a prévu la possibilité d'un financement compensatoire destiné à compenser les fluctuations à court terme des recettes d'exportation des pays en voie de développement. De plus, de l'avis de la délégation mexicaine, le Fonds a contribué de façon importante au progrès ordonné des pays en voie de développement, en n'accordant une telle aide que sous réserve de l'adoption par ces pays de certaines mesures tendant à assurer la stabilité monétaire.

43. La délégation mexicaine estime que la stabilité monétaire est une condition indispensable au développement soutenu de la production de biens et de services d'un pays. Il est difficile d'y parvenir, surtout dans les pays en voie de développement, où le désir de relever rapidement le niveau de vie des populations à très faible revenu a amené les autorités à essayer de forcer le rythme de croissance des ressources disponibles en recourant à l'inflation. Mais l'expérience acquise au cours des 20 années qui ont suivi la guerre permet d'affirmer que les pays qui ont systématiquement eu recours à l'inflation ont rapidement découvert qu'elle retardait en réalité le développement, décourageait l'effort volontaire, portait préjudice aux classes sociales qui ne disposent que de revenus fixes et provoquait de fortes pressions sur la balance des paiements. Certes le maintien de la valeur de la monnaie et l'existence de taux de change réalistes ne peuvent, par eux-mêmes, aboutir au développement économique, mais ils constituent deux facteurs essentiels sans lesquels les politiques à long terme les mieux conçues seraient vaines.

44. Le Fonds, en diffusant de telles idées, a contribué de façon marquée à la croissance équilibrée des pays en voie de développement.

45. M. TAKIGAWA (Japon) rappelle qu'à la dix-neuvième session, à Tokyo, du FMI et de la BIRD et ses organismes affiliés les participants ont constaté la nécessité de renforcer la liquidité internationale et d'encourager le développement économique dans les pays en voie de développement. En ce qui concerne le premier point, la délégation japonaise note que la liquidité internationale sera renforcée

grâce à l'augmentation des quotes-parts des Etats membres. Il est souhaitable de continuer à l'avenir à accroître les ressources du Fonds et, à cet égard, la délégation japonaise souhaiterait que l'on tienne compte de facteurs tels que le taux de croissance économique et le rythme de développement des échanges commerciaux des Etats membres pour déterminer dans quelle mesure leur quote-part devrait être augmentée. Le problème de l'accroissement de la liquidité internationale à long terme fait à l'heure actuelle l'objet d'études du Fonds et d'autres organismes. La délégation japonaise attend avec impatience le résultat de ces enquêtes. Elle est convaincue que le fondement même du système monétaire international est la confiance que les pays du monde lui portent. Cette confiance s'est heureusement manifestée dans le geste de solidarité internationale dont la "crise de la livre sterling" a été l'occasion.

46. Le deuxième problème traité à la dix-neuvième réunion annuelle du FMI a été la question du développement économique dans les pays en voie de développement. Un travail important a déjà été accompli dans ce domaine. Par exemple, une importante décision a été prise en février 1963 en ce qui concerne le financement compensatoire dans le cas de fluctuations à court terme des recettes d'exportation. Dans ce domaine, comme dans d'autres, le rôle que joue le Fonds pour favoriser le développement de ces pays s'est progressivement accru. Depuis 1964, le Fonds fournit notamment des services techniques pour la création et l'administration de nouvelles banques centrales dans les pays en voie de développement. Il assure également à ces pays une aide dans le domaine fiscal et leur donne des avis sur les questions économiques. Une telle action du Fonds aide ces pays à élaborer leur politique fiscale et monétaire sur des bases saines.

47. En ce qui concerne la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, il est à noter que certaines recommandations qui ont été adoptées impliquent une intensification de l'action du Fonds ainsi que de la Banque et de ses organismes affiliés.

48. Quant à la situation économique du Japon lui-même, M. Takigawa signale qu'à la fin de 1963 le Gouvernement japonais a adopté une politique de resserrement du crédit en vue d'améliorer la position de sa balance des paiements et de stabiliser le cours des marchandises. L'augmentation régulière des dépenses de l'Etat et des dépenses de consommation des ménages maintiendra probablement la demande à son niveau actuel, mais les investissements au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1964 seront probablement inférieurs à ceux de l'exercice précédent; on note également des signes de ralentissement dans les investissements en biens d'équipement, qui augmentaient régulièrement depuis 1963. En ce qui concerne la balance des paiements au cours de l'exercice 1964, le montant des importations n'a pas subi de changement, tandis que celui des exportations s'est accru à un rythme plus rapide que prévu. Cette tendance est due à des facteurs tels que des conditions favorables sur le marché international et la position de plus en plus concurrentielle des industries japonaises sur ce marché. La balance commerciale

pour l'exercice 1964 sera sans doute créditrice de quelque 150 millions de dollars. Le déficit des invisibles s'accroîtra probablement, mais grâce au solde créditeur des transferts de capitaux la balance des paiements pour l'exercice 1964 sera presque équilibrée.

49. En avril 1964, le Japon est devenu membre du Fonds et membre également de l'Organisation de coopération et de développement économique. Ainsi,

la convertibilité de la monnaie nationale a été rétablie et l'économie japonaise intégrée dans l'économie internationale. Le Japon, en tant que membre de la société économique internationale, se propose de collaborer dans toute la mesure possible avec les institutions internationales telles que le Fonds, apportant ainsi sa contribution à la paix et au bien-être du monde entier.

La séance est levée à 13 h 5.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 25 mars 1965,
à 15 heures

NEW YORK

SOMMAIRE

Page

Point 3 de l'ordre du jour:

Rapport du Fonds monétaire international
(fin) 39

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Australie, Bulgarie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Nouvelle-Zélande, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, Suède, Thaïlande, Trinité et Tobago, Tunisie, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Société financière internationale, Association internationale de développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Fonds monétaire international
(E/4003 et Add.1) [fin]

1. M. GELBER (Canada) félicite le Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) de son rapport annuel^{1/} et de l'exposé très détaillé qu'il a fait à la séance précédente. La délégation canadienne apprécie

^{1/} Fonds monétaire international, *Annual Report of the Executive Directors for the Fiscal Year ended April 30, 1964*, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er mai au 31 janvier 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/4003 et Add.1. Une version française de l'essentiel du rapport, établie par le Fonds, était à la disposition des membres du Conseil.

vivement les mesures prises au cours de l'année écoulée pour étendre la portée des services fournis par le Fonds. Elle appuie plus particulièrement la création de l'Institut du FMI, du Service de banque centrale et du Département des affaires fiscales. Le programme de formation que doit offrir l'Institut est conçu de manière à répondre aux exigences variées des Etats Membres ainsi qu'aux besoins du plus grand nombre possible de candidats. Une innovation qui plaît particulièrement à la délégation canadienne est la décision de donner des cours en deux langues. L'assistance technique qui doit être fournie par l'intermédiaire du Département des affaires fiscales et du Service de banque centrale, permettra au Fonds d'apporter des solutions appropriées aux besoins particuliers de ceux de ses membres qui lui demanderont des conseils sur des questions fiscales et budgétaires et sur l'établissement d'une banque centrale.

2. Au cours de l'année écoulée, le Fonds a répondu aux demandes de tirage de ses membres, bien que le montant total des tirages non encore remboursés ait augmenté de près d'un milliard de dollars. Si le Fonds a pu fournir les diverses devises qui lui étaient demandées, c'est en partie grâce à la mise en œuvre de nouvelles politiques et au développement de nouvelles techniques. Le fait le plus important de l'année a été peut-être l'application des Accords généraux d'emprunt lors du tirage effectué en décembre 1964 par le Royaume-Uni. L'adhésion de la Suisse aux Accords sera bien entendu accueillie favorablement. Les ventes d'or par le Fonds au cours de l'année et l'augmentation du nombre des monnaies en lesquelles on peut effectuer des tirages constituent une nouvelle preuve de la variété des ressources dont dispose le FMI. Autre fait important à noter pour 1964: l'application de la technique qui a permis à des membres d'effectuer des rachats en dollars bien que la réserve du Fonds en monnaie des Etats-Unis dépasse 75 p. 100 de la quote-part de ce pays. Cette technique a en même temps fourni un appui à la balance des paiements de celui-ci. Il convient enfin de mentionner les relèvements de quotes-parts qui ont été effectués aux termes de la Décision sur les mesures financières visant à compenser les fluctuations des exportations^{2/} et qui permettent aux Etats Membres de faire des tirages plus élevés. Enfin, le Gouvernement canadien appuie fortement la recommandation que le Conseil d'administration a faite au Conseil des Gouverneurs et qui tend à une augmentation générale des quotes-parts de 25 p. 100. Cette mesure contribuera à satisfaire la demande croissante en matière de disponibilités internationales, mais elle ne fournira pas en elle-même une solution complète. La délégation canadienne accueille donc favorablement la décision qu'a prise le Fonds de poursuivre, avec les

^{2/} *Ibid.*, *Annual Report of the Executive Directors for the Fiscal Year ended April 30, 1963*, Washington (D.C.), p. 196 à 199.

autres organes intéressés, son étude du système des paiements internationaux.

3. M. RAMOS (Argentine) exprime la satisfaction de sa délégation en ce qui concerne le rapport. Outre son rôle dans le domaine strictement financier, le Fonds a entrepris une action dans le domaine du développement économique général. C'est ainsi qu'il a pu, au cours des 18 mois écoulés, analyser les tendances économiques, qui se sont révélées, d'une façon générale, encourageantes. Cette période a été caractérisée, pour la première fois depuis bien longtemps, par une plus grande égalité dans le progrès économique des diverses parties du monde. Le fait que les pays de production primaire aient bénéficié d'un accroissement sensible de leurs recettes d'exportation est particulièrement encourageant. Cet accroissement, combiné à une certaine augmentation de l'aide financière internationale, a amélioré de quelque 1 500 millions de dollars la balance des paiements de l'ensemble des pays en voie de développement. Cela montre bien que les efforts tendant à assurer l'équilibre financier et, par suite, le progrès économique et social des pays en voie de développement en améliorant les termes de l'échange n'ont pas été inutiles. Le rapport indique également que si ces tendances devaient se prolonger l'étranger y trouverait un encouragement pour investir des capitaux dans ces pays, permettant ainsi aux pays en voie de développement de réaliser des objectifs qu'ils ne pourraient financer à l'aide de leurs seules recettes d'exportation. Quant à savoir si ces tendances se confirmeront définitivement, cela dépend des pays industrialisés plutôt que des pays en voie de développement. La délégation argentine partage donc l'avis exprimé par le Fonds selon lequel les pays industrialisés devraient faire tout leur possible, notamment par des mesures dans le domaine de la fiscalité, pour stimuler les exportations de capitaux en direction des pays peu développés; elle apprécie l'action menée par le Fonds pour permettre aux produits de ces derniers pays d'accéder plus facilement aux marchés des pays développés. L'amélioration de la balance des paiements des pays en voie de développement profite à tout le monde; c'est ce que le Fonds fait ressortir lorsqu'il attribue à cette amélioration l'accroissement de la liquidité internationale pendant la période considérée.

4. Selon le Gouvernement argentin, le fait que 19 nouveaux pays, dont la quote-part s'élève au total à quelque 320 millions de dollars, soient devenus membres du Fonds est un très bon présage. L'Argentine accueille très favorablement l'augmentation des quotes-parts des autres membres, y compris certains des plus nécessaires. Elle apprécie également le fait que le Fonds ait accepté des changements de parité de monnaies et ait fixé la parité initiale de monnaies de pays membres, afin d'aider à stabiliser le taux de change des monnaies des pays en voie de développement.

5. Dans le domaine financier proprement dit, le Fonds a continué à mener une action particulièrement constructive. Si elle ne s'est pas développée davantage, la faute en est principalement au manque de ressources. Les consultations et échanges de renseignements qui se poursuivent régulièrement entre

le Fonds et les gouvernements d'Etats membres sont très importants car ils lui permettent de leur fournir une aide en se fondant, en connaissance de cause, sur leurs besoins réels. Le Fonds entretient avec d'autres organismes internationaux exerçant leurs activités dans des domaines analogues des contacts étroits, qui ne peuvent être que profitables. L'assistance technique qu'il fournit aux nouveaux pays en ce qui concerne notamment la législation bancaire, les statistiques et la stabilité monétaire les aide certainement à remédier au manque de formation et d'expérience du personnel local et à prendre un bon départ dans le domaine financier. La délégation argentine approuve également les programmes de formation que le Fonds organise à l'intention de fonctionnaires d'Etats Membres et qui doivent être centralisés à l'Institut du FMI. Ces programmes, qui profitent surtout aux nouveaux pays d'Afrique, montrent combien les pays en voie de développement s'intéressent aux activités du Fonds.

6. Compte tenu des problèmes des pays en voie de développement, le Fonds pourrait envisager des conditions plus souples de tirage et de rachat. Bien qu'elle ait récemment augmenté, la liquidité internationale est une question dont l'importance reste grande et qui devrait être examinée de façon approfondie par le Fonds avec la participation des pays en voie de développement. Etant donné l'importance que le Fonds attache au système de financement compensatoire des fluctuations des recettes d'exportation, il devrait accroître immédiatement les pourcentages actuels et doter ainsi le système d'une souplesse et d'un automatisme accrus. Le Fonds devrait étudier la possibilité d'aider à résoudre les problèmes de paiement régionaux et, à cette fin, devrait prendre une part plus active aux efforts d'intégration économique des pays d'Amérique latine. La coopération monétaire internationale est l'un des objectifs essentiels du Fonds; puisque c'est là également un objectif de l'intégration économique, toute action du Fonds dans ce domaine serait parfaitement justifiée. L'assistance technique fournie par le Fonds dans des domaines tels que la banque, la fiscalité et les questions budgétaires devrait faire l'objet d'une large publicité, de façon qu'un aussi grand nombre de pays que possible puisse en profiter. Enfin, le Fonds et les autres institutions spécialisées intéressées devraient entreprendre le plus tôt possible les études recommandées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, notamment en ce qui concerne le financement compensatoire destiné à pallier la détérioration des termes de l'échange et la question de la charge excessive que représente pour certains pays en voie de développement le service de la dette extérieure.

7. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) accueille avec satisfaction le rapport du Fonds, notamment les deuxième et troisième parties, ainsi que la déclaration du Directeur général. Au cours de la période considérée, le Gouvernement des Etats-Unis a effectué son premier tirage sur le Fonds au titre de sa ligne de crédit "stand-by" et a vendu les monnaies ainsi acquises à des membres du Fonds qui ont des tirages non remboursés et dont les réserves sont constituées essentiellement de dollars des Etats-Unis. Les tirages effectués de la sorte par les Etats-Unis

et d'autres pays ont donné à nouveau la preuve de l'utilité du Fonds pour tous les Etats membres. L'intérêt que présente le Fonds pour les pays en voie de développement s'est manifesté de diverses manières au cours de la période considérée dans le rapport. Sur les 27 pays qui ont procédé à des transactions d'achat ou demandé l'ouverture de lignes de crédit "stand-by", 23 sont des pays en voie de développement. Lorsque les Administrateurs du Fonds ont approuvé le mécanisme de financement compensatoire, ils ont décidé que le Fonds étudierait les demandes d'augmentation de quote-part présentées par des pays exportateurs de produits primaires. Les pays dont les quotes-parts sont relativement faibles seront les premiers à bénéficier de cette mesure puisque le Fonds disposera ainsi de ressources accrues pour donner suite à leurs demandes d'assistance. La délégation des Etats-Unis espère que les Gouverneurs du Fonds approuveront prochainement la proposition prévoyant une augmentation générale des quotes-parts de 25 p. 100 ainsi qu'une augmentation appropriée pour les quotes-parts de certains pays. Grâce au relèvement des quotes-parts, le Fonds sera en mesure de répondre aux besoins d'une économie mondiale en expansion et de jouer dans le système monétaire international le rôle essentiel prévu par les fondateurs. Les Etats-Unis apprécient notamment des procédures destinées à atténuer les conséquences que pourrait avoir l'augmentation des quotes-parts sur la situation des réserves, notamment celles des pays qui ont des avoirs en monnaies de réserve.

8. Il ne faut pas oublier que les consultations que les services du Fonds ont eues avec tous les pays ont été particulièrement utiles dans le domaine de l'assistance technique, notamment pour les gouvernements nouveaux qui ont à faire face à tous les problèmes complexes et techniques qui se posent en matière de politiques monétaire et fiscale. Indépendamment de ces consultations, le Fonds a accru récemment ses possibilités d'assistance technique en créant trois nouveaux organismes: le Service de banque centrale, le Département des affaires fiscales et l'Institut du FMI dont les attributions ont été élargies; la délégation des Etats-Unis s'en félicite. Les Etats-Unis sont convaincus, comme le Fonds, que les politiques fiscales et monétaires devraient avoir pour objet d'encourager la formation de capital par diverses formes d'épargne intérieure et ils espèrent que, du fait de sa capacité accrue de fournir des avis et une assistance techniques, le Fonds pourra contribuer à la réalisation de cet objectif. Les Etats-Unis relèvent avec plaisir que le Fonds se propose d'instituer des liens de coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

9. Le Directeur général a rappelé les mesures que les Etats-Unis ont prises en février 1965 pour améliorer leur balance des paiements. Ces mesures visent notamment à limiter les sorties de capitaux qui maintiennent les Etats-Unis dans une situation déficitaire malgré l'excédent accru de leur balance commerciale. Il a été tenu pleinement compte des besoins des pays peu développés et le Président des Etats-Unis a déclaré que son pays avait l'intention de continuer à leur fournir des fonds publics et privés. C'est ainsi que les Etats-Unis continuent à exonérer

les investissements dans les pays en voie de développement de l'impôt de péréquation sur les intérêts qui est maintenant étendu aux prêts bancaires remboursables en un an ou plus.

10. Le Fonds joue un rôle important dans l'économie mondiale et constitue un mécanisme indispensable dans le système financier international, non seulement par ses opérations mais aussi par ses études des problèmes à long terme.

11. M. ARCA PARRO (Pérou) dit que le rapport du Fonds et la déclaration du Directeur général font apparaître dans l'économie mondiale des tendances qui intéressent les pays développés comme les pays en voie de développement. Il a été heureux d'entendre le Directeur général dire que le Fonds entend coopérer étroitement avec le Conseil du commerce et du développement nouvellement créé.

12. Il est naturel que les pays avancés comme les pays en voie de développement désirent profiter au maximum des ressources du Fonds. C'est ce qu'a fait par exemple le Royaume-Uni pendant l'année écoulée. Par contre, le Pérou, qui soutient fermement le Fonds depuis de nombreuses années, a eu beaucoup moins recours aux ressources de celui-ci qu'il n'était en droit de le faire. Il a néanmoins fait appel à certains autres services du Fonds, et M. Arca Parró est certain que d'autres pays parvenus au même stade de développement les trouveront également utiles. Il est encourageant de noter que l'expansion de l'activité économique dans les pays industriels pendant l'année écoulée s'est accompagnée d'une hausse de la valeur des exportations des pays de production primaire, mais ce fait ne traduit pas nécessairement une croissance économique soutenue dans ces pays. En réalité, même une augmentation de 5 p. 100 de l'excédent de la balance commerciale peut ne pas représenter plus de 1 p. 100 du taux de croissance économique dans un pays en voie de développement, ce qui est bien au-dessous de l'objectif fixé pour la Décennie des Nations Unies pour le développement. Les pays en voie de développement ne doivent pas seulement accroître leur production, encore leur faut-il écouler leurs produits sur les marchés internationaux. Mais, en supposant même que ces produits soient vendus à des prix rémunérateurs, la situation de la balance des paiements n'en est pas nécessairement meilleure car l'augmentation des recettes d'exportation est souvent annulée par une hausse des prix des importations ainsi que des coûts de production que peut entraîner, entre autres, un relèvement des salaires.

13. Bien que son développement économique soit loin d'être aussi rapide qu'on pourrait le souhaiter, le Pérou a accompli et continue d'accomplir de grands progrès sur le plan social, dans le cadre de la politique de son gouvernement. Les progrès économiques et sociaux sont deux aspects complémentaires d'un même programme. Un développement économique qui ne s'accompagne pas de progrès social conduit à l'enrichissement d'une minorité alors que l'objectif est d'améliorer les conditions d'existence pour tous. Le succès de ce programme au Pérou dépend non seulement de l'amélioration des termes de l'échange mais également d'une situation forte de la balance des paiements. Les palliatifs à court terme ne sont

guère efficaces; ce qu'il faut, c'est réformer profondément les principes qui régissent le commerce international. Les pays en voie de développement attendent beaucoup à cet égard des nouveaux organismes du commerce et du développement. Ils doivent être à l'abri de baisses soudaines du prix de leurs exportations de produits primaires. Ainsi, bien que le Pérou ait une économie relativement diversifiée, un fléchissement brutal du prix du sucre, par exemple, a eu de graves répercussions sur son économie. De plus, si l'on veut accroître les recettes d'exportation, il faut que les pays en voie de développement soient en mesure de vendre l'excédent de leur production. Actuellement, ils n'auraient aucun intérêt à accroître la production de minéraux tels que l'or et l'argent, car les cours du marché international sont artificiellement contrôlés par les gros producteurs. Il est évident que ces problèmes ne peuvent être résolus par une action menée uniquement sur le plan financier. Il faut envisager une action globale. On peut donc attendre beaucoup de la collaboration instituée entre le Fonds et le Conseil du commerce et du développement.

14. M. Arca Parró reconnaît que le Fonds s'occupe du financement et non de modifier la structure du commerce international. Néanmoins, ces deux problèmes sont étroitement liés. Il est en conséquence heureux de la décision prise par le Fonds de créer de nouveaux services consultatifs, notamment le Département des affaires fiscales, qui sera de la plus grande utilité pour les pays d'Amérique latine. Comme le Pérou le sait par expérience, une réforme du régime fiscal est sans intérêt si elle ne s'accompagne pas d'une modification des méthodes d'administration et de recouvrement. Il est indispensable d'accroître les recettes fiscales des pays en voie de développement car les gouvernements de ces pays ont davantage à faire que ceux des pays développés pour favoriser le progrès social.

15. M. PACHACHI (Irak) dit qu'il ressort du rapport du Fonds et de la déclaration du Directeur général que le Fonds monétaire international a considérablement développé ses activités. Pendant l'année écoulée, les tirages ont été plus nombreux que jamais; un grand nombre de pays, notamment les pays sous-développés, ont eu recours au Fonds et de nouveaux services, tels que le Service de banque centrale et le Département des affaires fiscales, ont été créés. Cette évolution est encourageante. Cependant, bien que les pays en voie de développement aient utilisé les services du Fonds dans une mesure plus importante que jamais, les pays développés ont encore bénéficié davantage de l'assistance du Fonds. Cela tient principalement à la nature de ses activités, qui visent surtout les difficultés à court terme de la balance des paiements.

16. La déclaration du Directeur général souligne, et c'est là un point inquiétant, que l'année à venir pourrait bien être difficile. Il a dit qu'un certain déclin s'était manifesté dans le taux de croissance de la demande internationale d'importations, ainsi que certains signes de fléchissement dans les prix internationaux des produits primaires, fait particulièrement préoccupant pour les pays en voie de développement, surtout au milieu de la Décennie du développement. La possibilité de voir le rythme de la

croissance économique, qui est encore loin du but à atteindre, ralenti davantage par une crise monétaire constitue donc un sujet de grave inquiétude.

17. Le problème qui se pose actuellement aux cercles monétaires internationaux est celui-ci: le système actuel est-il suffisant pour soutenir une économie internationale croissante? Les réserves du FMI ont un rôle majeur à jouer dans la solution de ce problème. Le Fonds est destiné à servir de tampon lorsque les déficits à court terme de certains pays tendent le système monétaire international, comme le cas s'est produit pendant l'année écoulée, lorsque les difficultés éprouvées par les Etats-Unis et le Royaume-Uni ont menacé de peser lourdement sur les marchés mondiaux. La question est de savoir si le système monétaire international doit continuer à reposer sur la livre sterling et le dollar; on a suggéré un retour à une formule telle que l'étalon-or. Il est encore trop tôt pour porter un jugement définitif, mais M. Pachachi estime qu'un retour à l'étalon-or pourrait avoir une influence déprimante sur le commerce international, ce qui serait désavantageux pour les pays en voie de développement. On a également suggéré de résoudre le problème par un système de taux de change variables. Cette solution aurait l'inconvénient de soumettre l'ensemble du système monétaire international à des faiblesses et à des fluctuations. En outre, il serait peut-être impossible de prendre les mesures indispensables en temps voulu en raison des complications que ce système entraînerait. Le Directeur général estime que la solution consiste à renforcer et à améliorer le système actuel et que les faits récents semblent heureusement indiquer qu'il est susceptible d'une évolution ordonnée.

18. En tant que pays en voie de développement, la position de l'Irak est dictée par la nécessité d'un système monétaire international qui assure l'expansion continue du commerce et l'amélioration des conditions économiques. Il se peut que le système actuel soit susceptible d'une évolution ordonnée, mais cela n'est pas certain. La question ne saurait être tranchée à cette tribune, malgré l'utilité de l'échange de vues auquel on procède actuellement. Désormais, tout système qui serait instauré doit tenir compte des intérêts primordiaux des pays en voie de développement. Le Fonds, comme les autres organes des Nations Unies, a l'obligation morale de les aider à atteindre leurs buts de développement au cours de la Décennie. M. Pachachi est satisfait que le Fonds s'inspire de cette considération pour établir un système propre à combattre les fluctuations monétaires, comme l'attestent clairement toutes les publications du Fonds.

19. Mme WRIGHT (Danemark) déclare que sa délégation est satisfaite du rapport du Fonds et de la déclaration du Directeur général. Pendant près de sept ans, en période d'expansion de la production et du commerce mondiaux, le Fonds a démontré qu'il pouvait apporter une aide immédiate et efficace aux pays membres. Ainsi, les pays industriels ont pu maintenir un niveau d'emploi élevé et leur demande d'importations de produits primaires a stimulé le développement des pays producteurs de ces produits. La hausse des prix des produits primaires devrait

améliorer les chances des pays peu développés et encourager les apports de capitaux étrangers dans les pays où le climat est favorable aux investissements. Les mouvements de capitaux privés sont sensibles aux faits politiques, et quand un pays adopte une attitude hostile à l'égard des capitaux étrangers qui y sont investis ce fait est de nature à affecter sérieusement les perspectives d'exportations de capitaux, non seulement vers ce pays, mais aussi vers d'autres. En matière de commerce extérieur, les pays en voie de développement comme les pays investisseurs doivent adopter une attitude nouvelle; c'est là une nécessité que le secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et le Directeur général du Fonds se sont accordés à reconnaître. Les pays en voie de développement devraient améliorer le climat pour les investissements et les pays industriels devraient faire tout leur possible pour encourager les exportations de capitaux et aider les pays en voie de développement à diversifier leur production, notamment la production de marchandises susceptibles d'être exportées vers les pays exportateurs de capitaux. Selon le Fonds, la principale source de financement pour les pays en voie de développement continuera d'être l'aide bilatérale et multilatérale, mais, pour être pleinement efficace, l'aide bilatérale ne devrait pas être liée à l'obligation d'acheter dans le pays qui l'accorde, à moins que cette condition ne soit entièrement justifiée. Le Fonds est en mesure de faire dépendre l'aide de l'adoption de mesures destinées à éviter la perturbation du développement économique et à favoriser la stabilité du taux de change et la mise en valeur des ressources productives. Les possibilités d'action dont dispose le Fonds dans ces domaines sont en grande partie dues aux nouveaux instruments qu'il a forgés au cours des dernières années. La délégation danoise est satisfaite d'apprendre que le Fonds s'efforce d'accroître ses ressources pour faire face aux tensions qui se manifestent dans le système monétaire international en raison de la pression exercée sur une des principales monnaies. Le Fonds a encouragé les pays en déficit à adopter les solutions les moins nuisibles pour les autres pays et a incité les pays qui ont des excédents à suivre des politiques permettant à l'expansion actuelle de l'économie mondiale de se poursuivre.

20. On peut également se féliciter des efforts déployés par le Fonds pour aider les nouveaux pays à établir et à renforcer leurs institutions financières et monétaires, notamment par l'intermédiaire du Service de banque centrale et du Département des affaires fiscales. Mme Wright se félicite aussi de l'importance croissante que le Fonds accorde à l'enseignement et à la formation. Ses activités dans ce domaine ont permis aux participants à des cycles d'études et à des cours originaires des pays en voie de développement de mieux comprendre le rôle de la politique financière dans le développement économique général et d'acquérir la technique d'analyse nécessaire pour planifier l'emploi des ressources en devises.

21. Pour atteindre les objectifs de la Décennie du développement, il est nécessaire que tous les organes économiques des Nations Unies se renforcent mutuellement. Les avis et les directives des institutions spécialisées sont essentiels à cet égard. Le rôle du Conseil en tant qu'organisme de coordination prend

de plus en plus d'importance à mesure que les anciennes institutions mettent au point de nouvelles méthodes pour accélérer le développement des pays peu développés, non seulement grâce à une aide, mais aussi par le commerce.

22. Selon M. QUAO (Ghana), le rapport montre que la balance des paiements des pays en voie de développement est précaire. Après la conjoncture favorable de 1963, la chute des prix internationaux des produits primaires risque de conduire, en 1965, à une balance des paiements défavorable et à une nette réduction des avoirs en devises des pays en voie de développement. Il est urgent de prendre des mesures, notamment en ce qui concerne des pays tels que le Ghana, dont l'économie est largement tributaire des exportations de cacao. La diminution de ses réserves en devises a forcé le Ghana à imposer des restrictions pour poursuivre les programmes de développement qu'il finançait auparavant grâce aux recettes d'exportation. Etant donné que les acheteurs de cacao sont peu disposés à envisager la stabilisation des cours mondiaux du cacao, les pays membres de l'Alliance des producteurs de cacao ont été forcés d'adopter des mesures très énergiques dans l'espoir d'obtenir des prix plus élevés. M. Quao exprime l'espoir que le Fonds, le nouveau dispositif pour le commerce et le développement et les autres organes intéressés prendront d'urgence les mesures internationales qui s'imposent.

23. Les problèmes monétaires de l'Afrique se situent à la fois sur le plan national (nécessité d'un système fiscal et monétaire efficace) et sur le plan continental (nécessité d'une zone monétaire commune, d'une union douanière et d'une union interafricaine des paiements). Des échanges entre pays africains seraient très utiles, mais le fait que la plupart des Etats d'Afrique appartiennent encore à la zone franc ou à la zone sterling constitue un obstacle sérieux aux échanges. La création de monnaies et d'institutions financières africaines est donc un domaine dans lequel l'aide du Fonds serait appréciée.

24. Les efforts du Fonds en ce qui concerne la dette extérieure croissante des pays en voie de développement sont encourageants, mais toute solution au problème de la diminution des avoirs en devises ne saurait être que temporaire. Il convient d'adopter des mesures de grande envergure pour assurer des recettes équitables aux exportations primaires des pays en voie de développement. M. Quao se félicite de la coopération et de l'aide du Fonds et espère qu'elles auront un effet positif sur l'économie des pays en voie de développement.

25. M. CUBILLOS (Chili) déclare qu'il faut assurer un courant monétaire vigoureux entre les pays développés et les pays en voie de développement. Bien que le rapport du Fonds montre que les pays développés continuent de connaître la prospérité malgré des difficultés dans leur balance des paiements et signale une élévation générale du revenu des pays en voie de développement, il reste beaucoup à faire pour assurer une croissance satisfaisante. Une hausse du prix des produits primaires ne suffit pas à créer une économie équilibrée dans les pays en voie de développement; ces pays ont également besoin de débouchés plus nombreux pour leurs articles manufacturés afin de pouvoir diversifier leur production.

26. De même que beaucoup d'autres pays, le Chili a une dette extérieure croissante parce que l'épargne nationale est trop faible pour financer le développement. La seule solution est d'augmenter les exportations et M. Cubillos espère que le Fonds, en collaboration avec le Conseil du commerce et du développement, fera tout son possible pour faciliter les échanges, conformément à la recommandation contenue dans l'annexe A.IV.19 de l'Acte final de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement^{3/}.

27. M. POLIT (Equateur) rappelle que M. Schweitzer a fait allusion aux difficultés que connaissent certains des pays les plus développés dans leur balance des paiements. Ces difficultés ont inévitablement pour effet de limiter l'aide financière que ces pays fournissent aux pays peu développés. Bien que le Président Johnson ait recommandé que les mesures prises en vue de pallier le déficit de la balance des paiements des Etats-Unis n'affectent pas le mouvement des capitaux américains vers les pays en voie de développement le Congrès des Etats-Unis n'en a pas moins souligné que le programme d'aide à l'étranger devrait avoir un effet aussi peu défavorable que possible sur la balance des paiements du pays. En d'autres termes, le critère principal permettant de juger s'il faut ou non accepter une demande d'aide financière n'est pas tant son effet sur le pays bénéficiaire que son effet sur la balance des paiements du pays donateur. Ces considérations ont pour effet de limiter considérablement l'aide que les Etats-Unis sont en mesure de fournir aux pays en voie de développement et notamment aux pays d'Amérique latine.

28. Le Directeur général a également déclaré que les prix des produits primaires ont à nouveau fléchi après une légère amélioration en 1963. Cette tendance à la baisse a affecté les cours du sucre, du café, du cacao et de la banane, tous produits qu'exporte l'Equateur. Avec des prix aussi bas, l'Equateur et les autres pays en voie de développement ont peu d'espoir de renforcer leurs réserves internationales et d'augmenter leurs investissements dans les programmes d'industrialisation. Les pays en voie de développement sont contraints de consacrer une part croissante de leurs recettes d'exportation au service de leur dette extérieure. Il faut ou bien répudier ces dettes ou bien les faire consolider par les organismes financiers internationaux en prévoyant de plus longues périodes de remboursement et des taux d'intérêt plus faibles.

29. Les pays en voie de développement doivent aussi affronter le grave problème de leur croissance démographique qui a des répercussions inévitables sur leur balance des paiements. La poussée démographique les oblige à investir plus largement pour créer des sources d'emploi plus nombreuses, produire davantage de denrées alimentaires, accroître leurs exportations et multiplier leurs investissements sociaux et d'infrastructure. Or, comment peuvent-ils faire ces investissements lorsque leurs exportations connaissent des cours aussi faibles sur le marché international? La situation dans les pays en voie de développement s'oppose nettement à celle des pays

industrialisés. Combien de temps les populations des pays en voie de développement accepteront-elles de continuer à souffrir de la faim, du chômage et du manque d'instruction, de logements et de vêtements? Il est tout à fait vain de leur parler de stabilité monétaire. Pour eux, la stabilité monétaire signifie misère, et une certaine inflation est préférable si elle allège un peu leurs souffrances.

30. A la séance précédente, le représentant de la France s'est prononcé en faveur de l'octroi d'un rôle plus important aux monnaies des pays du Marché commun européen et notamment au franc. Si la France souhaite renforcer sa monnaie, elle devrait aussi être disposée à augmenter ses importations en provenance d'Amérique latine. La stabilité monétaire ne saurait être considérée comme une fin en soi mais seulement comme un élément du concept général de développement économique. L'Equateur a entière confiance dans le Fonds mais pense qu'il faut lui rappeler les difficultés des pays en voie de développement.

31. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que, si le rapport fournit une bonne analyse générale de la situation économique mondiale, il n'est pas assez incisif. Il faut prendre d'urgence des mesures pratiques en vue d'aider les pays en voie de développement, victimes du système monétaire actuel. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a au moins pris des décisions et fait des recommandations positives alors que le Fonds continue à discuter des problèmes ou prend des mesures de réglementation à court terme. M. Arkadyev exprime l'espoir que le Fonds ne se contentera pas de prendre note des recommandations de la Conférence mais qu'il les exécutera et prendra des mesures pratiques en vue d'aider les pays en voie de développement.

32. M. SCHWEITZER (Directeur général du Fonds monétaire international), répondant aux observations du représentant de l'Union soviétique, déclare qu'il se rend parfaitement compte de la nécessité de fournir une assistance pratique aux pays en voie de développement. Il considère, lui aussi, la stabilité monétaire non pas comme une fin en soi mais comme un élément essentiel du développement économique. Il faut se rappeler que le Fonds travaille dans un secteur très restreint et dispose de moyens très limités.

33. On s'accorde généralement à reconnaître que l'assistance technique dispensée par le Fonds et son programme de formation ont contribué utilement au développement des pays en voie de développement. Quoi qu'il en soit, le Fonds se rend compte des limites de ses possibilités et reconnaît qu'il est loin d'atteindre l'objectif d'harmonisation financière auquel un représentant a fait allusion. Les problèmes financiers diffèrent d'un pays à l'autre et le principal rôle du Fonds est de fournir les moyens techniques d'application de décisions prises par les pays eux-mêmes. Le rôle du Fonds a été qualifié de thérapeutique. Cela est peut-être vrai, mais il est non moins vrai que rares sont les médecins qui sont aimés et que la chirurgie est rarement appréciée. Le but réel du Fonds est de prononcer un diagnostic exact qui tienne compte de la situation particulière de chaque pays.

^{3/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 61.

34. On a critiqué le Fonds parce qu'il a fourni un plus grand volume d'assistance aux pays industrialisés qu'aux pays peu développés. Mais cela est tout à fait normal. Les problèmes monétaires des pays développés sont beaucoup plus vastes que ceux des pays en voie de développement et ont des répercussions sur tout le système monétaire international. Il n'en demeure pas moins que le Fonds a aidé les petits pays beaucoup plus fréquemment. En outre, l'assistance donnée à ces pays et les périodes pour lesquelles elle a été donnée sont très considérables compte tenu de l'ampleur de leurs problèmes monétaires et de leur économie.

35. Le Fonds est disposé à poursuivre sa politique actuelle et envisage une série de nouveaux projets en vue d'aider les pays en voie de développement. Il ne s'oppose pas à la tendance actuelle à l'intégration économique et accueille avec satisfaction tous les efforts visant à éliminer les barrières commerciales et à parvenir à une plus grande coopération économique. Il ne peut à l'heure actuelle fournir son assistance aux groupements régionaux mais les considère avec la plus grande sympathie.

36. Le plan visant à une augmentation générale de 25 p. 100 des quotes-parts des membres a reçu un appui presque unanime bien qu'un représentant ait suggéré qu'en décidant cette mesure les Administrateurs avaient violé les statuts du Fonds. M. Schweitzer tient à assurer ce représentant que les décisions prises sont conformes tant à l'esprit qu'à la lettre des statuts. Il y a simplement eu une divergence d'opinions sur les mesures pratiques à prendre en

vue d'appliquer les statuts. En tout cas, une mesure aussi limitée qu'une augmentation des quotes-parts n'entraînera aucun changement radical dans le système monétaire international.

37. Dans toutes les questions monétaires internationales, il n'y a aucun conflit réel d'intérêt entre les pays. Tous les pays, quelle que soit leur situation, ont intérêt à maintenir un système monétaire international stable. Tous les pays vivent dans ce système et doivent obéir à ses règles. Tous les pays veulent que le système encourage le développement des échanges internationaux et la croissance économique du monde entier. Les pays riches, notamment, ont un intérêt spécial à maintenir le système et il est naturel qu'on fasse appel à eux pour fournir l'aide nécessaire pour que fonctionne le système.

38. Le système monétaire actuel est sûrement critiquable mais il ne fait pas de doute qu'il ait contribué au progrès économique dans le monde depuis la seconde guerre mondiale. Tant qu'on n'aura pas apporté des réformes à long terme, il faut le faire fonctionner. Le Fonds reste au centre du système monétaire actuel et M. Schweitzer est persuadé que plutôt que de l'abolir et de le remplacer par quelque chose d'autre, il vaut mieux le développer et l'améliorer.

39. Le **PRESIDENT** propose que le Conseil adopte un projet de résolution qui prend acte du rapport du Fonds monétaire international.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 17 h 55.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Vendredi 26 mars 1965,
à 10 h 50

NEW YORK

SOMMAIRE

| | Page |
|---|------|
| <i>Point 4 de l'ordre du jour:</i> | |
| a) <i>Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement;</i> | |
| b) <i>Rapport de la Société financière internationale</i> | 47 |

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Bulgarie, Chine, Colombie, Cuba, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Népal, Philippines, République socialiste soviétique de Biélorussie, Sénégal, Suède, Thalande, Trinité et Tobago, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Société financière internationale, Association internationale de développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Le représentant des parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement (E/3992 et Add.1);
- b) Rapport de la Société financière internationale (E/3993 et Add.1)

1. Le **PRESIDENT** souhaite la bienvenue à M. George D. Woods, président de la Banque internationale

pour la reconstruction et le développement (BIRD), de l'Association internationale de développement (AID) et de la Société financière internationale (SFI); il l'invite à prendre place à la table du Conseil.

2. M. WOODS (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement), présentant le rapport annuel de la Banque et de l'AID^{1/} et celui de la SFI^{2/}, déclare qu'au cours des 15 derniers mois la Banque et ses filiales ont contribué au financement du développement économique dans une proportion qu'elles n'avaient jamais atteinte jusqu'alors. En 1964, les engagements de la Banque, de l'AID et de la SFI se sont élevés à un chiffre record de près de 1 milliard 200 millions de dollars. Les crédits de l'AID à eux seuls ont atteint 418 millions de dollars, le total de ses engagements dépassant maintenant 1 milliard de dollars. Ce sont les nouveaux pays d'Afrique qui ont le plus largement profité de ce volume accru de financement. Quatre-vingt-quatre pays ont maintenant bénéficié de l'assistance du groupe des institutions de la Banque et maintenant le volume total du financement depuis le début des opérations du groupe a dépassé le chiffre de 9 milliards 500 millions de dollars.

3. La Banque s'est sérieusement employée à améliorer ses conditions de prêts, afin d'alléger le service de la dette, en accordant, lorsque la situation le justifiait, des prêts d'une durée de 35 ans ou en fixant à 10 ans le délai de grâce avant remboursement.

4. Alors que la Banque concentrait précédemment ses activités sur les secteurs des transports et de l'énergie électrique, elle s'occupe maintenant, avec l'AID et en collaboration avec la FAO et l'UNESCO, d'améliorer la productivité agricole et de développer l'enseignement, et, avec la SFI, d'aider à la croissance et à la diversification de l'industrie. En ce qui concerne l'agriculture, la Banque et l'AID s'intéressent de plus en plus à d'importants programmes de développement agricole, comprenant notamment des mesures dans les domaines de la formation, du crédit agricole, des engrais et insecticides, des transports et de la recherche. Dans le domaine de l'éducation, on peut constater que l'un des principaux obstacles au développement est le manque de personnel qualifié, notamment de cadres, d'enseignants et de techniciens. La Banque et l'AID ne peuvent espérer résoudre, même en faible partie, ce problème sur le plan

^{1/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Association internationale de développement, *Rapport annuel, 1963-1964*, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet 1964 au 1er mars 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/3992 et Add.1.

^{2/} Société financière internationale, *Huitième rapport annuel, 1963-1964*, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet 1964 au 1er mars 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/3993 et Add.1.

financier, mais elles cherchent à financer des projets qui permettront de trouver des solutions satisfaisantes pour surmonter les obstacles. Quant à l'industrie, l'AID a pris, en 1964, une nouvelle initiative, en accordant à l'Inde 90 millions de dollars de crédits pour financer l'importation des éléments de matières premières nécessaires à une utilisation rationnelle d'installations industrielles existantes. Les résultats ayant été particulièrement satisfaisants, l'ouverture de nouveaux crédits à l'Inde est en cours d'examen. La Banque étudie aussi la possibilité d'accorder à la SFI, sans garantie gouvernementale, des prêts pouvant atteindre quatre fois la valeur intégrale du capital souscrit et des réserves de la Société. Lorsque les amendements nécessaires à l'Accord relatif à la Banque et aux Statuts de la SFI auront été adoptés, cette dernière pourra disposer, pour ses opérations, de nouvelles ressources qui s'élèveront à quelque 400 millions de dollars. Enfin, bien que d'après ses statuts la SFI soit tenue d'investir seulement dans des entreprises privées du fait que la gestion des entreprises d'Etat risque d'être soumise à des pressions politiques, cette institution réexamine actuellement sa politique à cet égard, car elle se rend compte que dans certains pays membres, l'industrie privée ne dispose pas des capitaux ou du personnel de direction nécessaires pour le progrès de l'industrialisation.

5. L'un des principaux problèmes qui se posent à la Banque et à l'AID est celui de trouver des programmes nationaux de développement bien conçus qu'elles puissent financer. Ces deux institutions ne disposent pas du personnel voulu pour prêter toute l'assistance nécessaire dans ce domaine; toutefois, elles peuvent examiner avec l'emprunteur le type d'assistance technique dont il a besoin et le conseiller sur le meilleur moyen d'obtenir l'aide d'ingénieurs-conseils, d'économistes ou d'autres experts. Lorsque le prêt est finalement accordé aux pays intéressés, la Banque ou l'AID y ajoute le montant nécessaire pour rembourser à l'emprunteur le coût des services techniques dont il a eu ou dont il aura besoin pour la planification et l'exécution du projet. Dans le cas de pays qui ne peuvent défrayer le coût des études de préinvestissement, ces deux institutions vont même jusqu'à payer le montant des devises nécessaires pour obtenir les services de consultants. Tel est le cas en Nigéria pour certaines études routières, au Pakistan oriental pour le développement de la navigation fluviale et aux Philippines pour l'évaluation des futurs besoins d'alimentation en eau de Manille. Entre-temps, la Banque continue à être l'agent d'exécution de neuf études de préinvestissement financées par le Fonds spécial des Nations Unies.

6. Le groupe des institutions de la Banque a l'intention d'intensifier ses efforts dans ce domaine. Deux bureaux sont en cours d'installation à Nairobi et à Abidjan pour aider les pays membres à déterminer et à étudier en détail des projets de développement. De même, aux termes d'arrangements conclus avec la FAO et l'UNESCO, ces deux organisations s'emploient à déterminer et à préparer des projets particuliers dans le domaine de l'agriculture et de l'éducation, en laissant le soin à la Banque et à l'AID de les évaluer et, le cas échéant, d'en assurer le financement. D'autre part, l'œuvre entreprise par l'Institut pour le développement économique, qui

est un organe de la Banque, ne cesse de se développer. L'Institut porte notamment ses efforts à l'heure actuelle sur l'évaluation des projets.

7. La question de l'établissement de projets bien conçus est particulièrement importante, car plans généraux et apports de capitaux ne serviront guère qu'aux pays qui sauront réunir pour l'exécution de ces projets des techniques correctes, des administrateurs compétents et une main-d'œuvre où se trouvent représentées toutes les spécialités requises.

8. La Banque continue à s'intéresser de très près aux aspects plus généraux de la planification du développement. Elle a déjà envoyé des missions au Brésil pour étudier les conditions économiques et les perspectives de ce pays et examiner le programme de développement élaboré par son gouvernement. Elle a également envoyé une mission au Maroc. Une autre mission est sur le point de partir pour la Turquie, où elle étudiera la situation économique du pays et les possibilités d'utilisation de l'aide de la Banque. Celle-ci continue à donner des conseils aux gouvernements des Etats Membres dans de nombreuses régions du monde et à recruter pour eux des experts chargés de s'occuper de problèmes spéciaux dans le domaine du développement.

9. Le but essentiel de l'assistance technique fournie par la Banque est d'améliorer la qualité des réalisations économiques dans les pays en voie de développement. Parmi les moyens qu'elle emploie à cet effet, on relève les consortiums d'aide à l'Inde et au Pakistan et les "groupes consultatifs" de pays exportateurs de capitaux et d'institutions internationales, qui s'intéressent au développement de pays particuliers. Ces groupes assurent à ces pays une assistance technique et un apport régulier de capitaux destinés à leurs besoins prioritaires. Leurs membres ont la faculté de se consulter entre eux et avec le pays bénéficiaire sur le meilleur moyen de renforcer l'action menée par le pays intéressé en vue de son développement. La Banque a l'intention d'intensifier ses efforts dans ce domaine et de prévoir l'organisation de groupes consultatifs sans attendre, comme c'est le cas actuellement, que les pays intéressés aient déjà défini un programme économique.

10. Une des principales activités de la Banque consiste à procurer aux pays en voie de développement des capitaux provenant de pays développés. La Banque intensifie ses efforts cette année pour rechercher de l'argent frais et elle a émis à cet effet des obligations sur le marché des capitaux aux Etats-Unis, au Canada et en Allemagne. Le loyer de l'argent est en hausse; néanmoins, la Banque se propose de continuer à appliquer un taux d'intérêt de 5 1/2 p. 100 dans le cas des pays peu développés. En revanche, elle augmenterait le taux d'intérêt applicable aux pays membres qui ont la possibilité de se procurer ailleurs une part importante des capitaux dont ils ont besoin.

11. Le service de la dette continue à être un lourd fardeau pour les pays en voie de développement. L'AID a été créée, il y a cinq ans, pour alléger ce fardeau au moyen de prêts à très long terme. Grâce aux mesures prises en 1964 pour les reconstituer, le montant total de ses ressources convertibles atteint environ 1 milliard 600 millions de dollars. Toutefois,

étant donné que ces ressources seront utilisées avant l'été 1966, il faut espérer que la Banque pourra alors fournir des prêts à l'AID et que tous les membres de cette institution accepteront d'accroître leurs contributions.

12. L'épargne privée constitue une source essentielle de capitaux pour le développement économique. Toutefois, l'investisseur privé doit être mis en confiance. A cet égard, la Banque a formulé une proposition tendant à l'adoption d'une convention internationale visant à créer un centre pour la conciliation ou l'arbitrage des litiges qui peuvent surgir entre les investisseurs étrangers et les gouvernements. Le texte de cette convention sera transmis aux Etats membres et il sera publié sous peu. Il y a de bonnes raisons de croire que l'adoption d'une telle convention encouragera les investisseurs privés à accélérer le mouvement de leurs capitaux vers les pays en voie de développement qui accepteraient d'être parties à la convention.

13. Il convient aussi de signaler ici que l'un des principaux obstacles au développement économique est l'explosion démographique dans les pays en voie de développement. Il faut espérer que l'on pourra bientôt s'attaquer sans réserves ni restrictions à ce problème.

14. A la demande de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque a accepté d'entreprendre un certain nombre d'études sur les moyens d'améliorer les conditions du commerce et du développement économique. Une de ces études porte sur un plan permettant d'emprunter sur les marchés financiers des capitaux prêtés dans les mêmes conditions que ceux de l'AID, la différence entre le coût de l'emprunt et le service du principal et de l'intérêt de la dette étant subventionnée par les pays industrialisés. Une autre étude porte sur un système de financement complémentaire visant à compenser les effets sur les plans de développement à long terme de fluctuations imprévues dans les prix des produits primaires. La Banque étudie également l'utilisation et les conditions d'octroi des crédits-fournisseurs et la possibilité d'établir un système d'assurance multilatérale des investissements.

15. Les aspirations des pays sous-développés dans les domaines du commerce et du développement économique sont de plus en plus nettement formulées; en revanche, de nombreux pays exportateurs de capitaux font connaître leur déception quant à la façon dont l'aide qu'ils fournissent est administrée et utilisée. Il serait désastreux que le mécontentement de tous les intéressés vienne compromettre la cause du développement économique. Il est essentiel que les pays exportateurs de capitaux continuent à fournir leur aide et que les pays bénéficiaires s'efforcent de leur côté de trouver les moyens d'utiliser l'aide extérieure avec le maximum d'efficacité.

16. M. VIAUD (France) est heureux de constater que, sous l'impulsion de son Président, la Banque internationale et ses filiales ont poursuivi et étendu en 1964 leur mission d'assistance aux pays en voie de développement. Les prêts de la Banque ont atteint 728 millions de dollars, tandis que l'AID fournissait l'équivalent de 418 millions. La SFI, de son côté, a accordé des crédits d'un montant de 25 millions de

dollars. Si l'on ajoute à ces sommes le montant des crédits consentis par les pays développés participant aux consortiums, c'est un total de plus de 2 milliards 500 millions de dollars que l'on enregistre pour l'année 1964.

17. La Banque s'est efforcée d'améliorer la répartition géographique des prêts: les pays d'Afrique ont vu le chiffre des crédits qui leur étaient alloués passer de 11 millions en 1963 à 107 en 1964. On constate également des innovations dans l'objet des prêts qui, au cours de ces derniers mois, se sont étendus à l'agriculture, à l'enseignement et à une assistance chaque jour plus poussée à l'industrialisation des pays en voie de développement. Ces trois domaines représentent des secteurs prioritaires auxquels il est juste que la Banque s'intéresse. Du point de vue des méthodes, M. Viaud tient à marquer son intérêt pour la procédure nouvelle qui consiste à coupler un prêt de la Banque avec un crédit de l'AID, de manière à réduire la charge globale supportée par la balance des paiements du pays emprunteur, grâce aux plus longues périodes d'amortissement et aux moindres taux d'intérêts des crédits de l'association. La Banque étudie aussi depuis quelques années la possibilité de monter des opérations mixtes, c'est-à-dire de s'associer avec un pays déterminé pour fournir à un autre pays des crédits à moyen terme lui permettant de réaliser des programmes approuvés par elle. Enfin, la Banque a différencié le taux d'intérêt de ses emprunts en imposant une majoration de un demi pour cent à ceux de ses membres qui peuvent accéder normalement au marché des capitaux. Cette mesure permet d'accorder un traitement préférentiel aux pays en voie de développement. Il faut se réjouir de voir la Banque appliquer ce traitement préférentiel, qui n'est pas encore suffisamment reconnu dans le domaine du commerce.

18. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adressé à la Banque, pour étude, plusieurs recommandations. La délégation française attend de connaître les conclusions de la Banque pour mieux définir sa position sur certaines d'entre elles. Elle étudiera très attentivement les conclusions auxquelles sont parvenus les services de la Banque au sujet de la proposition Horowitz relative à un Plan de financement du développement^{3/}, qui vise, en ouvrant les marchés financiers des pays industriels, à intensifier le courant des capitaux vers les pays en voie de développement. Par ailleurs, le Gouvernement français estime que l'étude demandée par la Conférence dans sa recommandation contenue dans l'annexe A.IV.12 de l'Acte final de la Conférence^{4/} au sujet des conditions de règlement, par voie d'arbitrage et de conciliation, des différends nés à l'occasion d'investissements à l'étranger sera de nature à favoriser les investissements dans les pays en voie de développement dès qu'elle aura trouvé une large audience auprès des pays d'accueil comme dans les pays exportateurs de capitaux. Si les premiers décident d'encourager le recours aux capitaux privés, ils doivent tout naturellement leur accorder un minimum de garanties et de sécurité.

^{3/} Voir TD/B/C.3/1.

^{4/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 56.

19. Une autre recommandation contenue dans l'annexe A.IV.14 de l'Acte final de la Conférence^{5/} portait sur les problèmes de l'assurance-crédit et des crédits-fournisseurs. Tout en approuvant le principe d'une telle étude par la Banque, la délégation française a exprimé à Genève des réserves sur le contenu du document annexé à la résolution, qui préconise la création d'une "institution multilatérale intergouvernementale d'assurance-crédit", dont la nécessité ne semble pas dès l'abord évidente. Le rapport de la Banque n'en sera que plus utile.

20. Une quatrième étude enfin, à laquelle la délégation française porte le plus grand intérêt, concerne le financement compensatoire^{6/}. Tout en estimant que la véritable solution réside dans l'organisation des marchés des produits primaires permettant le maintien de prix stables et rémunérateurs, la France espère que l'étude à laquelle procédera la Banque contiendra des indications sur l'efficacité d'un système compensatoire en tant que solution à court terme aux problèmes posés aux pays en voie de développement par les fluctuations des recettes provenant de leurs exportations. C'est là un point sur lequel le Conseil du commerce et du développement et la Conférence devront diriger toute leur attention dès que les conclusions de la Banque seront connues. En terminant, M. Viaud souligne l'intérêt que la délégation française attache à l'établissement de rapports permanents, dans le cadre des Nations Unies, entre la Banque et les nouveaux organismes créés dans le domaine du commerce et du développement.

21. M. CHAKRAVARTY (Inde) félicite M. Woods des progrès qualitatifs et quantitatifs réalisés par les organismes dont il a la charge au cours de l'exercice écoulé. Dix-sept nouveaux pays sont devenus membres de la Banque et de l'AID, qui comptent maintenant 102 participants au total. La Banque, l'AID et la SFI ont octroyé à 35 pays des prêts d'un montant total de 1 milliard 200 millions de dollars. La délégation indienne est particulièrement heureuse de l'élargissement des opérations de l'AID. La position financière générale de la Banque a continué à être stable et les obligations émises par elle sur les marchés financiers internationaux ont été souscrites avec confiance.

22. Parmi les nouvelles initiatives prises par la Banque et l'AID, M. Chakravarty souligne particulièrement le développement des prêts agricoles et le financement de projets dans le domaine de l'enseignement, l'octroi d'un prêt destiné à financer des importations de matières premières industrielles et l'intérêt accru porté par la Banque à l'organisation de groupes consultatifs au service des pays en voie de développement. Ces initiatives prouvent que la Banque est sensible aux exigences mouvantes du développement économique et sont la preuve d'une souplesse dont on ne peut que se louer. Le Conseil devrait se féliciter tout particulièrement du resserrement de la coopération entre la Banque et ses organismes affiliés d'une part et les autres organismes des Nations Unies d'autre part, notamment la FAO, l'UNESCO et le Fonds spécial. La Banque a également accepté de procéder à plusieurs études qui lui ont été confiées par la Conférence des

Nations Unies sur le commerce et le développement. La solide expérience acquise par la Banque est le garant d'une contribution utile dans ce domaine.

23. En raison même du progrès économique, le service de la dette se fait toujours plus lourd pour les pays en voie de développement. La Banque a cherché à libéraliser les conditions des prêts octroyés par elle-même et par les pays développés; néanmoins, c'est l'AID qui offre encore les conditions de prêt les plus avantageuses. C'est pourquoi il faut féliciter la Banque d'avoir opéré un virement de 50 millions de dollars au profit de l'AID pendant l'exercice écoulé. Sans aucun doute, l'AID a un rôle toujours croissant à jouer et la mise à sa disposition de fonds suffisants est une question qui mérite de retenir toute l'attention de la Banque.

24. La Société financière internationale a été très utile pour encourager les investissements de capitaux privés, qui ont un rôle toujours plus important à jouer dans les pays en voie de développement. Dans le même domaine, il faut signaler la formulation d'un projet de convention internationale pour le règlement des différends en matière d'investissement, initiative en tous points digne d'intérêt. M. Chakravarty souhaite tout le succès possible à M. Woods dans la poursuite de ses efforts.

25. M. CHIBA (Japon) constate avec satisfaction l'expansion des activités de la Banque et de ses filiales qui contribuera notablement au développement équilibré de l'économie mondiale. Il est intéressant de constater que la Banque, tout en continuant à accorder la priorité aux investissements d'infrastructure, a commencé à s'intéresser davantage aux domaines de l'agriculture et de l'enseignement, dont on ne saurait surestimer l'importance.

26. Lors de sa réunion annuelle à Tokyo, en septembre 1964, le Conseil des gouverneurs de la Banque a adopté à l'unanimité deux propositions particulièrement bienvenues, dont l'une prévoit le virement à l'AID d'une partie des bénéfices réalisés par la Banque, et l'autre des prêts de la Banque à la SFI. La Banque a également eu une initiative heureuse en proposant l'élaboration d'une convention internationale pour le règlement des différends en matière d'investissement. La délégation japonaise espère qu'un aussi grand nombre que possible de pays en voie de développement deviendront parties à cette convention une fois qu'elle aura été rédigée sous sa forme définitive.

27. M. Chiba est heureux de voir la Banque, l'AID et la SFI jouer, avec le Fonds monétaire international, un rôle toujours croissant dans la Décennie des Nations Unies pour le développement. La coopération de ces organes avec les autres institutions des Nations Unies n'a cessé de se renforcer: ainsi, la Banque a été chargée de l'exécution de neuf projets de préinvestissement du Fonds spécial, dont six ont déjà attiré des investissements productifs considérables. La coopération entre la Banque mondiale et le Fonds spécial est particulièrement précieuse en ce qui concerne les projets d'infrastructure, difficiles à financer sur les marchés internationaux de capitaux. De même, la Banque et ses filiales ont récemment conclu des accords de coopération avec l'UNESCO

^{5/} Ibid., p. 58.

^{6/} Ibid., p. 60 (annexe A.IV.18).

et la FAO; il serait utile que le Conseil soit tenu au courant de l'application de ces accords. Enfin, un Comité de liaison a été établi en octobre 1964 entre l'ONU, la Banque et l'AID pour assurer des échanges de vues et des consultations périodiques sur les plans et les programmes d'assistance; il serait également bon que le Conseil soit informé des activités de ce comité. De tels renseignements aideraient le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités dans le domaine de la coordination.

28. M. PEREZ LOPEZ (Mexique) souligne l'énormité des besoins des pays en voie de développement et se félicite de la souplesse dont ont fait preuve la Banque et l'AID qui, tout en continuant à accorder la priorité aux programmes d'infrastructure, ont étendu leurs activités aux projets dans les domaines de l'agriculture et de l'enseignement. De même, la participation accrue de la Banque et de ses filiales au financement des industries manufacturières, notamment par l'entremise de la SFI, sera particulièrement fructueuse. La Banque a donné de nouvelles preuves de sa souplesse en s'intéressant au financement des dépenses locales des projets de développement et en octroyant des prêts destinés à financer l'achat de matériel et de matières premières industriels permettant de mieux utiliser la capacité de production déjà installée. Il faut également signaler l'appui que la Banque apporte à la création de groupements régionaux de pays en vue d'étendre les marchés nationaux. L'octroi de prêts aux entreprises d'Etat est également un facteur nouveau dont il y a lieu de se féliciter.

29. M. Pérez López est heureux de voir que la Banque attache de plus en plus d'importance au problème de la capacité de paiement en devises des pays en voie de développement. D'après l'étude sur la situation économique de l'Amérique latine en 1963 (Economic Survey of Latin America, 1963^{7/}), le service de la dette représente en moyenne, pour les pays latino-américains, 27 p. 100 de leurs recettes d'exportation. Les organismes du groupe de la Banque peuvent contribuer à soulager la pression qu'exerce cet état de choses sur la balance des paiements des pays intéressés en prolongeant les délais de paiement, en diminuant les taux d'intérêt et les autres charges et en accordant un délai de grâce supplémentaire. Pour leur part, les pays débiteurs peuvent réduire la charge que représente le service de la dette en évitant de se faire octroyer une quantité excessive de crédits à court terme et en s'attachant à la réalisation de projets qui produisent ou économisent des devises.

30. Néanmoins, l'afflux des capitaux étrangers ne suffit pas à garantir le développement économique; encore faut-il que les pays en voie de développement disposent de projets suffisamment bien conçus et intégrés dans l'économie nationale pour pouvoir être utilement présentés aux sources de financement étrangères. L'élaboration et le choix des projets sont considérablement facilités lorsqu'il existe un programme de développement économique global tenant compte des relations entre les divers secteurs de la production. La Banque et ses filiales ont du reste

apporté une assistance précieuse tant à la préparation de projets qu'à l'élaboration de programmes nationaux de développement. Le succès des politiques économiques à court et à long terme est d'autant mieux assuré que les pays en voie de développement réussissent à stabiliser la valeur de leur monnaie et à maintenir un taux de change réaliste.

31. A propos du projet de convention relatif aux procédures de conciliation ou d'arbitrage des différends en matière d'investissements, M. Pérez López précise que le Mexique n'établit aucune distinction entre les investissements nationaux et les investissements étrangers. Le Gouvernement mexicain assure un "climat favorable" aux uns comme aux autres, grâce aux conditions suivantes: le Mexique n'a jamais connu de contrôle des changes; la monnaie nationale a toujours été librement convertible; son cours est resté stable depuis 11 ans, et pendant cette période le taux d'augmentation du produit national brut a été de 6,3 p. 100 par an en moyenne. Il faut enfin tenir compte de 30 années de stabilité politique et de paix publique.

32. La délégation mexicaine serait heureuse que la SFI étende ses activités, en collaboration avec le secteur privé des pays en voie de développement, tant pour le financement de projets industriels que pour la mobilisation de l'épargne intérieure par la création de sociétés de financement du développement industriel.

33. La Banque, l'AID et la SFI ont réussi jusqu'ici à octroyer aux pays en voie de développement une assistance leur permettant de disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour leur éviter de tomber dans l'inflation, ou de freiner exagérément l'activité économique.

34. M. Osman ALI (Pakistan) note avec satisfaction l'augmentation des activités et la souplesse accrue de la Banque. Il en donne pour exemple le crédit industriel récemment octroyé à l'Inde pour permettre à des sociétés de certains secteurs industriels d'importer des éléments et des matières premières en quantité plus importante qu'elles n'avaient pu le faire jusqu'ici. La délégation pakistanaise espère que la Banque et les pays industrialisés généraliseront ce type de prêt, particulièrement utile pour utiliser pleinement la capacité de production, favorisant ainsi les recettes d'exportation et l'épargne nationale.

35. Le Pakistan estime, comme la Banque, que l'agriculture est indispensable au développement économique. Il est donc heureux de voir la part accrue des projets d'assistance à l'agriculture dans les activités de la Banque. Néanmoins, les prêts octroyés jusqu'ici servent uniquement à couvrir l'achat de matériel agricole. Le Gouvernement pakistanais espère qu'ils pourraient également être utilisés pour l'achat d'engrais, clé du progrès agricole. La production d'engrais est encore très insuffisante au Pakistan; il est donc nécessaire d'en importer de l'étranger, d'où un problème de devises que des prêts de la Banque aideraient à résoudre.

36. La Banque a eu une autre initiative heureuse en acceptant de financer les dépenses locales pour certains projets de haute priorité. Enfin, M. Osman Ali rend hommage aux efforts accomplis par la

^{7/} Publication des Nations Unies, numéro de vente: 65.II.G.I. (en anglais et en espagnol seulement).

Banque pour engager les pays exportateurs de capitaux à libéraliser leurs conditions de prêt, de manière à alléger la charge que représente pour les pays bénéficiaires le service de la dette. La décision prise par la Banque de différencier ses propres taux d'intérêt selon la nature du programme d'assistance et la situation financière du pays bénéficiaire est également digne d'éloge. C'est néanmoins l'AID qui reste la source de financement la plus avantageuse. C'est pourquoi la délégation pakistanaise a appris avec plaisir le virement de 50 millions de dollars effectué par la Banque à l'AID ainsi que l'annonce des contributions versées à l'Association par divers gouvernements. L'évolution récente montre que la Banque et ses filiales ont pleinement conscience des besoins des pays en voie de développement et des meilleurs moyens de les satisfaire.

37. M. DJOUDI (Algérie) constate avec plaisir que l'accroissement des activités de la Banque s'est accompagné d'une diversification géographique au profit de l'Afrique. Pour sa part, l'Algérie se félicite des rapports qu'elle entretient avec la Banque et avec l'AID. Elle note avec intérêt le projet d'étaler le remboursement des prêts sur une période de 35 ans, qui serait suivie d'un délai de grâce de 10 ans.

38. D'autre part, la collaboration que la Banque a amorcée avec la FAO et l'UNESCO aura pour effet d'assurer à l'avenir une complémentarité des efforts. L'agriculture constitue assurément une base de départ fondamentale, mais l'enseignement à tous les niveaux est très important et constitue une préoccupation première de l'Algérie, qui lui consacre 25 p. 100 de son budget. Dans le domaine de l'agriculture, l'Algérie a pris une initiative essentielle en instituant des comités de gestion élus par les ouvriers agricoles. Des résultats encourageants ont été enregistrés dans cette action. Elle attend avec intérêt la publication de l'étude annoncée sur le développement de l'agriculture africaine. M. Djoudi estime, comme le Président de la Banque, que ce qui fait défaut, ce sont les cadres et les techniciens; l'Institut de développement économique peut contribuer à résoudre ce problème de la formation de certains cadres. Quant à la préparation des projets, il a pris connaissance de l'envoi de missions de consultants pour conseiller des pays intéressés; on a déjà soulevé au Comité de l'assistance technique et au Conseil d'administration du Fonds spécial la question de la collaboration des représentants résidents à la préparation des projets. On peut donc dire que l'action de la Banque jointe à celle des représentants résidents contribuera à la formulation des projets et familiarisera les cadres nationaux avec les techniques d'élaboration des demandes.

39. La délégation algérienne enregistre avec satisfaction le nouvel état d'esprit de la Banque en ce qui concerne le financement des entreprises industrielles appartenant à l'Etat. Cette évolution permet d'augurer que la Banque ne fera aucune discrimination entre pays en voie de développement.

40. Pour terminer, M. Djoudi a plaisir à constater l'importance qu'accorde la Banque aux décisions de la Conférence de Genève et l'affirmation de son désir de collaborer avec le Conseil du commerce auquel elle vient de soumettre un premier rapport.

41. M. RAMAHOLIMIHASO (Madagascar) rappelle que la Banque, d'organisme pour la reconstruction qu'elle était jadis, est devenue un organisme pour le développement. A l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, la Banque a pris une position d'avant-garde et a accepté d'entreprendre des études sur la possibilité d'obtenir un volume accru de capitaux privés pour des prêts à long terme et à faible taux d'intérêt et sur la possibilité d'instituer un système permettant d'aider les pays dont les programmes de développement sont compromis par une baisse excessive de leurs recettes d'exportation. Cette nouvelle orientation de la politique financière de la Banque ne pourra manquer d'être utile aux pays en voie de développement, et notamment aux pays d'Afrique, les derniers à bénéficier des services de ce groupe d'institutions. En effet, leurs besoins sont immenses et vont de l'agriculture, vocation de la plupart d'entre eux, à l'industrialisation. Les organisations financières internationales auront leur rôle à jouer en la matière, la Banque, pour l'infrastructure, la Société financière internationale, pour les investissements industriels et le Fonds monétaire international, pour les questions intéressant la balance des paiements. M. Ramaholimihaso note que, si la récente hausse des prix des produits primaires a stimulé l'économie de nombreux pays, il n'en est pas moins vrai que tous les pays de production primaire n'ont pas été également favorisés; il faut considérer aussi que les pronostics sont généralement défavorables et qu'on s'attend à une nouvelle détérioration des termes de l'échange. Les institutions financières internationales auront donc une part active à prendre dans toutes ces questions de développement économique, et notamment sur le plan de l'assistance technique pour la formation de personnel ainsi que pour la formulation et l'exécution des plans nationaux de développement.

42. M. RAMOS (Argentine) exprime tout l'intérêt que son pays attache à l'action de la Banque, qui a permis de mettre à exécution des projets à grande échelle (notamment dans le domaine de l'énergie électrique et des transports) pour lesquels l'assistance privée est difficile à obtenir et les ressources propres des pays en voie de développement sont insuffisantes. Il est encourageant aussi de noter que la Banque donne son appui à l'exécution de projets intéressant le développement de l'agriculture, de l'industrie et de l'enseignement. Les prêts et transferts de fonds de la Banque à la SFI et à l'AID pour obvier à certaines limitations de ses statuts ou pour accélérer l'exécution de ces projets témoignent de son souci de contribuer à la solution des problèmes du développement. Il convient de louer aussi son intention de modifier les conditions des prêts pour atténuer en cas de nécessité la charge que constitue pour certains pays le service de la dette. M. Ramos est heureux aussi de noter le début de collaboration qui s'amorce entre la Banque et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Enfin, il souligne l'importance du concours de la Banque dans les études relatives à l'inventaire et au développement des ressources des pays: ses avis techniques impartiaux sont particulièrement précieux pour les investisseurs éventuels, et ils ont été d'un grand secours tout récemment encore pour l'exécution

du plan national de développement argentin. Il félicite en conclusion les autorités de la SFI de la clarté de leur rapport et du succès de leurs activités.

43. Sir Keith UNWIN (Royaume-Uni) note qu'on assiste à une véritable métamorphose de l'Organisation des Nations Unies, l'accent se portant de plus en plus systématiquement sur les problèmes liés au sous-développement économique. La création d'une conférence permanente sur le commerce et le développement ne doit pas faire perdre de vue l'œuvre qu'accomplissent des organisations existantes, telles que la Banque et ses filiales dont le rôle est appelé à prendre de plus en plus d'importance.

44. On a parfois dit que la Banque n'avait été créée que pour réparer les dommages de la dernière guerre. Si cela était vrai au commencement, la situation a changé depuis lors. Parmi les bénéficiaires des cinq milliards de dollars de prêts consentis jusqu'à la fin de juin 1964, l'Inde vient en tête, puis le Japon, suivi par l'Algérie, l'Argentine, le Brésil, la Colombie, le Mexique, le Pakistan, la Thaïlande et la Yougoslavie. De plus, le nombre des membres de la Banque a changé, ses perspectives ont évolué et la forme et les conditions de son assistance ne sont plus les mêmes. L'AID a été créée pour apporter une solution partielle au problème de l'endettement des pays en voie de développement, et sir Keith rappelle que, non content de lui accorder régulièrement son appui, son gouvernement vient au deuxième rang parmi les pays qui contribuent à ses ressources et a appuyé la recommandation contenue dans l'annexe A.IV.5 de l'Acte final de la Conférence^{8/} qui demandait que les gouvernements continuent à verser des contributions. Quant à la Banque elle-même, elle est maintenant en mesure de mieux adapter les conditions de certains de ses prêts aux nécessités de la situation financière des pays bénéficiaires, objectif que cherchent également à atteindre les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. La Banque a examiné aussi la proposition Horowitz et publiera prochainement une étude sur la proposition conjointe du Royaume-Uni et de la Suède visant à augmenter les ressources à consacrer au développement.

45. A cet égard, il convient de noter que la Banque et ses filiales se concentrent davantage sur des domaines d'activité qui n'ont pas attiré jusqu'à présent l'attention et les investissements nécessaires, notamment l'agriculture et l'enseignement. D'autre part, l'AID a introduit un nouveau type de crédit à l'industrie et la SFI, déjà en mesure de prêter à des entreprises privées sans garantie gouvernementale, pourra intensifier cette action lorsque la Banque sera autorisée à lui avancer des fonds. A ce problème des ressources s'ajoute celui de la capacité d'absorption des pays en voie de développement, et il faut se féliciter du concours que la Banque leur apporte dans la préparation des projets et la formation des cadres. Les banques régionales ont également un rôle à jouer dans le développement régional; pour sa part, le Royaume-Uni a accordé son concours à la Banque interaméricaine de développement et a promis son

aide à la Banque africaine de développement; d'autre part, il suit avec intérêt les discussions relatives à la création d'une banque de développement en Asie.

46. Enfin, le Royaume-Uni appuie le projet de convention internationale élaboré par la Banque et visant à créer un centre de règlement des litiges d'investissement entre gouvernements, qui constituerait pour les investisseurs un mécanisme d'arbitrage et de conciliation. Un tel centre contribuerait à encourager les investissements de capitaux privés, qui constituent un élément important du développement économique.

47. Pour conclure, sir Keith déclare que son gouvernement considère la Banque et ses filiales comme des organismes essentiels dans le domaine du développement multilatéral. Leurs groupes consultatifs et leurs consortiums d'aide ont apporté une contribution efficace au développement, contribution qui pourra certainement s'intensifier encore. La Banque et ses filiales ont fait preuve d'imagination et ont montré qu'elles sont capables de s'adapter avec souplesse à des difficultés croissantes. Une institution internationale telle que la Banque, ayant une solide réputation de compétence et d'impartialité, possède une autorité et une indépendance politique que peuvent souvent lui envier les gouvernements qui entreprennent des programmes d'assistance bilatéraux.

48. M. GELBER (Canada) dit que son pays approuve la nouvelle orientation donnée par la Banque à sa politique, qui allie à une saine gestion financière la souplesse indispensable dans les circonstances actuelles. Il est heureux aussi de la collaboration entre la Banque, la FAO et l'UNESCO, qui permettra de concentrer les efforts dans les domaines de l'agriculture et de l'enseignement, d'une importance capitale pour les pays en voie de développement. En général, il convient d'encourager l'expansion des activités d'assistance technique de la Banque; par ailleurs, la collaboration et la coordination que la Banque est capable d'assurer peuvent contribuer à améliorer l'efficacité des capitaux et des ressources techniques acheminés vers les pays en voie de développement; la Banque peut aussi jouer un rôle plus actif dans le cadre des projets les plus importants financés par la voie bilatérale, si l'on tire tout le parti possible des consortiums et des groupes consultatifs de la Banque.

49. La délégation canadienne estime que la Banque et ses filiales ont le grand avantage de pouvoir faire appel à la fois aux contributions des gouvernements et aux capitaux privés. Il convient de se féliciter de l'adoption de mesures permettant à la SFI d'emprunter à la Banque elle-même, ce qui contribuera à accroître ses ressources et à donner à l'initiative privée et aux capitaux privés de plus grandes possibilités de participer à l'œuvre du développement.

50. M. Gelber applaudit également à l'assouplissement des conditions dont la Banque assortit ses prêts, et notamment à la possibilité de financer désormais l'acquisition d'équipement, de matières premières et d'éléments destinés à l'industrie dont trop souvent la capacité est encore sous-utilisée. Enfin, la délégation canadienne est heureuse des ressources supplémentaires que la Banque compte

^{8/} Voir Actes de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, vol. I, Acte final et rapport (publication des Nations Unies, numéro de vente: 64.II.B.11), p. 52.

transférer à l'AID pour lui permettre d'augmenter le volume de ses crédits à long terme et à faible taux d'intérêt. Toutes ces activités indiquent bien que les institutions multilatérales solides sont un com-

plément indispensable aux programmes bilatéraux d'assistance.

La séance est levée à 13 h 15.



CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-huitième session

DOCUMENTS OFFICIELS

1363^e séance
(Séance de clôture)

Vendredi 26 mars 1965,
à 14 h 30

NEW YORK

S O M M A I R E

| | Pages |
|---|-------|
| <i>Point 4 de l'ordre du jour:</i> | |
| a) <i>Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement (fin);</i> | |
| b) <i>Rapport de la Société financière internationale (fin)</i> | 55 |
| <i>Point 7 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil (reprise des débats de la 1358^e séance et fin).</i> | 60 |
| <i>Point 11 de l'ordre du jour:</i> | |
| <i>Incidences financières des décisions du Conseil</i> | 61 |
| <i>Réunions du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination</i> | 61 |
| <i>Date limite de réception des demandes d'admission au statut consultatif émanant d'organisations non gouvernementales</i> | 61 |
| <i>Date d'ouverture de la trente-neuvième session</i> | 61 |
| <i>Clôture de la trente-huitième session.</i> | 61 |

Président: M. Akira MATSUI (Japon).

Présents:

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil: Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session: Cameroun, Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants: Chine, Cuba, Espagne, Finlande, Irlande, Israël, Italie, Nouvelle-Zélande, Philippines, Suède, Trinité et Tobago, Turquie.

L'observateur de l'Etat non membre suivant: Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation mondiale de la santé, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Société financière internationale, Association internationale de développement.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

- a) Rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement (E/3992 et Add.1) [fin];
- b) Rapport de la Société financière internationale (E/3993 et Add.1) [fin]

1. M. PACHACHI (Irak) se déclare satisfait de l'activité accrue de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) et de ses filiales pendant 1964. Il est particulièrement heureux que les ressources de l'Association internationale de développement (AID) aient augmenté de plus de 750 millions. Il est encourageant de voir la Banque diversifier ses activités et s'occuper maintenant de l'agriculture et de l'enseignement, mais elle n'accorde pas encore assez d'importance à l'industrie, bien que l'octroi de crédits à l'Inde pour l'importation de matières premières et d'éléments industriels soit une heureuse initiative.

2. La Banque et ses filiales continuent d'aider les industries privées, mais, dans de nombreux pays, seul l'Etat peut disposer de capitaux suffisants pour une expansion industrielle de grande envergure, et le développement industriel, en particulier dans les pays en voie de développement, ne peut pas et ne doit pas s'effectuer entièrement par l'entremise des entreprises privées. M. Pachachi exprime l'espoir que la Banque reconnaisse l'importance des entreprises publiques dans les pays en voie de développement, et il a entendu avec satisfaction le Président de la Banque déclarer à la 1362^e séance qu'il reconsidérerait sa politique à cet égard.

3. Les difficultés créées par des projets mal conçus et insuffisamment préparés continueront de se présenter tant que l'on manquera de personnel qualifié dans les pays en voie de développement. M. Pachachi est heureux de voir la Banque disposée à financer des projets de préinvestissement et à apporter une aide technique grâce à des cycles d'études régionaux et à l'Institut du développement économique. Une étroite collaboration entre la Banque et ses filiales est un facteur important pour la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

4. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) approuve les réalisations et les plans futurs de la Banque et de ses deux filiales. Il note qu'en 1964, les engagements du groupe des institutions de la Banque ayant atteint un chiffre record de près de 1 milliard 200 millions de dollars, les crédits accordés aux pays en voie de développement se sont élevés à 880 millions

de dollars, soit environ 80 p. 100 du total. Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est heureux de voir que 21 nouveaux membres ont adhéré à ces institutions et il est heureux des accords qui ont été conclus entre la Banque et la FAO et entre la Banque et l'UNESCO et qui sont déjà en cours d'application, avec l'envoi de missions. Les activités du groupe de la Banque en matière d'enseignement méritent une mention spéciale. Leur importance ne peut se mesurer simplement sur le plan financier, car elles influent sur le développement général des sociétés intéressées. La délégation des Etats-Unis note avec satisfaction les crédits accordés par l'AID à la Nigéria, au Pakistan, à la République-Unie de Tanzanie et à la Tunisie pour l'enseignement et le premier prêt accordé par la Banque aux Philippines dans le domaine de l'enseignement.

5. La Banque continue de jouer un rôle important en tant qu'agent chargé de l'exécution des projets du Fonds spécial. Pendant les cinq années de l'existence du Fonds spécial, il n'y a pas eu moins de 21 projets dont l'exécution lui a été confiée. L'assistance technique constitue un autre aspect important de ses activités. L'assistance apportée par la Banque dans la préparation des plans nationaux de développement, les mesures qu'elle prend pour favoriser l'établissement d'organes économiques régionaux et l'organisation de cours de formation démontrent qu'elle n'ignore pas que le développement dépend du personnel autant que des capitaux.

6. L'augmentation de ses ressources, grâce à des contributions supplémentaires qui s'élèvent au total à plus de 750 millions de dollars et à la subvention accordée par la Banque, permettra à l'AID de poursuivre ses importants travaux. Le Gouvernement américain est heureux d'avoir contribué pour 312 millions de dollars à ce total. Grâce à ces ressources supplémentaires, l'AID pourra continuer à accorder des crédits à des conditions très favorables. Mais, comme l'a indiqué le Président de la Banque, il faudra bientôt envisager une nouvelle augmentation des ressources. Il est à noter que la Banque elle-même a adopté dans certains cas des conditions plus libérales, en prolongeant les échéances des prêts et les délais de grâce. Les études sur le financement du développement entreprises par la Banque à la demande de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement fourniront des renseignements utiles et aideront les gouvernements à adopter une politique.

7. M. Williams tient à attirer l'attention du Conseil sur le rôle croissant du groupe de la Banque dans le financement d'entreprises industrielles. Plus de 20 p. 100 des engagements de l'année précédente en ce qui concerne les pays en voie de développement — soit environ 180 millions de dollars — ont été affectés à ce domaine qui a particulièrement intéressé le Conseil ces derniers temps. La délégation des Etats-Unis approuve l'octroi de crédits tels que ceux qui ont été accordés à l'Inde par l'AID afin de répondre à ses besoins en devises pour importer des éléments et des pièces de rechange destinées aux industries de biens d'équipement. Elle est également satisfaite de voir la Banque se proposer d'augmenter les ressources de la Société financière internationale

(SFI), ce qui permettrait de continuer à financer les activités industrielles. Les efforts que déploie la Banque pour organiser divers consortiums et groupes consultatifs constituent une indication précieuse de sa volonté de coopérer à l'œuvre d'assistance. Elle aussi est heureuse d'apprendre que la Banque a l'intention de prendre l'initiative, dans les cas appropriés, d'organiser de nouveaux groupes consultatifs.

8. Le Gouvernement des Etats-Unis accorde une confiance croissante à ces institutions financières. Il est fier de les appuyer et il est convaincu que leur rôle ne fera que grandir dans l'avenir.

9. Mme WRIGHT (Danemark) dit que les activités de la Banque et de ses filiales ont atteint de nouveaux chiffres records et que l'utilisation efficace des ressources a ouvert de nouvelles perspectives d'assistance aux pays en voie de développement. Elle fait l'éloge de l'excellent programme de formation de l'Institut pour le développement économique, de la diversification des activités et de la gestion efficace de la Banque.

10. Elle demande au Président de la Banque s'il lui serait possible d'indiquer les points principaux du prochain rapport préliminaire concernant l'initiative prise par le Royaume-Uni et la Suède à propos des mesures supplémentaires de financement, et s'il serait possible de donner aux gouvernements des directives techniques complémentaires en ce qui concerne les plans de financement du développement, pour les aider à répondre aux nombreuses questions que soulève le rapport du secrétariat de la Banque intitulée "La proposition Horowitz"^{1/}.

11. M. PITHER (Gabon) dit que le Gabon reçoit une assistance considérable de la Banque et de ses filiales pour l'exécution de projets de développement indispensables. Ces projets servent les intérêts de la population des villes et des campagnes; ils concernent principalement le défrichage et les transports et doivent permettre l'importation de produits alimentaires en grande quantité. Une économie moderne intégrée exige une bonne infrastructure d'installations ferroviaires et portuaires et, à cet égard, le Gabon sait gré à la Banque et au Fonds spécial de leur projet commun pour la construction d'une voie ferrée pour transporter le minerai de fer des mines de Mekambo jusqu'à un port de mer situé à proximité de Libreville.

12. M. QUAO (Ghana) est heureux que de nombreux pays africains aient bénéficié de l'élargissement des opérations de la Banque et il espère que l'on pourra faire quelque chose à l'avenir pour atténuer les difficultés croissantes qu'éprouvent un grand nombre de pays en voie de développement à rembourser les prêts. Malgré les progrès de l'industrialisation, l'agriculture demeure pour de nombreux pays africains le fondement d'une économie saine, et M. Quao exprime sa satisfaction des efforts déployés conjointement par la Banque et ses filiales et la FAO pour favoriser la diversification et la modernisation de l'agriculture. Il attend beaucoup de la publication de l'étude sur l'agriculture en Afrique au sud du Sahara.

^{1/} Voir TD/B/C.3/1.

13. Il importe d'encourager l'entrée de capitaux dans les pays en voie de développement et, à cet égard, M. Quao espère que l'on accordera une assistance efficace aux entreprises publiques comme aux entreprises privées. Il ne devrait pas être tenu rigueur aux pays d'adopter une forme de gouvernement qui déplaît aux investisseurs, et les investissements devraient s'appuyer sur des considérations de stabilité et sur les garanties offertes plutôt que sur le régime politique du pays intéressé. M. Quao espère donc que la Banque prêtera toute l'assistance possible pour encourager les investissements dans les pays en voie de développement. Il espère également que la Banque mettra une partie de son expérience et de ses ressources à la disposition de la nouvelle Banque africaine de développement.

14. M. POLIT (Equateur) dit que, après les inquiétudes et le découragement provoqués par la déclaration du Directeur général du Fonds monétaire international (FMI) à la 1360ème séance, il est réconfortant d'entendre le Président de la Banque internationale. Le Gouvernement équatorien tient à le féliciter pour le rapport de la Banque^{2/} et pour l'impulsion qu'il a donnée aux opérations de la Banque. Il ressort du rapport que la Banque est une véritable institution de développement, prête à financer tout projet qui contribuera au développement économique et social du pays qui en fait la demande. De juillet 1963 au 1er mars 1965, la Banque a consenti 103 prêts pour un montant total de 1 945 millions de dollars, ce qui représente des résultats impressionnants.

15. Toutefois, certains points, tels que la procédure de décaissement et les charges supplémentaires relatives aux prêts, laissent beaucoup à désirer car ils augmentent le coût réel des prêts pour les gouvernements emprunteurs. Plusieurs délégations ont souligné que le développement économique devait aller de pair avec le progrès social mais aucune n'a encore fait remarquer les graves répercussions que pourrait avoir l'explosion démographique sur le développement dans ces deux domaines. Un taux annuel d'accroissement démographique de 2 p. 100 représente un problème très grave pour les pays en voie de développement. En ce qui concerne l'Equateur, il est de 3 p. 100, ce qui revient à dire que la population doublera en moins d'une génération. Le chômage et le sous-emploi sont beaucoup plus importants dans ces pays qu'on pourrait en juger d'après les statistiques qui comptent dans la population active des milliers de marchands ambulants. C'est un grave problème que de créer des emplois pour les 30 à 40 000 personnes qui viennent grossir chaque année le marché du travail en Equateur. A cet égard, la situation est encore pire au Brésil et dans l'Inde. Comment feront ces gouvernements pour employer un si grand nombre de personnes? Et comment pourra-t-on éviter le mécontentement, l'agitation sociale et l'extrémisme politique?

16. Etant donné le caractère urgent de ces problèmes, les pays en voie de développement sont naturellement

^{2/} Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Association internationale de développement, Rapport annuel, 1963-1964, Washington (D.C.), et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet 1964 au 1er mars 1965. Communiqués par le Secrétaire général au Conseil économique et social sous les cotes E/3992 et Add.1.

impatients d'entreprendre au plus tôt l'exécution de leurs programmes de développement. Il est donc regrettable qu'un délai si long s'écoule entre l'approbation d'un prêt et son versement effectif. Entre-temps, ces pays doivent acquitter la commission d'ouverture de crédit, ce qui, en fait, revient à augmenter le taux d'intérêt du prêt. M. Polit propose que le Conseil des gouverneurs de la Banque examine ce problème en priorité. Le rapport indique que 50 p. 100 seulement des prêts consentis par la Banque au cours de l'année considérée et 30 p. 100 seulement des prêts consentis par l'AID ont été effectivement versés. Ce retard également place les gouvernements dans une situation délicate. Lorsqu'un prêt est approuvé, l'annonce en est faite dans la presse locale et le public s'attend à voir les travaux commencer immédiatement. Lorsque les travaux ne démarrent pas faute de crédits, le public commence à douter de l'intention de la Banque d'accorder le prêt et la Banque encourt des critiques qui ne sont pas toujours justifiées. Il vaudrait mieux que la Banque attende, pour annoncer l'approbation d'un prêt, que le versement en ait été effectué.

17. La forte rémunération des techniciens étrangers est une lourde charge pour les pays en voie de développement, d'autant que les techniciens arrivent avant la mise en chantier du projet afin de vérifier les calculs. Ce travail pourrait être confié à des techniciens du pays que choisirait la Banque ou à des techniciens d'autres pays en voie de développement qui ne comptent pas sur une rémunération aussi forte. Les frais supplémentaires résultant des commissions d'ouverture de crédit et du paiement de fortes rémunérations augmentent le coût des prêts de la Banque et de l'AID dans de telles proportions que les gouvernements préfèrent parfois s'adresser à des banques commerciales ou à des investisseurs privés; bien que les taux d'intérêt soient plus élevés, ces prêts ne comportent pas de frais supplémentaires et les fonds peuvent être obtenus plus vite.

18. Si le délai d'attente était considérablement réduit, on pourrait éliminer pratiquement les commissions d'ouverture de crédit; sinon, la Banque pourrait utiliser une partie de son revenu de 97 millions de dollars pour soulager les pays en voie de développement de cette charge plutôt que d'en transférer la moitié à l'AID. Cela réduirait le taux réel d'intérêt sur les prêts et améliorerait les relations entre la Banque et les pays débiteurs. M. Polit est persuadé que le Président de la Banque, qui se préoccupe si vivement de servir les intérêts des pays en voie de développement, accordera la considération voulue à ces observations.

19. M. de GREGORIO (Chili) constate que la Banque et ses filiales ont une fois de plus atteint un niveau record d'investissement au cours de l'année écoulée. Le Chili apprécie particulièrement les efforts que déploient la Banque et l'AID pour aider les pays en voie de développement dans les domaines de l'éducation et de l'agriculture. Pour devenir un pays industriel, le Chili doit produire des denrées alimentaires en abondance et à bon marché. Actuellement, les coûts agricoles sont élevés et la productivité est faible; au cours des 20 dernières années, la production agricole par habitant est demeurée au niveau de

44 dollars par an. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement chilien a entrepris un programme complet de réforme agraire qui sera financé par des impôts supplémentaires spéciaux. En outre, la Banque doit consentir un prêt de 19 millions de dollars au Gouvernement chilien pour la modernisation du matériel agricole et un prêt de 5 millions de dollars à la Société pour l'accroissement de la production (Corporación de Fomento de la Producción) [CORFO] en vue d'améliorer la production laitière. Ces prêts illustrent la coopération fructueuse qui s'est instaurée entre la Banque et les pays sous-développés pour l'exécution de projets déterminés. M. de Gregorio espère que cette tendance se poursuivra à l'avenir.

20. Un fait nouveau dont il convient de se féliciter notamment concerne les prêts que l'AID a consentis à l'Inde pour financer les importations de produits industriels. Ils montrent que l'AID n'est pas une institution rigide mais qu'elle répond avec dynamisme aux besoins réels des pays en voie de développement. M. de Gregorio espère qu'à l'avenir des prêts analogues seront accordés aux pays en voie de développement pour leur permettre de financer leurs exportations d'articles manufacturés et d'être ainsi en mesure de concurrencer les pays industriels. Il est également encourageant de noter l'assistance que la Banque et l'AID fournissent aux pays en voie de développement en matière de formation technique car ces pays sont tout à fait incapables de réaliser leurs objectifs économiques sans un apport suffisant de main-d'œuvre spécialisée. Cette assistance coïncide avec les efforts que déploie le Chili pour améliorer l'enseignement à tous les niveaux, pour lutter contre l'analphabétisme et pour relever le niveau d'instruction des travailleurs.

21. Le Chili est heureux de la libéralisation des conditions de prêt consenties par la Banque et espère que la Banque suivra les recommandations adoptées par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Le Chili est impatient de voir s'instaurer une coopération étroite entre la Banque et le Conseil du commerce et du développement.

22. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) dit que son pays, s'il n'est membre ni de la Banque ni de l'AID, s'estime autorisé en tant que membre du Conseil à critiquer les opérations de ces institutions et à déterminer dans quelle mesure elles sont conformes à la Charte des Nations Unies. Malgré les remarques du Président de la Banque, M. Woods, il apparaît que la Banque et ses filiales ne contribuent guère à encourager le développement économique des pays en voie de développement, à remédier au déficit de leur balance des paiements, à combattre l'inflation qu'ils connaissent ou à alléger le fardeau de leur endettement. Les conditions des prêts consentis par la Banque ne sont pas satisfaisantes et entravent plutôt qu'elles n'encouragent la croissance économique des pays moins favorisés. Enfin et surtout, la Banque et ses filiales ne sont pas assez pénétrées de l'importance de l'industrialisation. Ces institutions avancent des sommes considérables pour des études de préinvestissement et autres enquêtes académiques, alors que les pays en voie de développement ont besoin d'assistance pour construire et équiper des usines.

23. D'autre part, la Banque et ses filiales se préoccupent beaucoup trop d'investissements d'infrastructure au détriment des investissements dans l'industrie proprement dite. Si la Banque internationale pour la reconstruction et le développement veut vraiment mériter son nom et aider les pays dans leurs efforts de reconstruction, elle doit modifier sa politique traditionnelle. Elle doit notamment abandonner son parti pris en faveur de l'entreprise privée et accorder plus volontiers ses prêts aux entreprises d'Etat. L'entreprise privée est contraire aux objectifs réels des pays en voie de développement, en ce sens qu'elle s'intéresse à ses propres bénéfices plutôt qu'à leur progrès. On note également une tendance à soumettre les bénéficiaires à une pression politique et à négliger les pays qui se sont donné un gouvernement socialiste.

24. De nombreux pays en voie de développement se sont plaints des charges trop élevées qu'entraînaient pour eux les prêts qu'on leur accorde. Le taux d'intérêt de 5,5 p. 100 exigé par la Banque est comparable à celui qui est demandé sur le marché de l'argent, et il tend aussi à servir de norme pour les crédits accordés par d'autres organismes. Les bénéfices de la Banque sont si considérables qu'elle serait bien avisée de réduire ce taux d'intérêt. Sous sa forme actuelle, la Banque ressemble à une banque commerciale plutôt qu'à une organisation internationale au service des pays en voie de développement.

25. M. Arkadyev note que, selon le rapport de la Banque^{3/}, celle-ci a établi un avant-projet de convention sur le règlement des litiges relatifs aux investissements qui peuvent surgir entre les Etats et les ressortissants d'autres Etats, et que ce texte fait l'objet d'un examen par des experts juridiques. Il serait préférable qu'une telle convention soit examinée par l'Organisation des Nations unies elle-même.

26. On peut adresser les mêmes critiques à l'AID et au FMI. Comme l'on souligné les représentants de l'Irak et du Ghana, la première nommée devrait augmenter son assistance au secteur public. Quant au Fonds, il s'est intéressé davantage aux difficultés d'ordre monétaire qu'aux problèmes réels de développement; cet organisme est dominé par une dizaine d'Etats qui cherchent à préserver un système monétaire périmé dont ils sont seuls à tirer avantage.

27. La Banque et ses filiales, tout comme le Fonds, devraient se conformer plus strictement aux objectifs économiques des Nations Unies définis dans la Charte et s'efforcer davantage à fournir une assistance réelle aux pays en voie de développement.

28. M. WOODS (Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement) est heureux de la compréhension et des encouragements apportés par le Conseil aux travaux de la Banque, de l'AID et de la SFI. Il se réjouit particulièrement du ferme appui qui a été donné aux efforts déployés par ce groupe d'institutions pour améliorer les conditions des prêts accordés aux pays en voie de développement.

^{3/} Voir Banque internationale pour la reconstruction et le développement; Association internationale de développement, Rapport annuel, 1963-1964, p. 12.

29. Les commentaires stimulants du représentant de l'URSS ne manquent pas d'intérêt. Il est tout à fait exact que la Banque et ses filiales ont attaché une importance particulière à l'assistance qui vise à constituer une infrastructure adéquate dans les pays en voie de développement. M. Woods ne voit pas comment l'industrialisation pourrait progresser en l'absence d'une telle infrastructure. Le groupe d'institutions espère pouvoir développer ses activités pour la promotion de l'industrialisation.

30. Il serait tout à fait erroné de supposer que la politique de la Banque l'empêche en quoi que ce soit d'accorder des prêts à des pays tels que l'Indonésie, Ceylan ou la République arabe unie, du seul fait que leur économie est à caractère socialiste. En fait, la Yougoslavie, qui a le même type d'économie, est l'un des cinq ou six emprunteurs principaux de la Banque à l'heure actuelle. Aucune demande de prêt n'est actuellement à l'examen pour les trois pays qui viennent d'être mentionnés, mais un groupe d'experts s'est rendu en février à Ceylan pour donner au gouvernement de ce pays des conseils sur la meilleure façon de mettre à exécution son programme de développement économique. Si les institutions de la Banque peuvent aider Ceylan, ce sera probablement au moyen de l'assistance technique et de l'octroi de crédits par l'intermédiaire de l'AID.

31. La philosophie de la Banque en ce qui concerne la nationalisation des entreprises privées est très claire: la Banque est d'avis qu'une indemnisation raisonnable doit faire l'objet de négociations, d'un règlement et d'un versement dans des délais raisonnables. Ce qui intéresse la Banque en matière d'industries d'Etat, c'est la façon dont elles sont gérées. La Banque examine actuellement cette question et compte pouvoir y apporter une réponse constructive.

32. Le Président de la Banque est fier que les prêts de la Banque à l'industrie privée aient dépassé un milliard de dollars. Si, pour sa part, il est partisan convaincu de l'entreprise privée, il reconnaît, en tant que Président de la Banque, qu'on ne saurait refuser des prêts à des pays qui ont adopté d'autres systèmes.

33. Ayant lui-même fait carrière dans l'entreprise privée, M. Woods a foi en la concurrence et il est persuadé que ce serait une bonne chose si l'URSS entreprenait de faire concurrence aux institutions de la Banque en fournissant des moyens de financement à des conditions plus avantageuses. La Banque ne pourrait que se réjouir si un pays quelconque souhaitait ériger une structure industrielle sur l'infrastructure édifiée avec l'aide du groupe des institutions de la Banque.

34. Il serait difficile de faire mieux que la Banque et ses filiales. La somme de 1 milliard 600 millions de dollars mise à la disposition de l'AID par les pays exportateurs de capitaux, somme mentionnée à la 1362^eme séance, représente des dons dont on s'est servi pour accorder aux pays les plus défavorisés des crédits remboursables en 50 ans. Ces pays ne paient ni intérêts ni amortissements durant les 10 premières années et paient seulement 1 p. 100 d'amortissements par an durant les 10 années suivantes, les 90 p. 100 restants étant amortis ensuite

sur une période consécutive de 30 ans. La seule charge qui leur incombe est une commission de 0,75 p. 100. M. Woods serait heureux que des pays qui ne sont pas membres du groupe des institutions de la Banque accordent une assistance au développement à des conditions analogues. Une telle initiative serait dans l'intérêt des pays en voie de développement, seule préoccupation de la Banque.

35. M. Woods se félicite de l'appui rencontré par le projet de convention sur le règlement des litiges relatifs aux investissements qui peuvent surgir entre les Etats et les ressortissants d'autres Etats. Il espère que les gouvernements prendront sous peu les mesures permettant à la convention d'entrer en vigueur et que les amendements aux accords conclus entre la Banque et la SFI et la Banque et l'AID seront prochainement ratifiés pour que la Banque puisse reconstituer les avoirs des deux autres institutions. Cela permettrait d'augmenter le courant des capitaux vers les pays en voie de développement. La Banque étudie d'autres mesures dans le même dessein.

36. En ce qui concerne les deux points soulevés par le représentant du Danemark, M. Woods regrette de ne pas être actuellement à même de donner des détails sur le projet commun présenté par le Royaume-Uni et la Suède; la Banque est en train de l'étudier et le secrétaire général de la Conférence n'est pas mécontent des progrès accomplis. Quant à la proposition Horowitz, la Banque est disposée à participer lors de séances ultérieures à toute discussion sur les questions relevant de sa compétence.

37. M. Woods se félicite de la coopération qui existe entre le groupe des institutions de la Banque et les autres organismes des Nations Unies et il est sûr que cette coopération ne fera que croître pour le plus grand profit des pays en voie de développement.

38. M. Saad KHALIL (République arabe unie) dit que M. Woods a donné l'impression qu'on n'avait pas offert de dédommagement aux entreprises qui ont été nationalisées en République arabe unie. Il n'y a rien de plus faux: le gouvernement a offert une compensation juste bien que ces entreprises se soient livrées pendant de longues années à une exploitation injuste.

39. Cela dit, la Banque n'a pas le droit d'agir comme mandataire d'exploiteurs étrangers; or, elle est allée jusqu'à prendre position contre des pays qui exerçaient leur droit souverain à la nationalisation. M. Khalil aimerait toutefois attirer l'attention sur la déclaration de M. Woods, selon laquelle la Banque n'est saisie en ce moment d'aucune demande de prêt de la part de la République arabe unie, ce qui laisse entendre que la Banque est disposée à accorder des prêts à ce pays, si ce dernier le lui demande.

40. Bien qu'il n'ait pas eu l'intention d'intervenir dans le débat en cours, M. Khalil tient à profiter de ce qu'il a la parole pour présenter quelques observations au sujet de la question à l'étude.

41. La rumeur, dont le représentant du Royaume-Uni a parlé à la précédente séance et selon laquelle le FMI et la BIRD — créés en principe en vue d'aider au développement des échanges commerciaux et à la réalisation du bien-être économique dans le monde — aideraient surtout les pays développés, ne peut s'ex-

pliquer qu'à la lumière des faits connus; en effet, alors que l'économie des pays développés est florissante et que le prix des produits qu'ils exportent est en hausse, le volume des exportations des pays en voie de développement et le cours des produits qu'ils exportent ont tendance à baisser, comme le Directeur général du Fonds l'a signalé à la 1360^{ème} séance.

42. Pour soutenir la livre sterling, la mobilisation des efforts à l'échelon international a été telle qu'il a suffi de 18 ou 24 heures pour que plus de trois milliards de dollars soient souscrits à cette fin. En revanche, bien que le Directeur général du FMI ait fait savoir à la même séance que l'année en cours serait difficile pour les pays en voie de développement, M. Khalil est obligé de constater qu'absolument rien n'est fait pour compenser ces difficultés. On s'est contenté simplement de discuter très poliment du problème — un point c'est tout.

43. Alors que les pays en voie de développement souffrent encore d'une insuffisance des prêts mis à leur disposition pour leur permettre d'exécuter leurs plans de développement, il est assez étonnant de lire dans le rapport de la Banque que les liquidités de cette dernière se sont maintenues à un niveau suffisamment élevé pour qu'elle n'ait pas eu à rechercher de l'argent frais au cours de l'année écoulée^{4/}. Etrange situation que celle où une institution qui devrait s'employer à aider les pays en voie de développement et qui a la possibilité de leur fournir une assistance accrue s'abstient de le faire.

44. Les modifications qui permettraient à la Banque de mettre des fonds à la disposition de la SFI ne sont pas justifiées tant que les gouvernements des pays en voie de développement ont besoin de prêts. Bien qu'il n'ait rien contre l'entreprise privée — car chaque pays est libre de choisir son système économique — M. Khalil tient à faire observer que les attributions de la SFI consistent uniquement à aider les entreprises privées. Or, la Banque, qui a pour tâche principale d'aider les gouvernements, envisage à l'heure actuelle d'augmenter les ressources de la SFI; on ne saurait considérer cela comme une mesure judicieuse. M. Khalil a des doutes graves quant à la façon dont la SFI consent ses prêts. Il voudrait savoir exactement quelles sont les sociétés qui reçoivent une aide. Il semble plus que probable que la SFI soutient les sociétés privées dans l'intérêt des investisseurs étrangers. Après tout, le revenu net de la Banque résulte en partie des garanties données par les gouvernements sur les prêts qu'elle accorde. Il conviendrait donc, par priorité, de mettre le gouvernement en mesure d'obtenir les prêts dont ils ont besoin, avant de penser à détourner les ressources de la Banque vers d'autres objectifs.

45. La situation est déplorable. Comme on l'a dit au cours du débat, les mesures prises en vue de stabiliser les monnaies ne revêtent guère d'importance aux yeux de gens qui souffrent de la faim et le développement socio-économique est impossible sans aide financière. Il est intolérable que les pays

pauvres ne puissent obtenir ce à quoi ils ont indubitablement droit: les moyens de promouvoir leur développement économique et social.

46. Le PRESIDENT propose que le Conseil adopte le projet de résolution suivant:

"Le Conseil économique et social

"Prend acte du rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et de l'Association internationale de développement ainsi que du rapport de la Société financière internationale."

Il en est ainsi décidé.

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen et réévaluation du rôle
et des fonctions du Conseil

(reprise des débats de la 1358^{ème} séance et fin)

47. Le PRESIDENT dit que l'on s'est mis d'accord sur un texte qui sera inséré dans le rapport du Conseil sur le point 7 de son ordre du jour.

48. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) lit le texte suivant:

"Une discussion préliminaire a eu lieu sur le point intitulé "Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil" et il a été convenu de poursuivre cette discussion à la trente-neuvième session du Conseil. Le Secrétaire général a été prié d'inviter les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique à faire connaître leurs vues à ce sujet. Il a été prié en outre de faire connaître ces vues au Conseil à sa prochaine session avec toute la documentation de nature à faciliter la discussion au Conseil puis à l'Assemblée générale."

49. M. ARCA PARRO (Pérou) fait observer que le texte ne mentionne pas expressément la suggestion faite par le représentant de l'Argentine et appuyée par d'autres à l'effet que le Secrétariat prépare un document de travail sur ce sujet pour le Conseil.

50. M. RAMOS (Argentine) se déclare satisfait du texte. Le Secrétaire général inclura vraisemblablement tous les textes juridiques pertinents dans la documentation qu'on lui demande de transmettre au Conseil.

51. M. KITTANI (Secrétaire du Conseil) dit que c'est au Secrétaire général qu'il reviendra d'interpréter son obligation de fournir une documentation, compte tenu de la discussion au Conseil.

52. M. WALDRON-RAMSEY (République-Unie de Tanzanie) propose qu'à la dernière phrase le mot "puis" soit remplacé par "et".

Il en est ainsi décidé.

53. M. ARKADYEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) propose que les mots "des institutions spécialisées ou de l'Agence internationale de l'énergie atomique" soient supprimés.

Il en est ainsi décidé.

Le texte ainsi modifié est adopté.

^{4/} Ibid., p. 16 et 17.

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR

Incidences financières des décisions du Conseil

54. Le PRESIDENT déclare que les décisions prises par le Conseil à sa présente session n'ont pas d'incidences financières.

Réunions du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination

55. Le PRESIDENT appelle l'attention du Conseil sur le fait que, dans sa résolution 1043 (XXXVII), il a décidé que la prochaine rencontre officieuse du Comité administratif de coordination, du Bureau du Conseil et du Président du Comité de coordination du Conseil se tiendrait au printemps de 1965. Certaines considérations ont toutefois fait juger préférable de tenir cette réunion au début de la session d'été de 1965 du Conseil, à Genève.

Il en est ainsi décidé.

Date limite de réception des demandes d'admission au statut consultatif émanant d'organisations non gouvernementales

56. Le PRESIDENT rappelle au Conseil qu'à sa trente-septième session il a décidé de réunir le Comité chargé des organisations non gouvernementales en automne plutôt qu'au cours du premier

trimestre de l'année comme dans le passé. Dans une note qu'il a soumise à la reprise de la trente-septième session du Conseil (E/3997), le Secrétaire général a suggéré que, en raison de cette décision, la date limite de réception des demandes d'admission au statut consultatif émanant d'organisations non gouvernementales soit désormais le 1er juin au lieu du 1er novembre ainsi que le stipule la résolution 288 B (X) du Conseil. Le Conseil pourrait faire sienne cette suggestion.

Il en est ainsi décidé.

Date d'ouverture de la trente-neuvième session

57. M. WILLIAMS (Etats-Unis d'Amérique) dit qu'afin d'éviter tout conflit de dates avec les cérémonies marquant l'anniversaire de l'ONU à San Francisco et avec la deuxième conférence des pays d'Afrique et d'Asie à Alger, il pourrait être souhaitable de reporter du 29 au 30 juin 1965 l'ouverture de la trente-neuvième session.

Il en est ainsi décidé.

Clôture de la trente-huitième session

58. Après l'échange habituel de compliments, le PRESIDENT déclare close la trente-huitième session du Conseil.

La séance est levée à 17 h 50.